La diversité de la pratique football sur le territoire montpellierain : un fonctionnement football fédéral-football privé concurrentiel ?

Benoît Le Gall

▶ **To cite this version:**

Benoît Le Gall. La diversité de la pratique football sur le territoire montpellierain : un fonctionnement football fédéral-football privé concurrentiel ?. Science politique. 2014. dumas-01060911

HAL Id: dumas-01060911

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01060911

Submitted on 4 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université de Bretagne Occidentale
UFR Sport et Education Physique

Master 2 – Sport Santé Société
Administration, Territoire, Intégration

LA DIVERSITE DE LA PRATIQUE FOOTBALL SUR LE TERRITOIRE MONTPELLIERAIN :

Un fonctionnement football fédéral-football privé concurrentiel?

Auteur : Benoît Le Gall

Directeur de mémoire : Julien Fuchs

Année 2013-2014

Université de Bretagne Occidentale
UFR Sport et EP
20 avenue Le Gorgeu – CS 93837
29238 BREST Cedex 3

Remerciements :

Je remercie tout particulièrement monsieur William Dodeuil, manager du Soccer5 Montpellier-Castelnau, avec qui j'ai pu avoir un rapport particulier pendant toute ma période de stage. Il m'a permis d'effectuer mon stage dans de bonnes conditions et m'a guidé lors des différentes tâches que j'ai pu mener au sein de la structure. Grâce à lui, j'ai pu mieux appréhender le management au sein d'une structure sportive. Au même titre, je remercie Audrey Gaumy, son adjointe en charge de la partie commerciale du Soccer5, qui m'a permis d'acquérir une méthode de travail plus rigoureuse et renseigné sur différentes méthodes à respecter lors des démarches commerciales.

Je remercie également les personnes qui ont participé à la bonne réussite de mon stage, employés du Soccer5, à savoir, Julien, Jamel, Robin et Sofiane, permettant ma bonne intégration à la structure. De plus, je n'oublie pas non plus Charlotte, Julien et Mounir, également stagiaires au sein de la structure, qui ont partagé leurs ressentis et méthodes de travail, et avec qui nous avons eu des missions bien précises à mener.

Je remercie Julien Fuchs de m'avoir suivi et guidé durant mon stage.

Je pense également à toutes les personnes qui ont pu me permettre ma collecte d'informations, le recueil de données nécessaires à la réalisation de ce mémoire, à savoir les clients Soccer5, les participants aux événements réguliers, qui furent les acteurs principaux de mon stage.

Merci à monsieur Guilhem Castel (directeur du Service des Sports à Castelnau), monsieur Serge Guiseppin (président du Castelnau-Le-Crès FC) et monsieur Robert Gadea (Directeur de développement Ligue Languedoc-Roussillon) avec qui j'ai pu mener les entretiens nécessaires à cette étude.

SOMMAIRE

Introduction 5

1. La société Soccer 5 10

A. Présentation générale 10
B. Les services proposés par la structure 13
C. La fusion avec Urban Football 14
D. Le profil du pratiquant Soccer 5 18
E. Le soccer, une pratique en pleine expansion 20

2. La commune de Castelnau-Le-Lez 22

A. Présentation générale 22
B. Etat des lieux politique 26
C. La politique sportive à Castelnau-le-Lez 29
D. Le paysage sportif castelnauvien 32

3. Le paysage footballistique fédéral en Languedoc-Roussillon 36

A. Une vie football dynamique 36
B. Un nombre important de licenciés 37
C. L'émergence de nouvelles compétitions 38

4. Méthodologie générale 40

A. Problématique 40
B. Hypothèses 42
C. Méthodologie 44

5. Résultats et analyses 49

A. Le soccer : une nouvelle activité qui permet la pratique auto-organisée pour tous sur la commune 50
B. Le Soccer5 de Montpellier-Castelnau noue des relations fines avec le club de la commune, favorables aux deux parties 58
C. La pratique du football en salle est une activité complémentaire à la pratique organisée fédérale : vers « un rapprochement milieu fédéral-milieu privé » 66

6. Conclusion et propositions de solutions 75

7. Bibliographie 83

8. Glossaire 87

9. Annexes 88

10. Table des matières 136

INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'années, à des fins de rentabilité, le paysage sportif a évolué pour voir apparaître de nouvelles structures, privées, qui s'ajoutent au domaine public. Le nombre d'adeptes de chaque sport est donc aujourd'hui « difficile à évaluer… quand les pratiques hors fédération se développent » [1]. Michel Desbordes dans *Le marketing technologique dans l'industrie du sport ou la nécessité de gérer une double complexité des produits* prend l'exemple de la Fédération Française de Randonnée pédestre pour expliquer le nouveau modèle sportif. Elle compte environ 200 000 membres alors que le ministère de la Jeunesse et des Sports montre que 31 millions de français estiment avoir une activité de marche sportive. Le sport, autrefois utilisé à des fins sociales, fait aujourd'hui face au processus de *« marchandisation des activités non-marchandes : la transformation d'activités sociales, politiques, bénévoles, récréatives, en activités de type commercial»*[2]. Le paysage sportif actuel se fond dans une *« logique de marché »*[3], qui s'ajoute à l'activité sociale du sport qui permet une accessibilité sportive pour tous.

Aujourd'hui, *« tout le monde est potentiellement consommateur de l'offre sportive, pour soi-même ou son entourage »*. A titre d'illustration, les français consacraient 5,9% de leur budget pour les loisirs sportifs en 1960, alors qu'en 1992, on atteignait les 8%[4]. Nous assistons donc depuis une quarantaine d'années à une explosion du paysage sportif, dû notamment à une demande accrue de la part des pratiquants et à un élargissement de l'offre sportive.

Dans cette logique, le milieu du football s'est diversifié pour laisser place à de nouvelles pratiques. Depuis les années 1970, le football à 5 remporte un franc succès en Angleterre. Le *Five a side* football (5 de chaque côté), fut à l'origine créé par les clubs professionnel anglais de football à 11 pour développer la vivacité, la technique et le jeu court[5]. Importé par la suite en France, le premier centre a vu le jour à Cap Malo (Rennes) en 1997. Depuis 2005, nous observons un « boom » de la création de centres privés sur notre territoire.

---

[1] Michel Desbordes, « Le marketing technologique dans l'industrie du sport ou la nécessité de gérer une double complexité des produits », HEC Montréal. 2001/2 (Vol 26), p 27-36.
[2] Emmanuel Bayle, « Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveau d'analyse et spécificités des pratiques managériales », STAPS, 2007/01, n°75.
[3] Olivier Le Noé, « Le Football, enjeu local », Pouvoirs, 2002/2, N°101.
[4] Dieter Hillairet, « Existe-t-il un milieu innovateur dans l'industrie du sport ? », De Boeck Supérieur/innovation. 2002/2, N°16.
[5] Number5.fr, « Le concept Five a side football », 27 Mars 2011, consulté le 25.03.2014

Pour étudier le football, il n'est donc plus suffisant de prendre en compte le seul système fédéral, mais également le secteur privé qui recense de plus en plus de pratiquants. Le football est pratiqué dans la France entière et touche la quasi-totalité de la population et on entre aujourd'hui dans un système à deux vitesses entre milieu privé et fédéral. Il va être important de comprendre quel est l'intérêt pour une collectivité d'accueillir une structure privée, ainsi que d'évaluer les conséquences de son installation. Par le passé, seuls 4 sports avaient une pratique moins coûteuse que le football[6]. L'arrivée de structures privées ne remet-elle pas en cause l'accessibilité prouvée du football?

L'arrivée de ces nouvelles structures doit être validée par les collectivités territoriales. La commune doit trouver un intérêt à l'accueil de telles structures sur son périmètre. La question de la politique sportive au sein des collectivités est mise en lumière dans l'article de Marina Honta, *« sport et action publique locale, le cas de la ville de Mérignac »*[7]. Elle se penche sur les relations menées par les collectivités avec les associations et le sport scolaire. Cette question n'est pas négligeable sachant que le sport occupe aujourd'hui une place primordiale au sein des politiques sportives publiques, notamment pour proposer aux habitants des activités et infrastructures de qualité. En 1994, dans une étude d'Andreff et Nys, il est mentionné que la construction des équipements sportifs est assumée à 80% par les communes. On parle alors de municipalisation du sport. Alors que les collectivités s'attachent à développer de plus en plus l'objet Sport, il est intéressant d'appréhender les relations que celles-ci entretiennent avec les sociétés privées de loisirs sportifs. Après avoir ciblé les axes de développement de l'objet sportif pour les communes, il est nécessaire de mesurer l'impact que le milieu privé peut avoir sur celles-ci. L'arrivée de structures privées sur un territoire ne déchargerait-elle pas la commune de ses missions historiques?

Pour comprendre l'importance du sport pour les collectivités, il est intéressant de définir les penchants que peut avoir le sport pour les collectivités et de montrer que leurs objectifs sont divers et variés. Il concentre 6 grandes orientations qui suivent deux logiques : sociale et économique.

[6] Christian Pociello, « Sport et Sciences Sociales », Paris, Vigot, 1999, p.183.
[7] Marina Honta, « Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles, Le cas de la ville de Mérignac (Gironde) », De Boeck Université, STAPS, 2004/1, N°63.

La logique sociale s'intéresse à la population tandis que la logique économique suit un objectif de rentabilité. *Dans Guide de l'élu délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive*[8], Patrick Bayeux nous les présente.

- **Une logique sociale :** Elle concerne les orientations éducatives, sanitaires et d'insertion. Les communes utilisent aujourd'hui le sport comme un outil servant le bien-être de leurs populations, leur découverte, l'apprentissage. On parlera d'un « sport pour tous ».
- **Une logique économique :** Nous y trouverons le sport de compétition, le sport professionnel et le sport loisir. Ce sport est perçu, analysé, épié. Il concerne le sport professionnel mais aussi le sport loisir.

- **La logique sociale :**
    - **Education :** L'activité Physique et Sportive va être vecteur de valeurs, d'échanges, et nécessaire au bon développement de l'enfant.
    - **Santé :** Le sport est aujourd'hui utilisé comme un outil sanitaire important à travers différents programmes.
    - **Insertion :** Ce processus consiste à utiliser le sport pour regrouper, fidéliser, permettre aux populations d'intégrer différents milieux, différents groupes sociaux.

- **La logique économique :**
    - **Compétition :** Le sport de compétition va être codé et organisé, dans le but de participer à des compétitions. Les clubs vont être affiliés à une fédération.
    - **Loisirs :** Dans une logique de bien être, la prise de plaisir sera importante lors de la pratique, pour se ressourcer.
    - **Spectacle :** Depuis les années 1970 et les premières retransmissions télévisées le spectacle sportif devient alors un enjeu financier.

[8] Patrick Bayeux, «Dans Guide de l'élu délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive », Presses Universitaires du Sport, 2002.

Bayeux catégorise les logiques avec pour but de clarifier l'élaboration de politiques sportives. Cependant, ces deux logiques et ces six orientations sont intrinsèquement liées les unes aux autres, le social étant influé par l'économique et vice-versa.

Il sera intéressant de lier ces différentes orientations aux objectifs de la structure d'accueil, le Soccer5, pour montrer que celui-ci investit également ces logiques. Il est en effet indispensable de mesurer les retombées que peut avoir l'implantation d'une telle structure à l'échelle locale, autant pour la population que pour la municipalité. De plus, il sera important de mesurer l'impact que peut avoir la structure sur le tissu associatif local.

Grâce à une étude objective, basée sur des chiffres, lectures, questionnaires et entretiens avec les acteurs locaux du sport, je mettrai le soccer 5 de Montpellier-Castelnau en relation avec le paysage sportif de la commune. Nous pourrons alors apprécier les axes de fonctionnement du Soccer5 mais également, l'intérêt pour la commune de Castelnau-le-Lez, de posséder une structure de ce type sur son territoire.

Pourquoi ce lieu de stage :

Après avoir posé ces bases de travail en relatant l'importance d'un nouveau système sportif, qui implique une cohabitation des structures fédérales et privées, je me suis posé la question de l'impact que pouvait avoir cette nouvelle donne sur notre système historique (basé en premier lieu sur la pratique associative).

Il était important pour moi d'intégrer le milieu du football. Parcourant les offres de stage dans ce milieu, j'ai alors postulé au Soccer 5 de Montpellier-Castelnau-Le-Lez. Suite à un entretien téléphonique avec Monsieur William Dodeuil, responsable du centre, mon projet fut validé et il m'a ainsi permis d'effectuer un stage sans perdre de vue mes objectifs professionnels.

Les missions principales qui m'ont été confiées lors de mon stage :
- Création de base de données : segmenter les zones, futurs clients, prospects par taille.
- Rôle opérationnel commercial : prospection téléphonique, suivi, mailing (entreprises, CE, Clubs…).
- Prise de RDV grands comptes
- Suivi et gestion administrative en relation avec le directeur de centre des produits Soccer5: (location, abonnement, Soccer5 league...)
- Développement de l'offre et communication sur les produits Soccer5 League.
- Mettre en place des animations événementielles (Business Cup, Challenge, Cup…)
- Aide à l'organisation au centre Soccer5 de l'évènement national Soccer5 Coupe du Monde ainsi que du Challenge vétérans Hérault.
Organisation et déploiement des événements dans leur totalité.
Missions secondaires du stagiaire :
- Aide à la gestion quotidienne du centre (accueil public, bar, animation, encaissements, arbitrage…)
- Aide sur l'ensemble des tâches marketing et communication.

Ma mission première était alors d'organiser l'évènement Coupe du Monde qui aura lieu en même temps que la Coupe du Monde 2014 au Brésil sur le centre Soccer 5 de Montpellier-Castelnau. De plus, je fus responsable de l'organisation d'un tournoi Inter-club vétérans sur le centre.

1. LA SOCIETE SOCCER 5

La société Soccer 5 propose aux sportifs de tous niveaux et tous âges de jouer au football 5 contre 5 dans une ambiance conviviale *« ou le plaisir de jouer, fair-play et fitness sont les maîtres mots »*[9]. L'objectif de la structure est de viser une pratique loisir plus que compétitive. Le centre s'adresse alors à des personnes de tous âges, tous sexes et tous niveaux. Nous allons dans cette partie présenter la société Soccer 5 et plus particulièrement le centre de Montpellier-Castelnau-le-Lez.

A. PRESENTATION GENERALE

La société Soccer 5 France est basée à Cournon d'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, région Auvergne. C'est une SARL (Société à Responsabilité Limitée) créée le 24/07/2006 au capital social de 656 440 euros. A titre d'exemple, elle représente en 2010 un chiffre d'affaire de 2 268 716 euros.

Une Société à Responsabilité Limitée : *« C'est la forme de société la plus répandue en France. Elle a pour principale caractéristique de limiter la responsabilité des associés. Le montant du capital social est librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. La SARL doit être constituée de 2 associés au minimum et de 100 au maximum»*[10]. La SARL est soumise à l'IS (l'impôt sur les sociétés).

La Société Soccer 5 est gérée par M. Jean Philippe Rey, Président de la société depuis 2010. Elle est formée de 2 associés co-directeurs, Julien Falgoux et Cédric Guelle. Ces deux derniers faisaient partie des 5 créateurs du premier Soccer 5, à Clermont Ferrand en 2003. Dans sa totalité, la société Soccer5 représente 80 salariés.

Début 2014, le Soccer 5, c'est : 15 centres en France, dont 1 en région parisienne, soit 121 terrains de foot à 5. Au total ce sont 17 centres entre la France et la Belgique. Ce qui fait de la société le leader des complexes sport loisir en France.

[9] Site officiel Soccer5, consulté le 19.02.14
[10] Site web Jobintree, consulté le 24.02.14

Sous la responsabilité des co-directeurs généraux, est placé un superviseur qui gère les centres sur un territoire plus restreint. Par exemple, le superviseur Sud-Est est Vincent Buisson. Sous sa tutelle, nous retrouvons alors les managers, responsables de centres (William Dodeuil à Montpellier), secondés par leur responsable adjoint (Audrey Gaumy). Le Soccer 5 de Montpellier Castelnau-le-Lez emploie 3 personnes à temps partiel sur son centre, aidées de 3 stagiaires. Le centre de Castelnau-le-Lez Montpellier est ouvert depuis le 24 Octobre 2013. Son inauguration officielle a eu lieu le 18 février 2014. Nous avons ci-après l'organigramme général, propre à la structure de Montpellier-Castelnau-le-Lez.

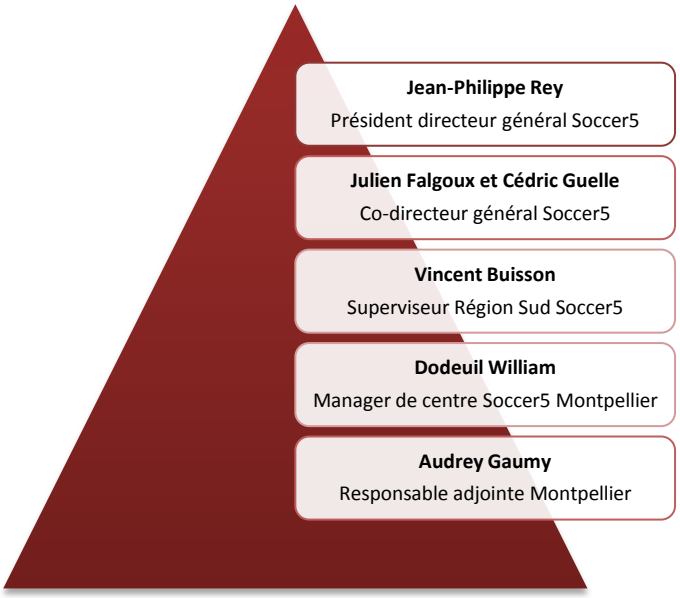

Les partenaires principaux de Soccer 5 sont :

- Umbro : équipementier officiel de la structure.
- Fieldturf : fabriquant de revêtement de sols sportifs.
- Playstation : partenaire espace détente.

Le partenariat vise ici l'association de la marque à la société Soccer5.

Attachons nous maintenant à définir ce qu'est la pratique du football en salle Soccer 5. Le Soccer 5 est une entreprise émergeante qui permet de pratiquer le football à 5 contre 5 sur des terrains réduits de 18 sur 28 mètres. Les centres sont ouverts à tous, les particuliers, entreprises, comités d'entreprises, clubs. Les terrains sont réservables à l'heure.

Pour mesurer l'ampleur de la structure et l'importance que prend le football à 5 aujourd'hui , il faut prendre en compte sa croissance économique. Depuis 2010, le chiffre d'affaire de la société Soccer5 a augmenté de plus de 100%.

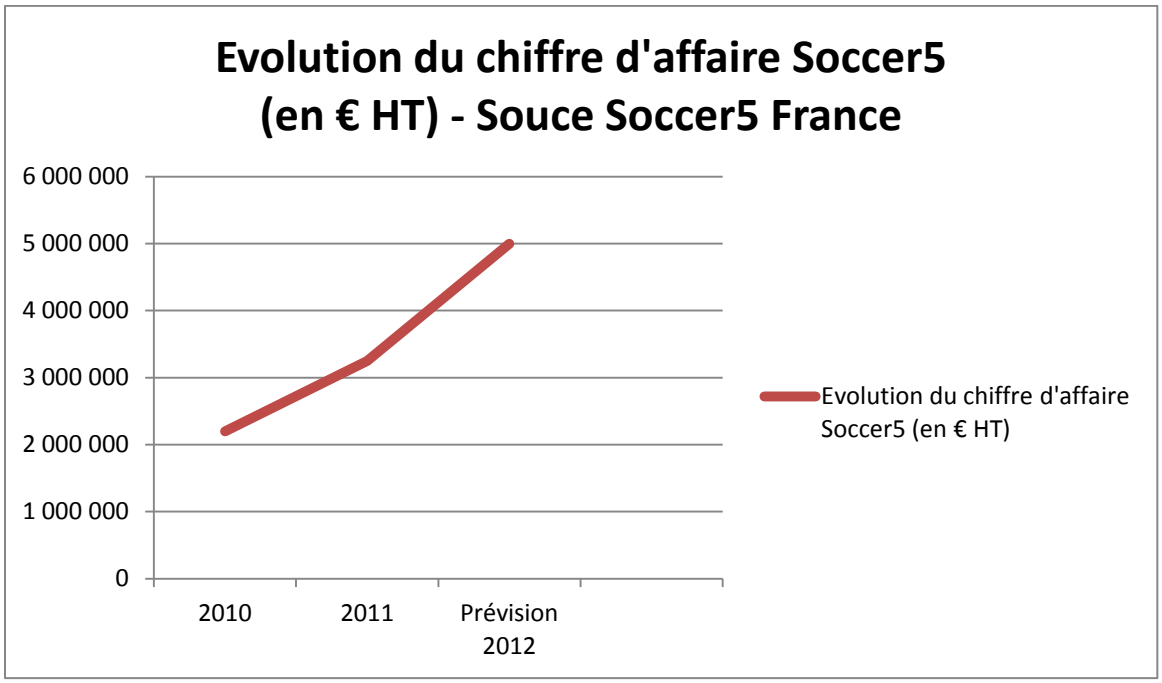

Cette croissance économique va de paire avec une augmentation du nombre de centres de football à 5 sur notre territoire. Le marché est depuis 2003, en pleine expansion[11].

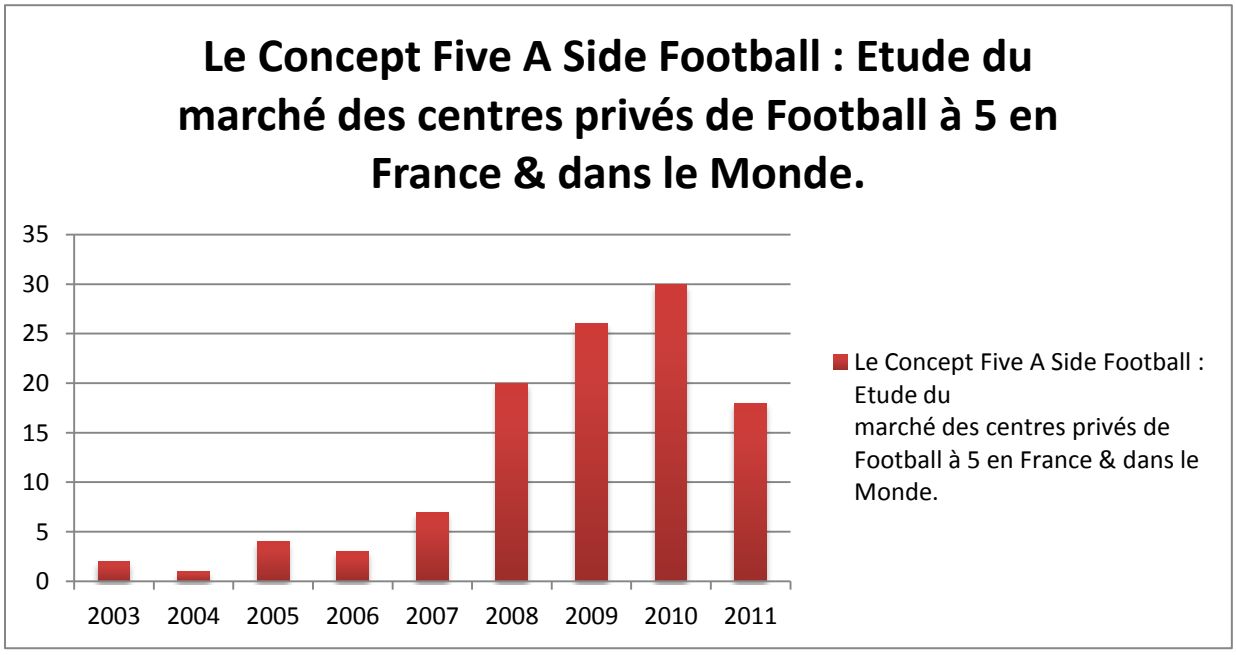

[11] GARCIA-ANDREOTTI Stéphane. « Le Concept Five A Side Football : Etude du marché des centres privés de Football à 5 en France & dans le Monde ». Janvier 2012.

B. LES SERVICES PROPOSES PAR LA STRUCTURE

La société Soccer 5 propose différents types de services. Cela va de la location de terrain à la mise à disposition d'espaces de détente. Différentes prestations sont proposées.

La prestation la plus courante est la location de terrain. Les participants font le choix de louer un terrain (location à l'heure) pour pratiquer le football en salle de manière libre et autonome. Cependant, la location de terrain n'est pas la seule prestation proposée par le centre. Des compétitions Soccer 5 sont ouvertes aux clients. Séparons les prestations selon la clientèle visée :

- Ouvert à tous :
  - ✓ Les Soccer5 League : Mini championnat de 8 équipes de Septembre à Janvier (poule aller) et de février à Juin (poule retour). Les vainqueurs de la League Aller et de la League retour se rencontrent pour participer à une finale de centre. Le vainqueur participe alors à une grande finale nationale ou les vainqueurs de chaque centre se rencontrent.
  - ✓ Les tournois : Tout au long de l'année, les centres proposent des tournois ouverts à tous (exemple de la Umbro Cup, Powerade Cup..). Ils se déroulent généralement sur une après-midi.
  - ✓ L'événement : chaque année, le Soccer5 se calque sur l'actualité football pour organiser un événement en lien direct avec le calendrier. En 2014, il sera par exemple question d'organiser la Coupe du Monde.

- Spécifiques :
  - ✓ Les Business Cup : tournois réservés aux entreprises. Chaque équipe représente son entreprise en se confrontant à d'autres entreprises.
  - ✓ Privatisation d'une partie du centre : terrains, salles de séminaires, réunion, multi-activités.
  - ✓ Organisation de tournois corporatifs : étudiants, banques, vétérans, féminins…

- Enfants :
  - ✓ Anniversaire : Privatisation d'un terrain de football à 5 et de la salle de séminaire pour fêter son anniversaire. Deux formules sont envisageables : avec animateur ou sans animateur.

Les prestations sportives ne sont pas les seules possibilités offertes par les centres Soccer5. Outre l'espace jeu, nous pouvons y trouver un espace détente avec des terrasses, un bar (Café Soccer5) mais aussi la diffusion des matchs de football. En 2010, la société comptait 6 centres en France. Aujourd'hui en pleine croissance, elle en compte 15 plus 2 en Belgique. Les centres Soccer5 ne sont donc plus exclusivement des centres de football en salle comme ce fut le cas lors des premières ouvertures. Ils s'ouvrent actuellement à un public beaucoup plus large et se disent centres de *« loisirs sportifs »*, qui ne comprennent plus seulement la location de terrain, mais une offre bien plus large. Cette croissance se caractérise par des changements au sein de la société.

C. LA FUSION AVEC URBAN FOOTBALL

Face à la densification du marché du football à 5, et une *«intensification de la concurrence »*[12], les sociétés Urban Football et Soccer 5 ont décidé de fusionner pour créer le leader national du foot en salle en France, qui se nommera UrbanSoccer. Urban Football comprend lui 12 centres en France ou 112 terrains de football indoor. Le nouveau groupe comprendra donc 27 centres en France et 2 en Belgique. De plus, 3 nouvelles ouvertures sont prévues pour 2014 et 2 de plus en Belgique. Le groupe représente[13] :

- 29 centres + 5 en 2014.
- 233 terrains de football à cinq + 42 en 2014
- 50 000 pratiquants par semaine
- 1 300 équipes de leagues (championnat semestriel)

Mise en lumière dans le communiqué, cette fusion a pour but de développer *« un leader pérenne »* au *« service du client, de la recherche de l'excellence »*. L'actionnaire majoritaire

[12] Communiqué officiel Urban Football - Soccer5. Site officiel Soccer 5, consulté le 05.03.2014
[13] Op-cit note de bas de page 9 (NBP 9).

et Président de la nouvelle société restera Jean-Philippe Rey (actuel Président Délégué Général de Soccer 5).

Il sera délégué par 4 co-directeurs généraux qui seront les 2 associés de Soccer 5 et les deux associés d'Urban Football. Le nouveau groupe se décomposera comme suit :

Les objectifs visés par la structure seront:

- De devenir un leader européen rentable dans le domaine du loisir sportif.
- De garantir au client une excellence dans les installations et services.
- De proposer aux collaborateurs une expérience professionnelle enrichissante et valorisante.

Cette nouvelle donne va permettre au Soccer 5 d'avoir de nouvelles perspectives, non pas à l'échelle française mais à l'échelle européenne. Pour Cédric Guelle, *« le marché français est à saturation »*. En effet, les centres Urban Football sont présent partout en région parisienne tandis que les Soccer5 occupent la quasi-totalité des grandes villes (supérieures à 150 000 habitants). D'autres enseignes maillent également le territoire et la visibilité des centres est moins efficace. Cette fusion permettra un écrémage et de ce fait une meilleure visibilité dans un domaine ou les entreprises foisonnent. C'est aussi la promesse de services de qualité à ses clients.

Pour Julien Falgoux, *« La quasi-totalité des grandes villes est saturée. De nombreux centres sont en grande difficulté car les créneaux 18h-22h ne suffisent pas à rentabiliser un centre »*. Face à la concurrence et la présence de centres sur les villes de plus de 100 000 habitants (cf communiqué), cet accord est un projet servant la croissance de l'entreprise qui ouvrira de nouveaux marchés et de nouveaux objectifs.

(Carte de France croisée UrbanFootball-Soccer5)

Maillage des complexes Urban Football et Soccer5 en France[14]

Urban Football : *Asnières-Gennevilliers, Evry, Guyancourt, Lilles-Bondues, Marne-la-Vallée, Meudon, Nantes-Saint Sébastien, Nice-Villeneuve Loubet, Orsay-Les Ulis, Paris-La Défense, Paris-Porte d'Aubervilliers, Paris-Porte d'Ivry, Puteaux, Rennes, Sèvres, Strasbourg* et enfin la *Belgique : Anvers, Bruxelles.*

[14] Site web officiel UrbanFootball : www.urbanfootball.fr, consulté le 09/06/2014.

Soccer5 : *Bordeaux-Mérignac, Bordeaux-Pessac, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon-Barolles, Lyon-Beynost, Lyon-Parilly, Marne-la-Vallée, Montpellier-Castelnau, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse.*

Face à un contexte où *« l'Industrie des Articles de Sport (IAS, ANDREFF, 1989) et les activités périphériques qui s'y rattachent connaissent une « prospérité » économique importante avec, par exemple, un nombre croissant d'entreprises nouvellement créées, un volume d'emploi non négligeable, ainsi que des compétences dans le domaine productif qui sont reconnues au-delà de nos frontières »*[15], l'expansion à l'échelle européenne sera un des objectifs prioritaires pour la nouvelle société, qui aura pour but d'élargir son panel d'activités, et de toucher un nombre croissant de pratiquants.

Le territoire français étant aujourd'hui maillé par les centre Soccer5 (et Urban Football), cette fusion permettra d'imaginer des activités pour occuper les centres lors des « heures creuses », mais également de diversifier les activités pour ne pas se limiter à la pratique du Soccer.

[15] Guillaume Richard, « Application du concept de milieu innovateur dans la filière sports-loisirs : étude de cas dans l'industrie des articles de sport Rhône alpine », Armand Colin, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2007/5 décembre, p.831-859.

D. LE PROFIL DU PRATIQUANT SOCCER 5

Depuis les années 1980, nous avons noté une modification de l'offre sportive, qui a donc singulièrement changé les modes de pratique. Auparavant, deux logiques cohabitaient : une logique sociale (le sport pour tous) ou une logique compétitive (activité sportive pour les spécialistes). Le nouvel engouement des consommateurs pour des prestations orientées vers le ludique et le loisir actif (G.Mermet, 2000) fut déclencheur de nouvelles orientations : *« proposer une offre basée sur une logique non-compétitive , plus en phase avec le sport loisir et le sport détente »*[16]. Souvent investie par les acteurs privés ; en rappelant que la pratique du Soccer est basée sur *« le plaisir de jouer, fair-play et fitness sont les maîtres mots »*[17], nous pouvons penser que ce leitmotiv suit ces nouvelles orientations.

Avec pour objectif d'étudier la concurrence Soccer-autres structures, il faut apprécier le profil du client Soccer5. Il va donc être question de savoir ce que recherche le pratiquant au Soccer pour en évaluer ses motivations. La pratique fédérale, régie par des compétitions et des classements infère un engagement à l'année (de part la signature d'une licence). Ce que la pratique Soccer n'implique pas.

Dans cette logique, nous pouvons nous poser nombre de questions. Cherche t-il un espace de détente ? Est-il licencié en club ou non ? Cherche t-il à progresser, s'entraîner ? Cherche t-il à jouer de manière compétitive ? Cherche t-il à jouer librement « où il veut, quand il veut » ? Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre. Il est important de noter que les résultats ne seront qu'appréciations, sachant qu'il est impossible d'interroger l'intégralité des personnes fréquentant le Soccer.

Selon une étude du marché des centres privés de football à 5 indoor par STGA datant de Mai 2010, pratique le Soccer *« 90% d'hommes actifs urbains dont environ 10% de moins de 17 ans, 35% de 17- 25 ans et 45% de 26-35 ans, d'origines et catégories socio professionnelles variées (45% de cadres, 25% d'employés, 15% d'étudiants), combinant à la fois des pratiquants « compétitions » et sportifs occasionnels »*[18]. Nous détaillons cette étude grâce aux graphiques suivants :

[16]Op-cit NBP 4.
[17]Op-cit NBP 9.
[18]Op-cit NBP 5.

Le client type des entreprises de football à 5 est donc « un homme actif urbain, généralement cadre ayant entre 25 et 35 ans. Cette population va donc être le cœur de cible des centres de football à 5. En effet, la pratique du soccer engage une location de terrain, ce qui infère une dépense d'argent pour le pratiquant. Le public ciblé va donc être une personne qui a les moyens de venir jouer puis de consommer au sein des espaces de détente au soccer. Via le questionnaire, nous allons ensuite chercher à savoir si les pratiquants entretiennent un lien avec le milieu fédéral (s'ils sont licenciés ou non).

E. LE SOCCER, UNE PRATIQUE EN PLEINE EXPANSION

Avant de revenir sur l'historique du Soccer, définissons cette forme de pratique dérivée du football. Voici la definition anglaise du Football à 5 : *« Five-a-side football is a variation of association football in which each team fields five players (four outfield players and agoalkeeper). Other differences from football include a smaller pitch, smaller goals, and a reduced game duration. Matches are played indoors, or outdoors on AstroTurf or artificial grass pitches that may be enclosed within a barrier or "cage" to prevent the ball from leaving the playing area and keep the game flowing »*[19]. Les règles principales sont donc très différentes du football à 11. En effet, la taille du terrain, du ballon ou encore le nombre de joueurs diffèrent du football à onze. De plus la présence de barrières avec lesquelles le jeu est autorisé (Sur le côté et la ligne de but) rendent la partie fluide et sans temps mort. Les règles très restrictives empêchent également la présence de contact sur l'aire de jeu[20]. Pour expliquer cette forme de pratique, faisons un bref retour sur l'histoire du Soccer.

Le premier centre Soccer en France fut ouvert à Cap Malo en 1997. Cependant, ce n'est qu'à partir de l'année 2005, avec le lancement de la société Urban Football que ce terrain fut véritablement exploité. Avec des règles différentes du football, le soccer est *« un véritable business, parfaitement codifié, rodé et exploité Outre Manche depuis les années 80 »*[21]. En effet, différentes formes de football à cinq existaient jusque là : le futbol sala en Espagne depuis les années 1930, avec l'officialisation du nom de futsal en 1985. L'investissement de ce milieu par des centres privés en Angleterre donna une toute autre forme au football en salle avec des règles et caractéristiques différentes.
Le « Five a side football » se pratique sur gazon synthétique sur un terrain d'environ 30x20m. A l'origine créé par les clubs professionnels anglais en complément des entrainements, le Soccer fut popularisé par la création du tournoi « London Five a side Championship ». Créée par le journal londonien *The Evenig Standard* pour les clubs professionnels, cette compétition remporta un immense succès au cours des années 1960, 1970. Sa diffusion à la télévision par

[19] Site web Wikipedia, http://en.wikipedia.org/wiki/Five-a-side football. Consulté le 24/04/2014. *« Le football à cinq est une variation du football en club ou dans chaque équipe nous avons cinq joueurs (quatre joueurs de champs et un gardien). Autres différences avec le football original, un terrain et des buts plus petits, et un temps de jeu réduit. Les matchs sont joués à l'intérieur ou à l'extérieur sur des terrains de moquette ou d'herbe artificielle qui peuvent être enfermés par des barrières ou des « cages » pour éviter les sorties de balle de l'aire de jeu et garder une fluidité de jeu».*
[20] Annexe 1 : règlement Soccer 5.
[21] Op-NBP 5.

la BBC a accentué le mouvement. Ce championnat réunissait les meilleures équipes de Londres comme Arsenal, Chelsea, Fulham, Queens Park Rangers, Tottenham, Crystal Palace, Millwall, Leyton Orient. L'arrêt de sa diffusion par la BBC en 1986 et l'importance prise par les championnats professionnels en Angleterre entraina alors son arrêt.

Cependant, cet engouement pour le « Five A Side Football » permit la construction de nombreux terrains et c'est en 1987 que s'ouvrit à Nottingham le premier centre privé de Football à 5, Le Goals Soccer Centres. Il était en 2011, à la seconde place du marché britannique du Soccer. En Angleterre, le Soccer recense plus de 4 millions de pratiquants, soit un nombre deux fois supérieur au nombre d'adeptes du football à 11. Aujourd'hui pratiqué partout dans le monde, il n'est pas reconnu par les instances internationales du football, au même titre que le Beach soccer et le Futsal.

2. LA COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ

A. PRESENTATION GENERALE

Pour mieux cerner le cadre de vie du Soccer5, il me parait important de faire une étude de son cadre géographique, socio-économique et sportif.

1. GEOGRAPHIE

La commune de Castelnau-le-Lez se situe au cœur de la communauté d'agglomération Montpellier Agglomération. Elle est limitrophe de la ville de Montpellier, située dans le département de l'Hérault, en Languedoc-Roussillon. Elle fait partie du canton de Castelnau-le-Lez, qui est lui-même chef lieu de canton. Le territoire castelnauvien représente une superficie de 11,18km². Située au Nord-Est de Montpellier, la commune abrite une zone d'activité urbaine neuve composée de nombreuses entreprises et elle est depuis Décembre 2006 traversée par la ligne 2 de tramway traversant la cité montpelliéraine. La commune est longée par un cours d'eau, la rivière Le Lez qui débouche dans la Mer Méditerranée.

Accolée à Montpellier, Castelnau-le-Lez a vu sa population augmenter parallèlement à l'expansion de la ville. En 2009, la population castelnauvienne est de 14 925 habitants alors

qu'ils n'étaient que 8 169 en 1968[22]. Depuis cette période, la croissance démographique est régulière à Castelnau. En 2009, la tranche d'âge la plus représentée est les 45-59 ans alors que plus de la moitié de la population se situe dans la tranche des 20-64 ans (56.7% de la population totale). Ces chiffres seront intéressants pour nos études postérieures, les populations fréquentant le Soccer se situant dans cette tranche d'âge. Les cadres, employés et professions intermédiaires représentent 43,8% de la population.

L'activité principale de Castelnau-le-Lez se base sur ses commerces, transports et services divers (71,3% de l'activité). Le parc d'activité Castelnau 2000 est une des principales zones d'activité de l'agglomération montpelliéraine. Au niveau sportif, nous ne prendrons en compte que le paysage politique de la commune de Castelnau, sachant que l'Agglomération (Montpellier Agglomération) investit le sport professionnel. Il est important de replacer Castelnau dans son contexte territorial, à savoir sa proximité avec la ville de Montpellier et son intégration à Montpellier Agglomération.

2. LE RAYONNEMENT SPORTIF MONTPELLIERAIN

Pour étudier l'intégration de la commune de Castelnau au paysage sportif montpelliérain, il est important de comprendre la politique sportive mise en place par la ville de Montpellier et l'agglomération.

Dans un premier temps intéressons-nous à l'historique récent de la ville sur la scène sportive. Son rayonnement culturel et sportif actuel, Montpellier le doit en partie à un homme : Georges Frêche (1938-2010)[23]. Elu Maire de Montpellier en 1977 (il le sera jusqu'en 2004) puis président de Montpellier Agglomération (2001-2010), il veut faire de Montpellier une place forte *« nationale, internationale puis mondiale »* de la culture et du sport, selon Guilhem Castel, directeur du Service des Sports à la Mairie de Castelnau-le-Lez. Pour Mme Boniface-Pascal, cette réussite est le résultat d'une volonté politique « forte et ancienne » de promotion du sport. *« Il y a vingt-cinq ans, il n'y avait pas de gymnase à Montpellier, pas de piscine. Quand Georges Frêche est arrivé… il a commencé à construire un gymnase par an»*. C'est alors qu'il pense de grands projets pour Montpellier :

[22] INSEE. Evolution et structure de la population, commune de Castelnau-le-Lez. Mise à jour le 28 Juin 2012.
[23] Site web wikipedia.org/wiki/georges_freche, consulté le 26 Avril 2014

Quartiers d'affaires (Antigone), Corum (Palais des congrès), Tramway mais surtout les équipements sportifs servant la population. Pour lui, *« le sport est un véritable vecteur d'épanouissement individuel, de création de lien social et de développement économique »*[24]. Il faut prendre ces mots avec des pincettes, sachant que le sport est également utilisé par les politiques comme outil servant leurs intérêts. Il fit donc du sport l'une de ses priorités et nous comprenons donc mieux pourquoi le sport occupe aujourd'hui une place si importante à Montpellier.

Cet historique politique récent nous en apprend donc plus sur la politique sportive de la ville. Le sport professionnel à Montpellier est géré par Montpellier Agglomération. En effet, la politique sportive de la ville de Montpellier s'organise autour de l'axe *« sport pour tous … événements sportifs »*[25]. Un volet aucunement élitiste mais favorable à la pratique sportive de tous les montpelliérains. Elle concerne également l'organisation des événements sportifs sur le territoire. La communauté d'Agglomération se concentre de son côté sur le bien-vivre de ses clubs sportifs de haut-niveau : *« La politique sportive de Montpellier Agglomération comprend trois volets : le soutien aux clubs sportifs évoluant au niveau national, l'éducation sportive des plus jeunes et la création d'équipements, dont elle assure également la gestion »*[26]. A travers ces trois axes, nous pouvons avancer que l'axe prioritaire de la communauté d'agglomération est le sport ayant un rayonnement national. On souligne également l'investissement de la Région Languedoc-Roussillon.

[24] Site web georgesfreche-lassociation.fr ; consulté le 26 Avril 2014.
[25] Site web montpellier.fr, consulté le 25 Avril 2014.
[26] Site web montpellier-agglo.com, consulté le 25 Avril 2014.

Avec l'objectif d'un rayonnement national et international, la Mairie et Montpellier Agglomération fonctionnent donc en binôme avec pour objectif de concerner un maximum de montpelliérains dans le projet sportif, de part l'axe sport pour tous.

En France, les *« collectivités territoriales prennent en charge 71% des dépenses publiques en faveur du sport »*[27]. Comme dans la majorité des cas sur le territoire français, les communes de Montpellier Agglomération se déchargent donc du « Sport élite » pour développer l'axe sport pour tous : « *les communautés d'agglomération (CA) peuvent choisir de retenir le sport dans une liste de compétences optionnelles. Cette incitation, considérée par ailleurs comme « minimale » (Comité National Olympique et Sportif Français [CNOSF], 2002), est limitée à la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La compétence comprend donc les aspects les plus matériels des politiques sportives locales et non les axes dynamiques et par là même plus sensibles (attributions de subventions, organisations de manifestations et d'animations sportives…) »*[28]. A Castelnau-le-Lez, la politique s'oriente donc vers une pratique de tous les pratiquants, contrairement à l'agglomération qui gère un intérêt communautaire (élitiste), politique que nous analyserons ci-après.

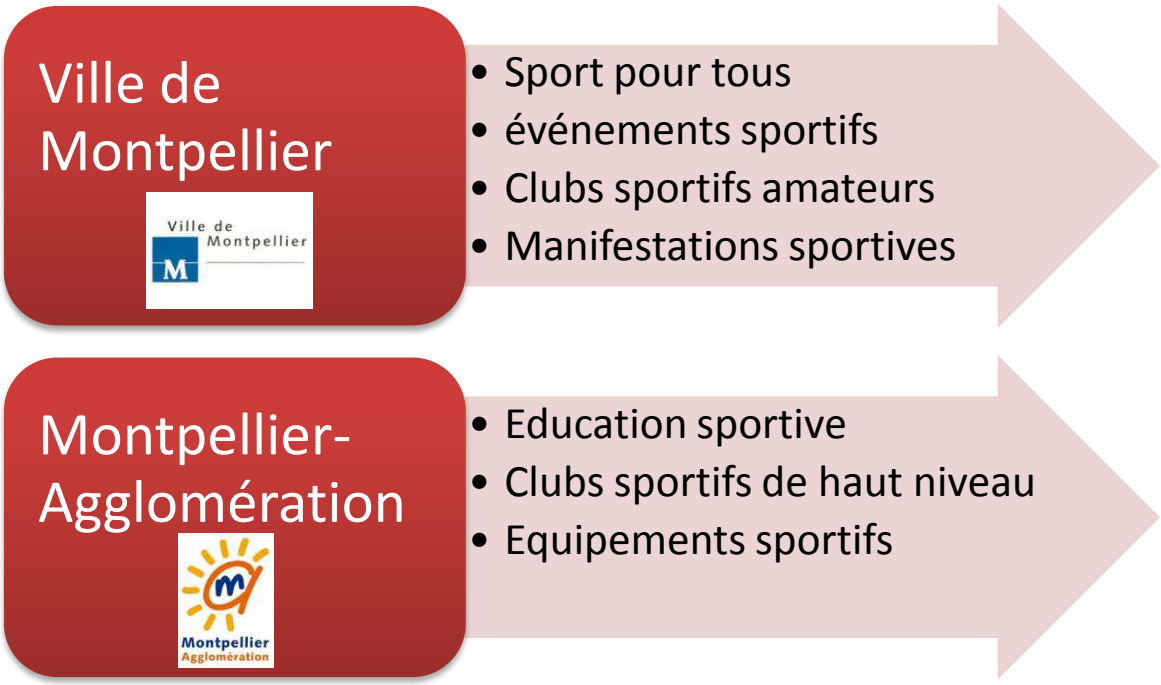

[27] Cour des comptes, « sport pour tous et sport de haut-niveau : pour une réorientation de l'action de l'Etat », rapport public thématique, Janvier 2013.
[28] Marina Honta, « Les nouveaux territoires du sport : des changements d'échelle sous influence », Lavoisier/géographie,économie,santé, 2007/4, pages 403 à 418.

B. ETAT DES LIEUX POLITIQUE

Dans cette partie, l'objectif va être de comprendre le lien qu'ont les collectivités territoriales avec le maillage sportif et associatif français ainsi que d'en dégager les pistes de réflexions.

Depuis la nomination de Maurice Herzog en Septembre 1958 en tant que Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, l'Etat s'attache à développer trois grands domaines en matière de politique sportive : le sport de masse, sport d'élite et le sport scolaire. Autrefois utilisé à des fins éducatives, hygiéniques et de formation militaire, le sport devient un enjeu important pour l'Etat. Les associations (Loi du 1er Juillet 1901) sont un des outils au développement du sport de masse. *« Généralement d'une part, la municipalité construit les équipements sportifs, en assure la gestion, et attribue les subventions aux clubs sportifs ; d'autre part, les clubs proposent le code culturel (la compétition, l'initiation aux sports) largement diffusé par des bénévoles (éducateurs, élus associatifs…) »*[29].

Les associations sportives sont donc les principaux acteurs du développement de la politique sportive mise en place par l'Etat.

1. POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES

Afin de comprendre le paysage sportif actuel français, attachons nous à poser les jalons de l'organisation du sport en France de 1960 à nos jours, en se basant sur l'ouvrage *les politiques du sport en France* de Jean-Paul Callède. Nous allons expliquer pourquoi le sport est considéré comme objet public au cours du XXème siècle et par quel biais il est lié au mouvement fédéral en France. Ceci définira donc l'axe « milieu privé – milieu fédéral » via les collectivités. *« Le rôle de l'Etat, lequel s'affirme avec les notions « d'intérêt général ou de service public » fait place - explicitement au cours de la Vème république – à la notion de « délégation » de mission(s) de service public » et à celle de mission(s) d'intérêt général » accordées aux instances fédérales du mouvement sportif préalablement agréées ».*

[29] Jean Paul Callède, « Les politiques du sport en France », PUF, L'année sociologique, Février 2002, p.437 à 457.

L'Etat prend à sa charge le secteur sportif, il est secondé par d'autres instances dirigeantes qui vont porter le Sport en France, ce sont les Régions, Départements, et communes (collectivités territoriales) en relation avec le tissu fédéral et associatif.

2. LES MUTATIONS DE L'OFFRE SPORTIVES EN FRANCE DES ANNEES 1960 A NOS JOURS

Dans cette partie, nous étudierons les mutations de l'offre sportive depuis les années 1960, sachant que les premières structures sportives privées virent le jours à ces dates. Le sport s'est développé en parallèle à une politique d'urbanisation du territoire, et cela depuis la deuxième moitié du XIXème siècle. Les infrastructures publiques construites à ces dates, sont en général la base de celles que nous disposons aujourd'hui[30].

Depuis les années 1960, nous pouvons remarquer que la pratique sportive des français suit de grandes tendances. Anciennement de compétition, le sport se base de plus en plus sur la pratique de loisir, de plein air. La pratique en club tend aujourd'hui à s'essouffler : *« les fortes hausses (6 à 8% par an) des années 1970 laissent place à une augmentation de 2 ou 3% … le nombre de licences tend à se stabiliser autour des 14 millions. La pratique sportive concerne un français sur quatre »*[31].

Une pratique de club est actuellement de plus en plus liée au bien-être. Les éducateurs doivent donc aujourd'hui se former pour répondre à cette nouvelle demande, car ces nouveaux pratiquants ont fait naître de nouveaux besoins. Entre autre, dans cette logique, nous pouvons citer la gymnastique douce dans les maisons de retraite, le longe côte dans les centres aquatiques ou encore l'éveil sportif pour les enfants de moins de six ans. La pratique sportive s'est donc déplacée vers une population plus large et diversifiée.

Dans cette quête de bien être, ces « nouveaux sportifs » cherchent une personnalisation de l'encadrement ou alors les pratiques libres, refusant de plus en plus les contraintes. Ces évolutions traduisent une société plus soucieuse de sa santé, cherchant de plus en plus les échanges sociaux.

[30] Jean-Philippe Acensi & Gilles Vieille-Marchiset, « Le sport ne sert pas qu'à faire des champions ! », Les carnets de l'info, 2010.
[31] Op-cit NBP 29.

Les nouvelles technologies permettent également un passage plus rapide et plus facile de l'information et favorisent une pratique auto-organisée. Le sport est donc investit de nouvelles normes, de nouvelles façons de pratiquer ainsi que de nouvelles valeurs. Ce dont ont tenté de s'approprier nombres d'entreprises privées pour permettre aux sportifs actuels de trouver un moyen simple et rapide de pratiquer.

Au Soccer5, comme dans *« les quatre mille projets repérés en treize […] offrir des projet de vie dans ou par le sport à tous ceux qui y voient un moyen essentiel d'éducation et d'intégration »*. Les bienfaits des valeurs sportives furent déplacés pour que celui-ci devienne un service à la population. Un milieu sportif qui a explosé et qui laisse place à un tableau plus complexe que l'organisation territoriale historique. Le sport est aujourd'hui un *« territoire d'innovations audacieuses »*[32].

[32] Op-cit NBP 30.

C. LA POLITIQUE SPORTIVE A CASTELNAU-LE-LEZ

1. L'ORGANISATION SPORTIVE A CASTELNAU-LE-LEZ

Depuis 1983, le Maire de la commune est Jean-Pierre Grand[33], député de la 3ème circonscription de l'Hérault. Il est affilié au parti politique UMP (Union pour un Mouvement Populaire) et RS (République Solidaire). Il participe à la vie locale, étant plusieurs fois élu au Conseil Général de l'Hérault, mais également au Conseil Régional de Languedoc-Roussillon. C'est un personnage politique connu au niveau national, ancien proche de Jacques Chaban-Delmas.

D'un point de vue politique[34] la commune axe sa politique sur 4 volets distincts : le cadre de vie, la population (à tout âge), la vie économique ainsi que les associations culturelles et sportives. Sportivement, l'adjointe aux sports est Murielle Sarradin, avocate. La commune de Castelnau est dotée d'une direction des Sports composée de 3 services sous la tutelle d'un directeur des sports (Guilhem Castel):

- Administratif : suivi du budget, planning, manifestations sportives. (3 agents)
- Maintenance et entretien : gestion technique des équipements et manifestations sportives. (8 agents)
- Activités physiques et sportives : organisation de l'école municipale de natation, sport scolaire, animation en relation avec les clubs et le milieu scolaire. (7 agents)

La direction des sports de Castelnau emploie 18 personnes sur son territoire, preuve que le milieu sportif est important pour la commune. Nous allons par la suite définir les grandes lignes du paysage sportif castelnauvien.

[33] Jean Pierre Grand, wikipedia.org/wiki/Jean-Pierre_Grand, consulté le 15/03/2014.
[34] Site officiel de la commune de Castelnau-le-Lez, Castelnau-le-lez.fr, consulté le 16/03/2014.

2. LE ROLE DE L'OMS, EN PARALLELE DE LA MUNICIPALITE

Depuis 1997, les associations sportives castelnauviennes se regroupent au sein de l'Office Municipal des Sports de Castelnau-le-Lez. Elle *« regroupe les différents acteurs du sport et fait des propositions à la commune en matière de politique sportive locale. Statutairement l'OMS a pour mission, au côté de la commune, de réfléchir et d'agir pour répandre, dans la commune, la meilleure pratique possible de l'EPS et du sport, de contribuer à l'élaboration de la politique sportive locale selon une conception humaine et d'aider à sa mise en œuvre. En tout état de cause, l'OMS n'a pas à gérer en lieu et place de la commune les établissements sportifs de celle-ci, comme, par exemple, le planning d'utilisation des équipements. Son budget est constitué par les cotisations des différents membres de l'association et par des subventions municipales »*[35]. L'OMS joue généralement un rôle de soutien à la mise en place de la politique sportive des communes comme par exemple à Castelnau, où il a un rôle d'aide. Dans certaine commune, il possède un rôle plus important, sachant que les services des sports ne sont pas présents partout. Il sert alors de lien entre les associations sportives et la municipalité. Le modèle est répandu en France, sachant que l'on peut dénombrer plus de 1200 Offices Municipaux des Sports réunis au sein de la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports (FNOMS).

Son ex-directeur, jusqu'en 2012, David Guillouf, dans *Des offices municipaux des sports, pour quoi faire ?*[36], *« le terme municipaux prête à confusion, car il semble renvoyer à la collectivité, alors que les offices sont certes locaux, mais indépendants des municipalités ».* On peut également remarquer que 15 à 20% des dirigeants d'offices municipaux pensent que les OS (Offices du Sport : appellation choisie pour ne pas intégrer les municipalités dans les OMS) sont appuyés par une véritable volonté politique derrière.

A Castelnau, nous avons donc un système bipolaire composé de la Direction des Sports et de l'OMS. L'OMS sert de liant entre les associations sportives et la municipalité, via sa direction des sports.

[35] Op-cit NBP 8.
[36] Guénhaël Le Quilliec, « Des offices du sport pour quoi faire ? », Acteurs du sport, N°125, Janvier 2011.

L'Office Municipal des Sports n'est donc pas l'organe décisionnaire à Castelnau-le-Lez. Il mène un rôle d'appui pour la direction des Sports et de conseil pour ses associations sportives. Nous allons maintenant nous attacher à définir le paysage sportif castelnauvien. Nous y énumérerons ses associations sportives, ses équipements, et évaluerons la pratique sportive à Castelnau.

D. LE PAYSAGE SPORTIF CASTELNAUVIEN

La politique sportive de la Ville de Castelnau-le-Lez s'axe donc sur la pratique sportive pour tous ses habitants. Elle a d'ailleurs été labélisée « Ville ludique et sportive pur l'année 2013 ». Une récompense qui vient asseoir l'idée de la commune que *« le sport contribue comme pratique sociale, à l'équilibre, à l'épanouissement de la personnalité ainsi qu'à l'intégration [...] pour susciter chez les jeunes et les moins jeunes, le désir de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix »*[37].

Pour étudier le paysage sportif de la commune de Castelnau-le-Lez, nous allons étudier l'offre associative et sa fréquentation par la population. Nous nous appuierons sur le fascicule « Castelnau passion » qui recense les activités proposées sur la commune et les équipements sportifs mis à disposition des habitants[38]. Y sont détaillés les programmes sportifs, culturels, loisirs et vie sociale.

1. LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commune de Castelnau-le-Lez semble aujourd'hui être dotée d'une belle assise associative en matière de sports. En effet, ce sont une cinquantaine d'associations sportives qui se partagent les équipements sportifs de la commune et proposent un panel large d'activités aux castelanauviens. Chiffre important car les communes de 10 000 à 30 000 habitants possèdent en moyenne 34,2 associations sportives sur leur territoire[39]. Les associations sportives, selon Guilhem Castel, directeur du service des sports de la commune, représentent environ 5000 licenciés, soit un tiers de la population locale[40]. A nuancer cependant car les castelnauviens ne sont pas les seuls adhérents de leurs associations, qui sont parfois investies par des adhérents extérieurs.

[37] Site web www.villeludique-et-sportive.fr/palmares/castelnau-le-lez, consulté le 16 Mai 2014.
[38] Ville de Castelnau-le-Lez, Castelnau Passion, 3ème trimestre 2013.
[39] Site web www.acteurs du Sport.fr, enquête CNFTP 2002, consulté le 27 Mai 2014.
[40] Annexe 2 : répartition des licenciés sportifs sur la commune de Castelnau-le-Lez. Source : service des sports de la ville de Castelnau-le-Lez, 2014.

Nous allons ici nous intéresser au paysage sportif castelnauvien, mais aussi nous intéresser à l'activité du club de football, le FC Catelnau Le Crès. Selon les chiffres 2011-2012 et 2012-2013, la tendance mène à une baisse du nombre de licenciés sur la commune. Le Club de Castelnau-le-Crès souffre également de cette tendance avec une légère baisse de son nombre d'adhérents. Cependant, aucun lien de cause à effet est à chercher avec l'installation du Soccer5, sachant que celui –ci s'est installé fin de l'année 2013.

Figure 1: Effectifs licenciés Castelnau-le-Lez

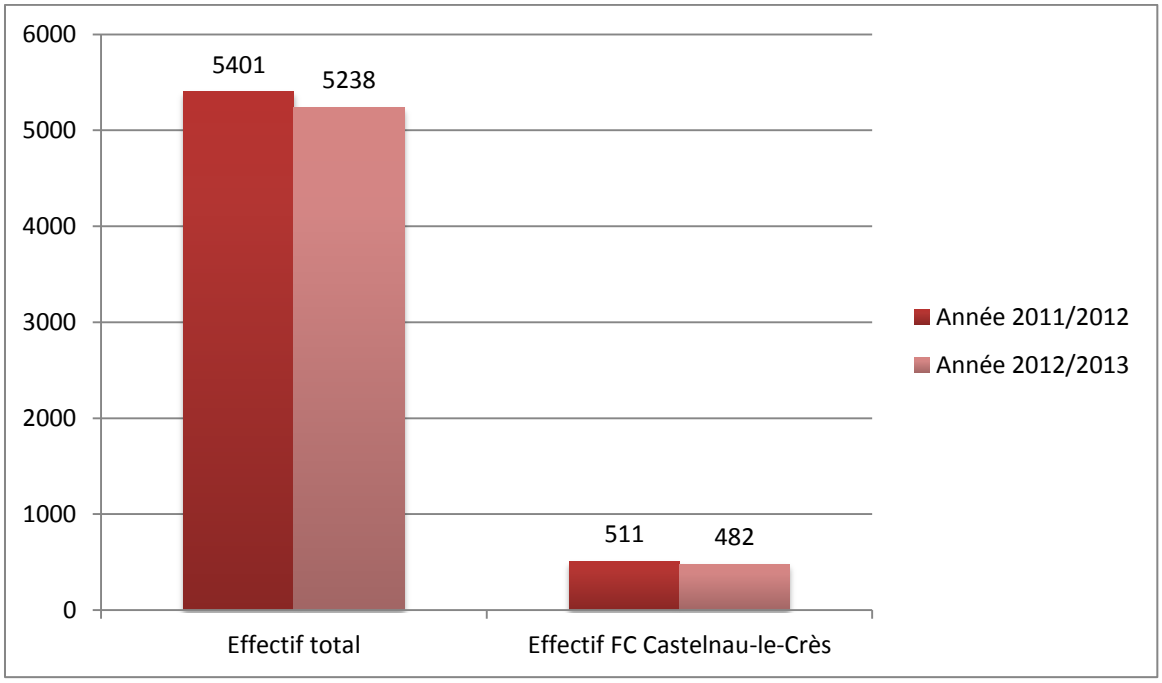

On remarque que la pratique football occupe une place importante à Castelnau. En effet, on recense 55 associations sportives sur la commune mais le club de Castelnau-le-Crès arrive à capter près de 10% des effectifs licenciés sur la commune.

Le club de football propose des équipes à toutes catégories d'âge ; Il possède des équipes dans les championnats départementaux, régionaux mais également nationaux (17 ans). L'équipe des 19 ans évolue au premier échelon régional tandis que l'équipe sénior évolue au deuxième échelon régional. Il a été élu meilleur club formateur de la région sur cinq des sept dernières années[41]en Languedoc-Roussillon. Le club est donc structuré et attire des pratiquants de la ville de Castelnau mais également du bassin montpelliérain.

[41] Site web castelnaulecresfc.fr, consulté le 10 Mars 2014.

2. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS PRESENTS SUR LA COMMUNE

La commune de Castelnau-le-Lez compte donc un nombre d'associations et de licenciés important. Celles-ci investissent les équipements présents sur la commune. L'équipement phare est le Palais des Sports Jacques Chaban-Delmas qui compte plusieurs gymnases, une salle honneur pouvant accueillir des compétitions de niveau national (Volley-ball par exemple), adjacent à un boulodrome. De plus, le club compte des terrains de football (pelousé et synthétique) mis à disposition du club de Castelnau-le-Crès et des terrains de tennis extérieurs en terre battue sur ce même complexe. La municipalité met à disposition de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) une salle de musculation et de gymnastique. Une piscine municipale est également à disposition des habitants.

Ces équipements sportifs, gérés par la municipalité, permettent le développement de la politique sportive de la commune, à savoir l'axe « sport pour tous ». Listons ces équipements sportifs :

Equipements sportifs publics (gérés par la municipalité):

- Palais des sports : 1 salle honneur et 1 salle d'entraînement (2 équivalents gymnases), 3 dojos, 2 parquets de danse, 1 salle de yoga, 1 salle de tennis de table, 1 salle spécialisée de gymnastique, 1 salle de musculation couplée avec la salle d'escrime, 1 accueil, 1 salon VIP, les bureaux administratifs du service des sports, le siège du club de basket-ball, le siège du club de badminton et 1 brasserie gérée par une société indépendante (bail commercial avec la mairie).
- Gymnase Jean Moulin.
- Piscine de 12,5 m x 12,5 m pour l'apprentissage de la natation en scolaire.
- 1 boulodrome municipal avec club house.
- 1 parcours de santé avec des agréés, 1 aire de fitness de plein air, une aire d'étirements.
- 1 aire de jeux pour enfants.
- 10 courts de tennis (8 béton poreux, 2 terre battue artificielle) et 1 mûr d'entraînement et un club house.

- 1 terrain de football (terrain d'honneur) en pelousé avec 4 vestiaires et un terrain de football synthétique (remplissage en liège et coco) avec à venir 4 vestiaires et le siège du club de football.
- 1 skate-park avec 13 modules (3 aires : débutant, experts et free-style).
- 5 plateaux sportifs (dont 2 city-stade).
- 1 piste d'athlétisme (4 couloirs) avec plateau sportif intégré + aire d'athlétisme et terrain de volley-ball (x2) : Conseil Régional.
- 1 piscine de 25 m (piscine d'agglomération).
- Gymnase des Perrières (propriété du Conseil général 34) avec 1 salle de danse à l'étage.
- 1 plateau sportif (6 terrains de basket) avec 6 lignes de 100 mètres d'athlétisme et 1 aire d'athlétisme (saut en hauteur).

<u>En équipements privés (gérés par une société/entreprise):</u>

- Tennis club Saint Georges : 6 courts en terre battue naturelle,
- Hôtel de l'aube rouge : 2 courts en béton poreux,
- Soccer 5

La commune dispose donc d'un panel d'équipements sportifs important pour satisfaire la pratique de ses habitants. Cependant, il faut se poser la question de leur accessibilité. Pour accéder à la majorité des équipements, il faut en effet être licencié dans une association sportive. On peut alors y accéder sur des créneaux horaires bien définis.

Il est aussi intéressant de noter que la Mairie de Castelnau-le-Lez prend en compte *« la diversification des usages sportifs qui ne recoupent pas la vie des clubs et associations. Les sportifs ne sont pas nécessairement adhérents »* qui selon Jean Paul Callède, sont *« des compétiteurs de pratiquants « libres » ou « auto-organisés »*. En effet, elle met à disposition des équipements prêts à accueillir cette pratique auto-organisée. De plus, elle accueille sur son territoire des équipements sportifs privés dans le secteur Tennis, et dans le secteur privé avec le Soccer5 de Montpellier-Castelnau. La pratique football privée n'est pas la seule entité présente sur la commune, elle est fortement représentée au club de Castelnau-Le-Crès.

3. LE PAYSAGE FOOTBALLISTIQUE FEDERAL EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Après avoir présenté le paysage footballistique privé et celui de la commune de Castelnau-le-Lez, intéressons-nous à présent au milieu fédéral dans le Languedoc Roussillon, qui représente aujourd'hui près de 70 000 licenciés. Une licence fédérale induit un engagement dans un club, lui-même affilié à la Fédération Française de Football (FFF).

A. UNE VIE FOOTBALL DYNAMIQUE

Il faut préciser que Soccer5 n'est pas la seule société à commercialiser ses offres de football en salle. Trois autres centres sont déjà présents dans la périphérie montpelliéraine :

- Le Five (Montpellier) : 3 terrains indoor 5vs5 + 1 terrain de tennis-ballon.
- In'sport (Montpellier): 3 terrains 5vs5 + 2 terrains 4vs4 + 1 terrain 2vs2.
- Soccerstar (Lattes): 2 terrains 5vs5 + 2 terrain 4vs4 + 3 terrains 3vs3 + 1 terrain 2vs2.

Les différents centres proposent donc des offres différentes. Cependant, la présence de terrains 5vs5 infère une concurrence à l'activité du Soccer5, sachant que les centres sont implantés dans la région depuis quelques années. Le football privé fonctionne de manière bipolaire avec le milieu fédéral depuis quelques années à Montpellier.

Pour étudier le paysage footballistique du territoire montpelliérain, nous nous appuierons sur les travaux de Frédéric Grosjean, dans *Un football des champs et un football des villes: analyse géographique du service football dans un cadre régional*[42]. Le sport qui *« jusqu'à la fin des années 1990, n'était jamais apparu comme un service »* est depuis la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 Juin 1999 reconnu comme *« service public… le football en particulier »*. Le sport est donc une priorité pour la collectivité et le football en est un axe important, étant *« une des formes d'activités de loisir les mieux représentées en France »*. Les collectivités sont liées aux associations de part les subventions qu'elles allouent aux associations.

[42]Frédéric Grosjean, « Un football des champs et un football des villes : analyse géographique du service football dans un cadre régional », STAPS, 2006/4, n°74, p 85-98.

Pour se replacer dans le contexte, nous devrons prendre en compte que nous nous trouvons en milieu urbain, ou *« la multiplication des équipes répond à des demandes diverses : football spectacle (recherche d'une élite), football loisir (pratique d'une activité de temps libre), football de quartier (encadrement des jeunes) »*. Notre but ici sera d'étudier le paysage fédéral en Languedoc-Roussillon, pour dégager un tableau général du football, particulièrement sur le milieu urbain montpelliérain.

B. UN NOMBRE IMPORTANT DE LICENCIES

Pour étudier le paysage fédéral, expliquons tout d'abord l'organisation fédérale en quelques lignes. Le football est *« appréhendé en tant que service offert à la population : les instances en charge de la discipline et les clubs en sont les prestataires du service football »*[43]. La Fédération Française de Football a en charge le football à l'échelle nationale, les Ligues à l'échelle régionale, et les Districts à l'échelle départementale.

Selon une étude de l'INSEE en 2012[44], la FFF recense le plus grand nombre de licenciés en France, avec un total de 1 973 300 licenciés, ce qui représente environ 20% de la population ayant une licence sportive (fédérations unisport olympiques agréées).

Cependant, les 2 230 000 licenciés en 2007, traduisent une chute de quasi 20% en quatre ans, chose que les spécialistes renvoient à l'image du football français actuelle (grève

[43] Frédéric Grosjean, « La diffusion du football en Franche-Comté : la spatialisation du cycle de vie d'un service sportif », STAPS, 2005/2, n°68, p 41-54.
[44] INSEE, licences sportives et autres titres de participations en 2012, 2012.

de l'équipe de France en 2010, gestion des égos) mais également à une crise structurelle, due à un manque d'éducateurs diplômés[45].

En Languedoc-Roussillon, le nombre de licenciés à chuté de 72 592 en 2008 à 65 374 en 2011. Soit une baisse de presque 10% en 3 ans. La Ligue Languedoc-Roussillon est divisée en 4 districts : Aude, Gard-Lozère, Hérault, Pyrénées-Orientales. Pour resserrer notre étude nous nous concentrerons sur le district de l'Hérault et plus particulièrement sur le club de la Ville, à savoir le Football Club Castelnau-le-Crès qui compte des équipes aux niveaux régional et départemental.

Le paysage footballistique est donc toujours le plus important en terme de licenciés mais fait face aujourd'hui à une perte d'adhérents et un problème d'image, dû à l'image général du football professionnel et en particulier celle de l'équipe de France. Cependant, les instances fédérales tentent d'innover, en créant par exemple de nouvelles compétitions qui viennent compléter le paysage fédéral classique.

C. L'EMERGENCE DE NOUVELLES COMPETITIONS

Le football fédéral se distingue par ses compétitions. Le système fonctionne sous forme de championnats et coupes (ponctuelles) avec un processus de montées-descentes. Nous allons les lister ci-après. Nous listerons également le public visé en phase avec ces compétitions. Il est important de noter que les compétitions nationales concernent l'ensemble du territoire, que les compétitions régionales se destinent aux équipes de niveau régional, et les compétitions départementales à l'échelle départementale[46].

Elles sont gérées par la Fédération Française de Football (Nationales), la Ligue (Régionales) et le district (Départementales). Tous les clubs sont affiliés à la Fédération, c'est pour cela que l'on parle de licence fédérale. Pour lister les compétitions, nous prendrons l'exemple de notre cadre d'étude, à savoir la Ligue Languedoc-Roussillon pour la catégorie sénior, qui concentre le cœur de cible du public Soccer5.

[45] Patrick Desprez, « Le football français à perdu 500 000 licenciés en quatre ans », La Dépêche, 21 Novembre 2011.
[46] Site web Fédération Française de Football, Ligue Languedoc-Roussillon, consulté le 12 Mars 2014.

<u>Compétitions Sénior:</u>

Nationales (Fédération Française de Football):

- *Ligue 1 / Ligue 2 (Football professionnel, géré par la Ligue Professionnelle de Football)*

- *National*

- *CFA (Championnat de France Amateur) / CFA2 (Championnat de France Amateur 2)*

Régionales (Ligue Languedoc-Roussillon):

- *Division d'Honneur (DH)*
- *Division d'Honneur Régional*

Départementales (District de l'Hérault):

- *Promotion d'Honneur A (PHA)*
- *Promotion d'Honneur B (PHB)*
- *Première Division*
- *Promotion Première Division*
- *Deuxième Division*

Les championnats fédéraux se déroulent sur des phases Aller/retour de fin Août jusque fin Mai de l'année suivante. Les championnats amènent l'adhérent en club à s'engager sur une période d'au moins 9 mois avec celui-ci. On relève une forme d'engagement qui impose au pratiquant un certain nombre de contraintes. Ceci serait probablement un frein à la signature d'une licence fédérale chez certaines personnes.

Il est nécessaire de prendre en compte une diversification de l'activité fédérale. La Ligue met en place des compétitions de Futsal (les règles du futsal et du Soccer sont différentes) mais aussi des championnats entreprises. Le football fédéral tente donc de se diversifier avec pour but de stabiliser son nombre de licenciés en attirant un public plus large.

4. METHODOLOGIE GENERALE

A. PROBLEMATIQUE

L'accumulation de problèmes *« endogènes (Corruption, dopage, violence…) et exogènes (décentralisation et privatisation de l'offre sportive) conduit aujourd'hui à une mise en question de la notion de service public du sport telle qu'elle fut pensée et voulue par M.Herzog »*[47]. En se basant sur notre état des lieux, nous pouvons aujourd'hui remarquer que le paysage footballistique arrive à un tournant. En effet, l'explosion de l'offre footballistique privée vient se greffer à l'offre historique développée par le mouvement fédéral. L'offre privée représentée par les Soccer (le football à 5) voit sa fréquentation et son nombre de centres augmenter à grande vitesse tandis que le monde fédéral fait face aujourd'hui à une baisse de licenciés au sein des clubs.

A Castelnau-le-Lez, la politique sportive induit une pratique de tous , les associations sportives sont nombreuses et les équipements sportifs présents. La politique mise en place par la municipalité favorise également la pratique du sport pour tous les castelnauviens par des tarifs avantageux. La population investit donc les équipements sportifs mis à disposition des habitants et la Mairie conforte le fonctionnement de ces associations par la mise à disposition de subventions.

Cependant, *« à côté d'un État très présent et du mouvement sportif organisé, d'autres intervenants publics et privés se sont affirmés au cours des trente dernières années »*[48].Ce constat est vrai à Castelnau aujourd'hui et on observe un paysage à deux visages. Du côté des investisseurs privés du sport, les sociétés gèrent elles-mêmes leur politique sportive et leurs équipements. L'arrivée de nouvelles structures privées au sein d'un maillage associatif peut donc modifier de manière importante le paysage sportif castelnauvien. La gestion du sport à Castelnau-le-Lez en devient alors modifiée et il faut prendre en compte un milieu sportif à double vitesse Milieu Fédéral (Associations sportives) - Milieu Privé (Sociétés sportives privées).

Le milieu privé et le milieu fédéral vont devoir alors cohabiter. La Mairie et l'OMS, en tant que soutient aux associations sportives, vont alors être acteurs privilégiés de ces relations.

[47] Op-cit NBP 42.
[48] Op-cit NBP 27.

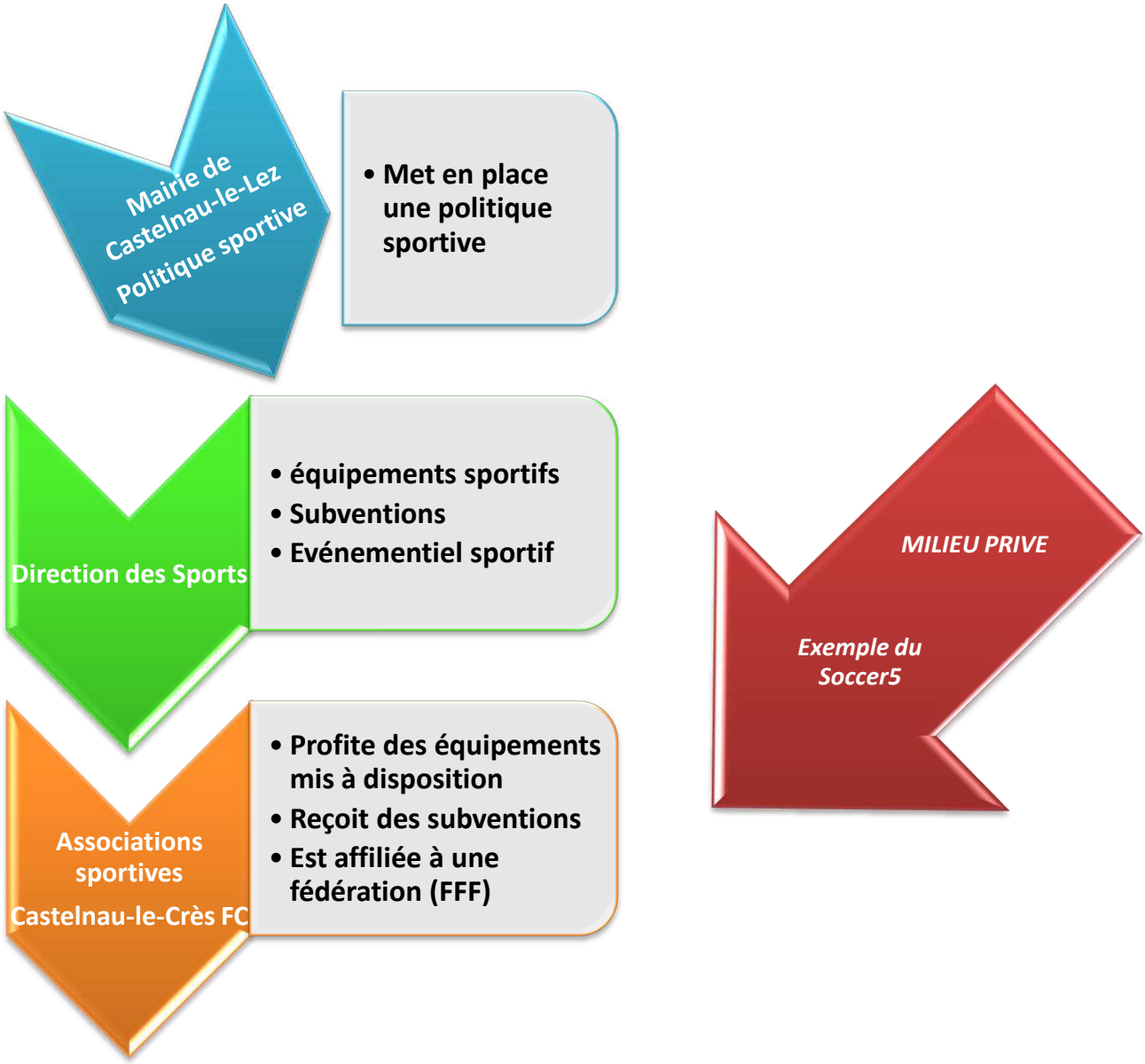

On remarque donc que la municipalité, à travers ses programmes et ses associations sportives n'est plus la seule force de proposition d'activité sportive à Castelnau. Le schéma initial de l'organisation sportive n'est plus respecté.

A partir de l'étude des relations entre le Soccer et la municipalité, le Soccer et les instances fédérales, le Soccer et le club de football de Castelnau, nous allons démontrer que le Soccer n'entre pas en concurrence aux activités existantes mais il semble que celui-ci soit complémentaire à l'activité proposée sur la ville. Le schéma initial n'est alors pas dégradé, mais étoffé.

B. HYPOTHESES

Suite à notre état des lieux nous allons donc nous poser certaines questions. Par l'acceptation de la construction du projet par la municipalité, on peut penser que *« le Soccer5 n'est pas une activité concurrente aux activités proposées sur la commune, le Soccer étant une pratique différente des activités proposées par les associations. Les pratiquants du Soccer apprécient ce sport différent du football classique et viennent pour pratiquer « où je veux, quand je veux, avec qui je veux ». Cette nouvelle forme de pratique vient s'ajouter à l'offre sportive communale et est une plus-value de son attractivité sportive. Face à cette diversification de l'offre sportive, les clients apprécient cette notion de bien-être et d'effort intense sur une courte durée que leur permet le Soccer. En effet, il permet à la Mairie de disposer d'un outil supplémentaire au bien-être de sa population et imagine des partenariats avec la structure pour y faire pratiquer ses habitants. La présence d'une telle infrastructure permet à la Mairie de disposer d'un équipement sportif de qualité sur son territoire tout en se déchargeant de sa gestion et son entretien ».*

Cette relation étroite que cultivent le Soccer5 et la municipalité se développe car les deux entités ne sont pas en concurrence. Le segment football à Castelnau n'est donc plus occupé uniquement par le club de Castelnau. Pour servir cette complémentarité, on infère un fonctionnement *« très fin avec le club de football de la commune de Castelnau-le-Lez. Le club étant doté d'une assise importante sur le territoire montpelliérain, le Soccer ne concurrence pas le FC Castelnau-le-Crès mais permet de renforcer l'image d'un territoire de footballeurs. Il permet aux joueurs du club de venir pratiquer à un moindre coût et propose une activité complémentaire au football classique. Cette pratique vient compléter les entraînements des équipes du club (La pratique fut conçue avec pour but de travailler l'explosivité et la vivacité des joueurs) et est investie en masse par les joueurs. On ne voit pas de concurrence entre le club de Castelnau et le Soccer mais plutôt une activité footballistique de plus qui permet de dynamiser le paysage sportif de la commune ».*

L'investissement du Soccer5 par les licenciés du club de football de la commune montre que les pratiquants fédéraux peuvent pratiquer le soccer sans pour autant arrêter le football dans leur club. A Castelnau, *« l'activité n'entre pas en concurrence avec le milieu fédéral car la pratique est totalement libre et ne nécessite aucun engagement de la part des pratiquants. Cependant, la baisse du nombre de licenciés (tous sports) en France est dû à*

l'explosion des pratiques auto-organisées depuis la fin des années 1970. Les gens y voient un espace de détente entre amis et privilégie une pratique au soccer sans contrainte, et sans engagement, à la pratique en club ou l'on s'engage sur une saison. Il renvoie une image différente du football, dont l'image est actuellement dégradée. Un espace que le milieu fédéral tente de réinvestir par différents biais ».

Nous verrons donc comment le Soccer5 arrive à s'implanter dans le paysage sportif local mais également dans quelles mesures il n'est pas concurrence aux activités proposées par la Fédération Française de Football. On imaginera alors des pistes à creuser pour les différents partis avec pour but d'optimiser le fonctionnement actuel du football sur le bassin montpelliérain.

C. METHODOLOGIE

Mon travail va mêler questionnaire, divers entretiens et discussions au long de mon étude. Ces discussions seront le résultat des questions que j'ai pu me poser tout au long de mon stage. Lors de celui-ci, j'ai pu converser et échanger avec de nombreux pratiquants lors d'une phase d'observation participante, ce qui m'a permis d'étayer mon travail.

Il va également reprendre les résultats du questionnaire[49] que j'ai pu passer dans le centre. Pour mener à bien mon étude, il était nécessaire de prendre en compte le point de vue du pratiquant, sachant que celui-ci est le centre d'une éventuelle concurrence entre le milieu privé et le milieu public (fédéral). Il fallait donc savoir si le pratiquant soccer était licencié en club ou non, pour le mettre en relation avec plusieurs facteurs motivationnels de sa pratique du football. La question était de savoir pourquoi le pratiquant privilégie la pratique du soccer plutôt que la pratique en club, et inversement, pour en dégager un public cible sur le soccer de Castelnau-le-Lez. J'ai pu recueillir 56 questionnaires valides qui vont me permettre de nourrir et délimiter l'ensemble de mon étude.

Les analyses quantitatives se basent sur des sondages et questionnaires distribués aux personnes que l'on interroge. Rappelons que l'approche qualitative se base sur des observations, des entretiens et analyses menées sur le terrain auprès d'acteurs privilégiés. La méthode quantitative et la méthode qualitative ne rentrent pas en confrontation, mais sont sensées se compléter. Dans *« l'analyse qualitative en éducation, Des pratiques de recherches aux critères de qualité »*, Léopold Paquay & al[50] (Huberman et Miles, 1991) montrent qu'aucune des deux approches n'est préférable mais qu'il s'agit de choisir la bonne approche. C'est pourquoi, il est nécessaire de mêler le questionnaire aux entretiens effectués, qui reprendrons les objectifs des différentes instances concernées par l'étude. Ces entretiens me permettront d'étudier les réponses des acteurs de manière plus objective et de me détacher des chiffres, lesquels il est parfois difficile d'interpréter. Madelaine Grawitz, dans son ouvrage *Méthode des sciences sociales* (1976)[51], confirme que l'analyse qualitative permet de garder cette notion de sciences humaines dans les résultats. Pour penser et tirer meilleur profit de ces entretiens, il est important de rencontrer les personnes concernées, sur la base d'entretiens

[49] Annexe 3, Questionnaire pratiquant Soccer5 : distribué du 15 Mars au 15 Avril 2014.
[50] Léopold Paquay et al, l'analyse qualitative en éducation, Pédagogie en développement, De Boeck Universirté, 2006, pages 219 à 249.
[51] Op-cit NBP 50.

informels. On pourrait les qualifier de « discussions guides ». Elles ont aiguillé mes entretiens futurs. Pour ne pas se perdre dans une « gloutonnerie bibliographique », tout en continuant de lire les articles nécessaires à mon cadre théorique, j'ai décidé de commencer mes entretiens exploratoires avec les acteurs privilégiés que j'avais retenu. J'ai alors décidé de rencontrer en premier lieu, Monsieur Guilhem Castel, directeur du Service des Sports à Castelnau, par un entretien semi-directif[52].

L'entretien semi-directif permet d'obtenir les informations nécessaires à notre recherche pour alimenter notre étude. Il nécessite une construction préalable qui va guider le rendez-vous et amener les réponses de l'interlocuteur. Les guides d'entretiens se trouvent ci-joint au corps de l'étude, en annexe. Ils se divisent en 3 parties bien distinctes : la présentation de l'acteur, sa vision du Soccer5 ainsi que les perspectives futures qu'il imagine.

Dans le cadre de mon étude, rencontrer Monsieur Guilhem Castel était intéressant pour moi sachant que c'est une personne présente sur le territoire castelnauvien depuis maintenant cinq ans. Il connait donc le territoire, et est capable de discuter ses changements et innovations. Son rôle de Directeur des Sports lui permet donc d'avoir des missions d'organisation et de suivi des activités sportives à Castelnau. Il a une mission de conseil auprès des élus, et a donc participé à la décision d'implanter la structure Soccer5 sur le territoire local. Il était intéressant de connaitre son intérêt à l'installation d'une structure privée de loisir sportif à Castelnau pour dégager des pistes de réflexions futures. J'ai alors axé ma démarche sur la relation que noue la municipalité avec le Soccer5.

Pour continuer mon enquête, il était primordial de rencontrer une personne de la société Soccer5. C'est tout naturellement que je me suis dirigé vers William Dodeuil, responsable de la structure de Montpellier-Castelnau[53]. Fort d'une expérience de trois années au Soccer de Clermont-Ferrand et d'expériences dans le football fédéral et de haut-niveau, cette personne est la personne ressource indispensable à la réussite de mon étude. En poste depuis l'installation du Soccer à Castelnau, il connait le paysage national de la société, son histoire, son activité actuelle ainsi que ses perspectives futures. Il m'a donc orienté lors de ma phase de présentation de l'entreprise, mais également dans les perspectives que je pouvais donner à mon étude. Avec lui (et son adjointe, Audrey Gaumy), j'ai pu mettre en place mon

[52] Annexe 4, guides d'entretiens : « entretien avec Guilhem Castel », directeur du Service des Sports de la Ville de Castelnau-le-Lez, le 25 Avril 2014.
[53] Annexe 4, guides d'entretiens : « entretien avec William Dodeuil », manager du Soccer5 Montpellier-Castelnau, le 9 Mai 2014.

questionnaire[54] que j'ai par la suite distribué aux pratiquants soccer5. Tel que l'on pouvait s'y attendre, le Soccer étant un service de loisir sportif ou le client y vient pour se détendre, il fut difficile de rendre cette étude légitime du fait du peu de questionnaires valides recueillis.

Pour mon troisième entretien, toujours avec ce but de calibrer la concurrence que peut avoir la structure Soccer5 avec le milieu public (fédéral), j'ai décidé de rencontrer Monsieur Serge Guiseppin, président du FC Castelnau-le-Crès[55]. Sachant qu'il dirige le club de la commune et qu'un partenariat a été monté entre le Soccer5 et le club, il était primordial de connaitre son ressenti sur le centre Soccer5, mais également d'en dégager les pistes du partenariat et de son évolution future. Président depuis deux années au club et personnage politique important à Montpellier, il connait le paysage local et mène aujourd'hui la politique sportive du club. Politique qui induit aujourd'hui la création d'un partenariat entre le club et le Soccer5, j'ai donc discuté avec Monsieur Guissepin des ponts créés entre son club et la structure.

Après être entré en contact avec le président du club de Castelnau, affilié à la Fédération Française de Football, j'ai pris contact avec Monsieur Robert Gadea, directeur de développement de la Ligue Languedoc-Roussillon de Football. La question de la diversification des activités football au niveau de la FFF mais également de l'arrivée massive du milieu privé fut importante. Elle m'a permit de comprendre l'intérêt que pouvait avoir la fédération pour ces structures privées, mais également d'imaginer des pistes possibles rapprochement dans les années futures. Cet entretien avait pour objectif de confronter les deux points de vue, celui de Monsieur William Dodeuil (représentant du Soccer5) et celui de Monsieur Robert Gadea, responsable de développement de la politique fédérale en Languedoc Roussillon. Durant l'entretien, j'ai également pu converser avec Monsieur François Lanot, secrétaire général de la Ligue[56].

Avec pour objectif de rencontrer le plus grand nombre de personnes nécessaire à mon étude, j'ai tout au long de ma période de stage pu discuter avec les personnes faisant vivre le Soccer (ses clients) mais également celles fréquentant le milieu fédéral (au sein du club de Castelnau-le-Lez, ou j'ai participé aux entrainements). Ces discussions furent intéressantes

[54] Op-cit NBP 49.
[55] Annexe 4, guides d'entretiens : « entretien avec Serge Guissepin », président du FC Castelnau-le-Crès, le 16 Mai 2014.
[56] Annexe 4, guides d'entretiens : « entretien avec Robert Gadea et François Lanot », directeur de développement et secrétaire général de la Ligue Languedoc-Roussillon de Football, le 19 Mai 2014.

pour cadrer mon étude et mieux connaitre le paysage sportif local et recevoir leur ressenti sur l'activité Soccer5 et l'activité sportive fédérale en Languedoc-Roussillon.

Les conditions de mon analyse :

« Montpellier, la ville où le sport est roi ». En février 2010, le journal Le Monde[57] s'intéresse à la réussite sportive d'une ville qui fait du sport l'une de ses priorités. Nouvel arrivant sur le territoire montpelliérain, j'étais curieux d'en apprendre d'avantage sur la vie sportive à Montpellier. En effet, Montpellier est considéré comme la première ville française en matière de sport, grâce notamment à sa réussite en sport de haut-niveau. Le territoire montpelliérain cherche la participation sportive de tous pour en dégager une élite. A travers ses nombreux événements sportifs professionnels, j'ai pu donc me fondre dans le paysage sportif montpelliérain en tant que spectateur et en apprendre plus sur la politique sportive des collectivités à Montpellier. En parallèle de mon stage au Soccer5, j'ai donc pu mener des discussions avec des acteurs du sport à Montpellier et savoir pourquoi le sport est aujourd'hui une priorité sur ce territoire. Il faut rappeler que les villes de Castelnau et Montpellier sont limitrophes et qu'elles font partie de Montpellier Agglomération. Les pratiquants ne proviennent donc pas seulement de Castelnau, mais également des alentours.

Le fait de ne pas connaître le territoire et de devoir « tout apprendre » de la politique sportive montpelliéraine et de ses pratiquants, m'a permis de me détacher de nombres d'à priori que j'aurai pu avoir, et de mettre de côté mes représentations. Mon étude en devenait alors plus objective.

A travers les discussions que j'ai pu avoir avec les clients Soccer5 ainsi que les personnages locaux que j'ai pu rencontrer, j'ai pu me faire une idée globale du paysage sportif sur le territoire montpelliérain (Castelnauvien en particulier). M'entraîner avec le club de football de la Ville de Castelnau m'a permis de me faire une idée plus fine sur les relations que mène le club avec le Soccer. Cependant, ces rencontres, bien qu'elles furent constructives dans ma démarche de connaitre le paysage sportif local, ne peuvent pas suffire à maîtriser mon sujet d'étude en d'en connaitre les résultats. Sachant que le thème de la concurrence « milieu public – milieu privé » n'étant que peu exploré jusqu'à présent, j'ai donc décidé d'engager mes lectures exploratoires sur le sport au sein des collectivités d'un côté, et sur le sport au sein des sociétés privés de l'autre. Il s'agissait alors de connaître les points de rattachement et de discernement entre ces deux milieux dans mon mémoire de recherche.

[57] Benoît Vitkine, Journal Le Monde, édition du 3 février 2010.

5. RESULTATS ET ANALYSES

La partie de résultats et d'analyse va nous permettre de redéfinir la globalité de l'offre sportive à Castelnau-le-Lez. Les entretiens que nous avons pu mener sur le terrain avec les acteurs privilégiés vont permettre de valoriser et discuter nos hypothèses. Dans chaque partie, nous pourrons alors proposer des pistes de réflexions, non exhaustives, qui pourront être remèdes aux problèmes de cohabitation rencontrés par les acteurs publics et privés du sport à Castelnau. Un football fédéral qui souffre aujourd'hui de sa mauvaise image et d'une forte baisse de licenciés. Pour se faire, nous nous appuierons toujours sur nos lectures, mais surtout sur les entretiens que nous aurons pu mener.

Nous allons donc étudier les relations que mènent ces différentes instances. On verra alors que la structure Soccer5 tisse des liens étroits avec le club de la commune et ses pratiquants en menant une politique de « plaisir et loisir sportif », ce qui peut amener la pratique fédérale à repenser son activité aujourd'hui en perte de vitesse.

A. LE SOCCER : UNE NOUVELLE ACTIVITE QUI PERMET LA PRATIQUE AUTO-ORGANISEE POUR TOUS SUR LA COMMUNE

Cette première partie va nous permettre de mettre en lumière notre première hypothèse, celle de l'utilisation du Soccer5 à Montpellier pour élargir le panel d'activité de la commune, qui profiterait au habitants.

Le Soccer5 n'est pas une activité concurrente aux activités proposées sur la commune, le Soccer étant une pratique différente des activités proposées par les associations. Les pratiquants du Soccer apprécient ce sport différent du football classique et viennent pour pratiquer « ou je veux, quand je veux, avec qui je veux ». Cette nouvelle forme de pratique vient s'ajouter à l'offre sportive communale et est une plus-value de son attractivité sportive. Face à cette diversification de l'offre sportive, les clients apprécient cette notion de bien-être et d'effort intense sur une courte durée que leur permet le Soccer. En effet, il permet à la Mairie de disposer d'un outil supplémentaire au bien-être de sa population et imagine des partenariats avec la structure pour y faire pratiquer ses habitants. La présence d'une telle infrastructure permet à la Mairie de disposer d'un équipement sportif de qualité sur son territoire tout en se déchargeant de sa gestion et son entretien.

1. *LE SOCCER, UN SPORT NOUVEAU QUI PERMET LA PRATIQUE AUTO-ORGANISEE « OU JE VEUX, QUAND JE VEUX ».*

Pour comprendre cette analyse, il va être nécessaire de comprendre les conditions d'installation des structures Soccer5 en France, *« face à l'extraordinaire marchandisation dont le spectacle du football fait l'objet »*. Il est aujourd'hui en voie de *« conversion à une logique de marché »*[58] et n'échappe pas à cette logique. En effet, comme nous avons pu le montrer lors de notre partie de présentation, l'entreprise présente aujourd'hui des résultats toujours plus importants, tant au niveau du chiffre d'affaire que de sa fréquentation.

Pour expliquer cette fréquentation, il est nécessaire de considérer cette nouvelle pratique *« le football « sauvage » est souscrit au principe d'une grande liberté temporelle »*[59]. En effet, le fonctionnement du Soccer permet au pratiquant de jouer de manière auto-organisée *«sans contrainte ni obligation »* de temps. A travers le questionnaire que nous relaterons tout au fil de l'étude, nous avons voulu savoir quelles étaient les motivations des clients Soccer5 de Montpellier Castelnau[60], pour venir jouer.

[58] Op-cit NBP 4.
[59] Christophe Mauny et Christophe Gibout, « Le football sauvage : d'une autre pratique à une pratique autrement… », EDP Sciences/Movement & Sport Sciences, 2008/1 n°63, p.53 à 61.
[60] Op-site 49.

D'après les résultats du questionnaire, on remarque que deux grandes tendances se détachent. 43% des personnes interrogées y voient un moyen de jouer « ou je veux, quand je veux » et 41% y voient un espace de détente. Cette liberté de pouvoir jouer nous confirme la motivation des clients, qui cherchent au Soccer un espace de liberté pour jouer au football à 5 sans contrainte.

Dans cette logique, l'historique de l'entreprise Soccer5 est intimement lié à ces motivations sachant que les deux associés Julien Falgoux et Cédric Guelle ont créé l'entreprise après n'avoir pu jouer sur un terrain municipal. Pour William Dodeuil, responsable du centre montpelliérain, ce sont *« des personnes qui ont arrêté le foot, qui en ont marre de la mentalité du foot et qui viennent là parce que c'est beaucoup plus ludique. Tu touches plus souvent le ballon que si tu es sur un terrain à 11. C'est très bon pour le cardio, donc pour la santé. Après, ça reste quand même du loisir et non de la compétition »*. L'objectif principal des personnes fréquentant le soccer serait donc une recherche de plaisir, souvent des personnes qui n'ont plus la possibilité d'assumer les contraintes d'un club de football et qui cherchent donc à pratiquer pour eux, leur bien-être, ce qu'ils ne retrouvent pas forcément lors de la pratique fédérale.

Selon une enquête IPSOS (Public Affairs) datant de 2005 *« Les français et les salles de remise en forme »*[61] réalisée auprès de 2031 personnes de 15 ans et plus, 84% des personnes interrogées déclarent fréquenter les salles de sport dans un souci sanitaire dont 66% pour le plaisir de faire du sport. Cela vient confirmer cette volonté pour les français d'utiliser le sport comme outil à leur bien-être.

Pour Guilhem Castel, directeur des Sports de la Ville de Castelnau, le Soccer est un moyen de jouer sans *« contraintes […] sans engagement »*. Le Soccer c'est le *« loisir, quand on veut, ou on veut, avec qui on veut, on choisi avec qui on joue. Il y a une liberté qu'il n'y a pas en foot […] sachant que le mouvement fédéral c'est les compétitions »*.

La particularité du Soccer est donc de proposer un nouvel espace de jeu sur le territoire castelnauvien, qui permet la pratique de tous, licenciés, non licenciés. Celui-ci est considéré comme un espace de détente pour ses pratiquants, qui voient en leur expérience Soccer5 un moment de détente, souvent entre amis (71% des personnes interrogées)[62].

[61] IPSOS, « Les français et les salles de remise en forme », Mars 2005.
[62] Op-cit NBP 49.

2. UNE NOUVELLE PRATIQUE QUI RENFORCE LA VOLONTE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ DE PROPOSER UNE ACTIVITE POUR TOUS.

Ces nouvelles firmes proposent des activités pour tous, sans contraintes, ou les pratiquants s'auto-organisent. En s'implantant sur un nouveau territoire, ces organismes doivent donc s'implanter pour se fondre dans le paysage sportif du territoire concerné. Les communes doivent valider le projet tout en prenant soin de garder une certaine stabilité dans leurs relations avec les associations sportives. En effet, *« les municipalités aident les clubs sportifs car le sport est devenu un fait social qu'elles ne peuvent pas ignorer. Le sport est aussi un fait économique et un support médiatique que les municipalités utilisent »*[63]. Les municipalités doivent donc veiller à ce que ces nouvelles firmes privées n'empiètent pas sur le maillage associatif existant.

A Castelnau plus qu'ailleurs, le sport est considéré comme un outil indispensable au bien-être de la population. Tendance nationale, car depuis les années 60 et la mise en place d'une véritable organisation sportive territoriale *« la puissance de l'institution peut se mesurer par les effectifs mobilisés »*[64].En 2012, la commune comptait 5 238 licenciés pour une population d'environ 15 951 habitants. Le nombre de licenciés dans les associations sportives représente donc presque 33% de la population. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne nationale qui recense 17 544 300 licenciés (Toutes disciplines confondues)[65] pour 65 700 000 français soit 27% de la population totale. Cependant, ces chiffres sont à nuancer sachant que le castelnauvien n'est pas le seul à pouvoir investir les associations à Castelnau-le-Lez.

Dans un contexte ou *«les villes sont… le principal acteur d'une politique d'éducation par le sport. Les communes prennent l'initiative de soutenir ou pas un projet autour de la pratique sportive»*[66], nous allons nous attacher à connaître l'intérêt d'une ville comme Castelnau d'accueillir une structure privée sur son territoire. Avec son nombre important de licenciés dans ses associations sportives et son dynamisme sportif, quels sont les objectifs de la Mairie de Castelnau de posséder un tel complexe dans son environnement ? Il faut savoir que la commune à eu le choix d'accepter ou non l'installation de la société Soccer5 sur son

[63] Jean François Bourg et Jean François Nys, « Financement des clubs sportifs et stratégies des collectivités territoriales : nouveaux modèles, nouveaux enjeux », Presses Universitaires du Sport, Mars 2006.
[64] Op-cit NBP 29.
[65] Op-cit NBP 44.
[66] Op-cit NBP 30.

territoire suite à un appel d'offre. Après discussions, la décision d'implanter le Soccer à Castelnau fut positive.

Pour se faire, nous allons mettre en avant la parole de Monsieur Guilhem Castel, directeur du service des sports de la Mairie de Castelnau-le-Lez. L'objectif principal de la municipalité étant de *« garder une image sportive, active, dynamique de la ville »*, il était nécessaire de proposer *« une activité qui n'était pas proposée par une association »*. En effet, en considérant que le football à cinq soit une pratique différente du football à onze, aucune association ne propose de football en salle à Castelnau. Avant l'installation de la structure, il était donc nécessaire de regarder ce que proposaient les associations.

De plus, sachant que *« le sport pour tous est la priorité »* de la municipalité, le soccer permet à la population de profiter d'infrastructures de qualité et propose une solution de plus au castelnauvien pour venir *« pratiquer l'activité de son choix »*. De plus, si l'on reprend l'hypothèse que le public du soccer est constitué de *« 90% d'hommes actifs urbains dont environ 10% de moins de 17 ans, 35% de 17- 25 ans et 45% de 26-35 ans, d'origines et catégories socio professionnelles variées (45% de cadres, 25% d'employés, 15% d'étudiants), combinant à la fois des pratiquants « compétitions » et sportifs occasionnels »*[67] cela correspond au public visé par la commune qui fait des *« séniors et des adultes […] un axe prioritaire de la politique sportive de la commune »*[68].

Pour monsieur Dodeuil, l'importance du coût que représente le soccer n'est pas étranger à ce constat. En général, ce sont *« des personnes qui travaillent, ont des moyens. C'est la tranche d'âge ou notre cible est la plus importante. Maintenant les étudiants sont aussi une cible sur le long terme et surtout sur Montpellier qui est une grosse ville étudiante »*. A Casltenau, selon l'INSEE[69], presque 50% de la population est active (employés, cadres, professions intermédiaires, artisans/commerçants), ce qui représente également pour le Soccer un bassin de clients potentiels très important.

Dans cette logique de proposer une activité pour tous, le Soccer et la commune de Castelnau se complètent. En effet, Castelnau représente un vivier important de clients pour le Soccer, et ce dernier est une activité complémentaire aux activités associatives et municipales proposées sur le territoire en offrant la possibilité au pratiquant de venir jouer quand il veut.

[67] Op-cit NBP 5.
[68] Op-cit NBP 52.
[69] Op-cit NBP 21.

3. UNE PRATIQUE BASEE SUR LA LIBERTE ET LE BIEN ETRE QUI NE CONCURRENCE PAS LE PAYSAGE ASSOCIATIF.

La commune et le soccer ont trouvé un point de ralliement qui permet au Soccer de trouver sa place à Castelnau. Cette place ne semble pas empiéter sur le tissu associatif sachant que le soccer se distingue par sa logique non compétitive, basée sur le fair-play, le plaisir et la convivialité. Pour savoir dans quelles mesures le soccer serait susceptible de concurrencer la pratique associative à Castelnau, il est important de connaitre les motivations des pratiquants. En effet, *« les pratiquants expriment une demande du service football, au même titre que les spectateurs. Ils jouent au football pour s'entretenir physiquement, pratiquer une activité de loisir, satisfaire un esprit de compétition, s'insérer dans un tissu social »*[70].

Le football peut donc être vecteur de plusieurs ressentis selon l'objectif que l'on lui accorde. Pour mieux comprendre cette logique de détente et de liberté que retrouvent les pratiquants au Soccer5, on va redéfinir la place qu'occupe le Soccer dans le paysage footballistique, grâce à la parole de nos acteurs privilégiés et le recensement de nos pratiquants.

En reprenant le règlement du Soccer[71], nous remarquons que celui-ci se distingue fortement de celui du football. Même si la logique interne de l'activité qui est de « marquer plus de but que l'adversaire » est conservée, le soccer favorise une pratique sans contact, autorisant le jeu avec les parois. De plus, le jeu se déroule sur un espace différent de 18 mètres de largeur sur 28 mètres de longueur, l'espace de jeu du football à onze est modifié. Les cages ne sont pas non plus de la même dimension, et le ballon lesté. Le fait d'obliger un jeu sans contact le rend plus fluide. Ce règlement plus stricte détache le Soccer du football à onze et cet espace de jeu permet au Soccer de se détacher du football original et de proposer une activité différente.

Pour William Dodeuil, *« les règles sont différentes du foot, c'est pour ça que les ballons ne sont pas les mêmes. La mentalité pour nous est très importante et ça reste, tu as pu le voir sur nos tournois, ça reste un fond de commerce très fort. C'est pas du foot, c'est du Soccer. Et le Soccer est très différents dans la mentalité […] leur idée de se démarquer du*

[70] Op-cit NBP 42.
[71] Op-cit NBP 19.

foot fédéral car il y a beaucoup de gens avec les histoires qu'il y a eu sur la Coupe du Monde, sur la mentalité qui peut entourer le foot ».

Le Soccer, dans ses fondements se détache donc du football fédéral, par ses règles mais également sa mentalité non compétitive. Il se considère comme un sport à part entière. Malgré sa volonté de pratique non compétitive, le soccer organise des compétitions ponctuelles qui se déroulent sous forme de tournois, de coupes ou alors de championnats. La question est alors de se poser si ces compétitions ne viendraient pas concurrencer le football fédéral, sachant que celui-ci se base sur cette logique compétitive avec des championnats avec un système de montée-descente, des points, des règlements codifiés.

Toujours en mettant en lumière le discours de William Dodeuil, le Soccer se distingue des compétitions organisées par la Fédération Française de Football sachant que ce n'est pas *« le même état d'esprit, le même fond de commerce. Après, il y a des organismes tels que Galaxy Cup ou là c'est la compét. Mais c'est ponctuel, c'est pas nous en tant que Soccer5 ou UrbanFootball qui organisons cet événement. Nous on organise nos Leagues, mais nos Leagues, le but est toujours le même »* ; à savoir Fair-play, plaisir, convivialité. On remarque d'ailleurs que sur la population interrogée par le questionnaire, 75% d'entre eux n'ont jamais participé aux compétitions mais viennent juste pour jouer de manière libre entre amis, soient 3 clients sur 4.

Pour Guilhem Castel, c'est d'ailleurs de cette façon que se distingue le Soccer du milieu fédéral. Il met en avant la notion que s'engager *« dans un club, c'est une logique de compétition, c'est le mouvement fédéral donc il y a des compétitions, des entrainements par semaine, des règles. Un cadre très important qui au contraire au Soccer5 c'est tout l'inverse. Il peut y avoir des compétitions effectivement, ca peut se mettre en place. Mais il n'y a pas les mêmes contraintes. Quand on joue en loisir, quand on veut, ou on veut, avec qui on veut, on choisi avec qui on joue. Il y a une liberté qu'il n'y a pas en foot ».*

Cette notion de liberté est donc importante au Soccer, et cela en devient une de ses particularités. Cette notion de bien-être, de jouer pour le plaisir dans un cadre différent de celui proposé par les clubs fait du soccer une pratique détachée du milieu footballistique. Certes, son histoire et son essence le lie au football, mais c'est par ses règles et sa mentalité que celui-ci s'en détache. Le football à cinq parait donc être une activité loisir, complémentaire au football en club, régie par les compétitions fédérales.

4. CONCLUSION PARTIELLE

Cette première partie nous a donc permis de mettre en lumière et de mieux comprendre l'objectif de l'implantation d'une structure de loisirs sportif sur la commune. La municipalité, qui se trouve sur un territoire ou la pratique sportive est un leitmotiv important, voit en la pratique du Soccer la proposition d'un service sportif supplémentaire au bien-vivre des habitants.

Pour le Soccer5, le territoire castelnauvien est un territoire idéal à son implantation. De plus, face à un public de plus en plus à la recherche de loisirs et d'activité libre, la structure leur permet d'avoir une solution supplémentaire à leur pratique. La logique non-compétitive du Soccer et ses valeurs de Fair-play, plaisir et convivialité plaisent aux clients. Ils y voient un espace de détente pour « jouer ou je veux quand je veux », avec qui je veux.

Cette mentalité se détache de la pratique fédérale qui se caractérise par sa logique compétitive qui repose sur des championnats avec des objectifs bien définis par les clubs. Nous allons voir par la suite, si, par son implantation, le Soccer ne crée pas une zone d'ombre au club de football de Castelnau.

Pour mesurer l'impact que peut avoir le Soccer5 sur le club, il va être nécessaire d'étudier leurs relations. On y dégagera alors des pistes de réflexion.

B. LE SOCCER5 DE MONTPELLIER-CASTELNAU NOUE DES RELATIONS FINES AVEC LE CLUB DE LA COMMUNE, FAVORABLES AUX DEUX PARTIES

Après avoir montré que le Soccer5 se veut comme une activité complémentaire aux activités proposées par la commune et que celui-ci possède en ses fondements la volonté de se détacher du milieu footballistique fédéral, nous allons voir par quels biais le Soccer5 et le club de la commune le FC Castelnau-le-Crès mènent une relation fine qui va déboucher sur de nouvelles perspectives pour les deux structures.

Le Soccer fonctionne de manière très fine avec le club de football de la commune de Castelnau-le-Lez. Le club étant doté d'une assise importante sur le territoire montpelliérain, le Soccer ne concurrence pas le FC Castelnau-le-Crès mais permet de renforcer l'image d'un territoire de footballeurs. Il permet aux joueurs du club de venir pratiquer à un moindre coût et propose une activité complémentaire au football classique. Cette pratique vient compléter les entrainements des équipes du club (La pratique fut conçue avec pour but de travailler l'explosivité et la vivacité des joueurs) et est investie en masse par les joueurs. On ne voit pas de concurrence entre le club de Castelnau et le Soccer mais plutôt une activité footballistique de plus qui permet de dynamiser le paysage sportif de la commune.

1. Le FC Castelnau-le-Cres, une assise importante sur le territoire montpellierain : vers un rapprochement avec le Soccer5.

Avant de pouvoir analyser la relation que mène le club de Castelnau avec le Soccer5, il sera important de mesurer l'empreinte que celui-ci occupe sur le territoire montpelliérain. Pour ceci, nous nous baserons sur l'entretien mené avec Serge Guiseppin, président du club depuis maintenant 2 ans. Alors que de « *nombreuses associations sportives […] sont menacées de disparition […] on relève quelques potentiels de créations dans les communes péri-urbaines, des espaces au peuplement récent et encore peu concerné par l'activité »*[72]. A Castelnau, la santé du club se traduit par un nombre important de licenciés.

Selon son président Serge Guiseppin, le FC Castelnau-le-Crès est certainement le « *le plus gros club en terme de licenciés dans le Languedoc Roussillon. On est à 538 licenciés, donc à 10 licenciés près, ça se joue entre Lattes, Béziers et nous*». Dans un paysage fédéral ou le nombre de licenciés a baissé de 10% entre 2008 et 2011, le club de Castelnau jouit donc d'une bonne assise participative de la part de pratiquants. Depuis 3 ans, son nombre d'adhérents reste donc stable (environ 500 licences chaque année).

Le FC Castelnau-le-Crès porte la bannière de deux communes dans les championnats fédéraux. En effet, il lie les club du Crès et de Castelnau. Son histoire a fait que ces deux clubs voyaient une liaison favorable à leur développement, sachant que le club de Castelnau excellait en terme de formation, et que le club du Crès possédait une équipe sénior à un niveau national. Ce dernier, faisait face a des difficultés financières importantes, l'objectif était donc de relier les deux clubs avec pour objectif de se stabiliser en augmentant leur compétitivité. Le club *« élu meilleur club formateur cinq fois sur les sept dernières années en Languedoc Roussillon »* est pour son président un *« club brillantissime ».*

Le club possédant des équipes à tous les niveaux (national-régional-départemental) et doté d'une assise importante sur le territoire, c'est par intérêts mutuels que le Soccer5 et le FCCC (Football Club Castelnau-le-Crès) ont décidé de s'unir pour créer un partenariat[73].

Cette liaison entre les deux parties *« apporter au Soccer cet image que le club a en terme de sérieux, de savoir-faire, en terme d'image. Deux, d'être aussi un vecteur de communication pour le Soccer5. Et trois, permettre à l'ensemble des adhérents du club de*

[72] Op-cit NBP 43.
[73] Annexe 5 : partenariat Soccer5-FC Castelnau-le-Crès, saison 2013-2014.

faire un certain nombre d'actions au Soccer »[74]. Dans cette démarche, le partenariat va permettre au soccer de « *se faire connaitre auprès des licenciés. Avoir une trame ou un socle de personnes qui soient petits, jeunes ou vieux qui seraient de futurs clients potentiels pour nous […] Le but était de faire des réductions aux personnes licenciées au club »*[75]. Le but réel du partenariat est donc dans un premier temps de permettre au Soccer de se créer une base de clientèle et de se rapprocher d'une structure sérieuse, positive pour son image.

Les structures ont décidé de se regrouper pour se compléter et donc proposer une perspective plus large à leurs pratiquants, et ceci dans toutes les catégories. Ce regroupement nous montre donc que les relations entre le football privé et le football public ne sont pas cloisonnées. Celles-ci se veulent constructives pour les deux parties et permettent de voir un pont entre la pratique fédérale et de loisir.

Avec cet objectif de partenariat l'objectif du Soccer5 sera de se lier durablement au club de Castelnau, *« il reste sur la pratique du football, même si elle est différente car ce ne sont pas les mêmes règles tout à fait. C'est pas la même mentalité. Ca reste du foot avec des règles spécifiques »*. Le but ne sera pas *« de* s'associer *avec 50 clubs »*[76] mais de garder cette relation privilégiée avec le club de la commune avec des objectifs sportifs pour l'un et des objectifs de croissance économique pour l'autre. Le but est donc de s'associer pour la diffusion d'une image et la représentation d'une certaine qualité.

Si la pratique en club et la pratique au Soccer se différencient par des objectifs différents, elles ciblent un public qui porte un intérêt au football. Ce point de ralliement va être nécessaire au développement de la pratique du football à 5 sur le territoire castelnauvien.

Pour Serge Guiseppin, l'oisiveté actuelle de la population est favorable au développement du Soccer qui est *« un fil naturel, du sport fédéral, une suite logique. Ca récupère un certains nombre de zappeurs qui n'ont pas envie de supporter les contraintes d'une équipe, d'un coach et d'un cadre. Donc ça colle à l'air du temps »*. Cette notion de jouer sans contrainte permettrait alors au Soccer de récupérer un public loisir, pour lequel le football fédéral ne proposerait pas d'activité spécifique.

[74] Op-cit NBP 55.
[75] Op-cit NBP 53.
[76] Op-cit NBP 53.

2. LE « FOOTBALL PRIVE » ET LE « FOOTBALL PUBLIC » : DES PUBLICS CIBLES DIFFERENTS.

Avec un but commun de développement, le club de Castelnau et le Soccer5 attirent des publics différents. Avec pour objectif de dissocier le client potentiel soccer et l'adhérent potentiel du club de Castelnau, il était intéressant, via nos questionnaires, de demander au client sa provenance et son engagement au sein d'un club de football ou non. Nous avons obtenu les résultats suivants :

Sur les 56 personnes interrogées, 91% proviennent du secteur montpelliérain. Ils sont seulement 20% à pratiquer le football en club alors que 80% d'entre eux ne possèdent pas de licence fédérale. On remarque donc que les publics cibles de ces deux structures sont sensiblement différents sachant que seulement un cinquième des pratiquants pratique les deux activités. La volonté pour l'entreprise est de s'installer dans *«des villes à fort potentiel avec des populations assez importantes et des entreprises car notre cœur de cible reste quand même les entreprises. Les personnes qui travaillent, c'est les trentenaires notre cible, même si l'on va du tout petit donc 6 ans jusqu'aux personnes d'une cinquantaine d'années, soixantaine d'année maximum »*[77]. Le soccer vise donc la même fourchette que la fédération, mais à des échelles différentes.

Il faut savoir que la commune fut très favorable à ce projet « *Soccer5 c'est une offre de service, c'est un service sportif donc évidemment pour un responsable des sports, qu'il y ai un service sportif qui se propose au niveau de la commune […]c'est toujours intéressant. […] il faut aussi regarder l'intérêt de la population, et l'intérêt de la population, on est sur une ville dynamique, jeune, le Soccer5, c'est du foot en salle et ça marche très bien. J'ai donc émis un avis favorable sur l'accueil du Soccer5»*[78]. Pour repenser les publics cibles, il faut alors penser en terme d'attente de la part des pratiquants. En effet, l'important n'est pas l'activité que l'on propose, mais l'attente que le pratiquant a de l'activité. Plus l'écart entre l'attente du pratiquant et l'activité proposée est réduite, plus le client sera satisfait. Plus celle-ci est importante, moins le client sera satisfait. Distinguer le soccer du football à onze revient alors à différencier les attentes des pratiquants. En effet, la pratique du football dans un club, nécessite *« la décision de s'engager sur une année. On a plus la liberté que l'on peut avoir*

[77] Op-cit NBP 53.
[78] Op-cit NBP 52.

sur le Soccer5. On y va en semaine, le week end avec des copains, on y va quand on a envie d'y aller »[79].

Il est ici nécessaire de reprendre cette idée que le soccer ne soit pas le même sport. Dans cette quête de bien-être par le sport, les individus fréquentant le soccer et les clubs n'ont pas les mêmes attentes : *« l'attente, il faut la voir au sens large, les dépenses ne sont pas les mêmes. L'intensité n'est pas la même sur un terrain au soccer qu'un terrain de football. Des efforts répétés, des distances plus courtes. C'est différent. Le public n'a pas les mêmes attentes. Après, sur les bienfaits de l'activité, les recherches par rapport aux amis, des personnes vont rechercher un côté plus compétitif vers le sport fédéral plutôt que vers le Soccer »*[80]. Ce côté non compétitif qu'offre le soccer est donc quelque chose de nouveau « *très positif […] car ça correspond à l'air du temps, ce dont « Castelnau n'est pas doté. Qui plus est, la marque Soccer5 faisant de belles réalisations, ça n'a apporté qu'une valeur ajoutée. Ce que l'on fait nous par rapport au Soccer5, je pense que l'on est dans 2 schémas totalement différents»*[81].

Pour les acteurs locaux du sport, le soccer serait donc une valeurs-ajoutée à l'offre sportive locale, et il fonctionnerait dans une logique totalement différentes. Via notre questionnaire, nous avons pu observer que la majorité des footballeurs venant au soccer jouent à un niveau départemental[82]. Pour expliquer ceci, nous pouvons inférer une fréquence d'entrainement plus faible dans ces niveaux, les plus bas de l'échelle. Les licenciés chercheraient donc à venir pratiquer pour progresser au sein de leur club ? Une hypothèse probable car en recoupant les résultats, on observe que 100% des licenciés au Soccer favorise leur pratique fédérale à celle au Soccer. Les licenciés club ne sont donc pas prêt à quitter leur club pour venir pratiquer exclusivement au Soccer mais y voient un complément à leur pratique. Pour eux, il y a une complémentarité entre les 2 pratiques.

Dans cette partie, nous avons donc pu voir que les publics cibles du milieu privé et du milieu fédéral n'étaient pas les mêmes. Les sportifs recherchant le football loisir se dirigent vers le soccer et ceux recherchant la compétition, les clubs affiliés à la Fédération Française de Football. Nous allons maintenant voir que le Soccer5, malgré une activité basée sur le football, se diversifie pour étendre son offre, à un public bien plus varié.

[79] Op-cit NBP 52.
[80] Op-cit NBP 52.
[81] Op-cit NBP 55.
[82] Op-cit NBP 49.

3. UN TERRAIN DE PLUS EN PLUS GRAND ET DIVERSIFIE : UN COMPLEXE DE SPORT-LOISIR.

Face à cette diversification des publics et donc des pratiques appartenant à l'activité football, *« le football apparait comme un produit multi-forme dans lequel chacun vient puiser selon ses motivations : football spectacle (recherche d'une élite), football loisir (pratique d'une activité de temps libre), football de quartier (encadrement des jeunes) »*[83]. Avec cette diversification des pratiques, le système est modifié et la Fédération Française n'est plus la seule instance a posséder les droits du football. L'espace sport loisir, occupé par diverses associations et structures privées reste donc un terrain inoccupé par les instances fédérales.

En effet, depuis plusieurs années, on observe une diversification des activités football, non reconnues par les instances fédérales, ni par l'olympisme : le football en salle, le futsal, le beach-soccer. Pour ces deux dernières, la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) organise des compétitions internationales, mais elles ne font toujours pas partie des pratiques recensées par le CIO (Comité International Olympique)[84]. Le soccer peut donc se permettre de développer des activités connexes qui vont être favorables à son développement qui n'entrent pas en concurrence avec le football à onze, seule pratique recensée par le CIO.

Pour Serge Guiseppin, *« bien que le foot en salle soit en train de se développer en terme de licenciés, mais le foot en salle, on est sur un effet de mode, un effet structure, un effet plaisir, on est pas sur un effet championnat, sur un effet progression »*. Profitant de cette mode et donc de cette recherche de loisir pour les clients au soccer, l'objectif de la structure Soccer5 est d'être le leader du marché du *« loisir sportif en France »*[85] et occupe donc un espace différent au football fédéral. Pour Robert Gadea, directeur de développement de la Ligue Languedoc-Roussillon de Football, le public qui fréquente le soccer sont : « *les jeunes étudiants qui font leurs études, ils sont loin de leur club, ils ne veulent pas se remettre dans un club. Ils en ont marre de se dire qu'il faille aller s'entrainer le Lundi, Mercredi et Vendredi… ils ont des potes et qu'est ce qu'ils font ? Ils se regroupent et se disent on va jouer mercredi, appellent et réservent un créneau. Après, il y a les entreprises, il peut y avoir les entreprises »*.

[83] Op-cit NBP 43.
[84] Site web Comité International Olympique : www.olympic.org/fr/football. Consulté le 25 Mai 2014.
[85] Op-cit NBP 9.

Dans le but de cibler ce public, l'entreprise Soccer5 a donc décidé de s'implanter dans un secteur de rayon d'une *dizaine de kilomètres […]à fort potentiel d'entreprises ».* Ce choix correspond à l'idée de favoriser l'accès à un public qui possède de l'argent, pour occuper des créneaux inoccupés par les pratiquants en général (12h-14h) et d'augmenter son taux de remplissage en fidélisant cette clientèle. Dans cette logique de s'installer comme centre de loisir sportif et de fusionner avec Urban Football, l'objectif pour la société sera à terme sera de se donner la possibilité « *la possibilité de ne pas faire que du foot. Alors c'est déjà le cas, on fait du multi-activité pour les entreprises, mais ils se donnent la possibilité de faire autre chose. Ils nous ont vendu ça : certes le Soccer est notre base de travail, notre fond de commerce mais peut-être qu'à terme ce sera modifié. Tu as pas mal de sports, je pense au padel notamment qui se développent et ils se donnent le droit de faire des activités telles que celles-ci pour développer l'offre, être plus complet et attirer un maximum de monde, et des publics différents »*[86]. Soccer5 ne se limite donc pas à la proposition d'activité football au sein de ses centres. Ceux-ci s'ouvrent aux centres de loisirs et entreprises pour du multi-activités et il est indispensable pour les entreprises sportives *« de mettre en œuvre des politiques de marketing adaptées qui ne soient pas l'application de « recettes toutes faites » issues des autres secteurs industriels »*[87] et de *« rallier tous les acteurs »*[88].

Dans ce but, il est indispensable que le soccer favorise les relations avec la commune mais également avec le secteur associatif, pour ne pas se cloisonner dans son secteur d'activité. Les relations sont réciproques. Pour la commune, l'idée est de travailler en partenariat *« avec les associations mais aussi avec le secteur privé donc c'est vrai que nous avons eu des ponts et partenariats qui se sont établis avec le Soccer5. Sur le Téléthon, après ça va être sur des actions transversales de type solidarité, santé etc… On peut se rejoindre sur des manifestations et des choses qui tiennent à cœur à peu près à tout le monde ».* L'objectif pour les différentes entités sportives est donc de cohabiter de manière à proposer une offre sportive cohérente et la plus riche possible aux publics concernés. Pour les acteurs locaux, il n'y a pas de cloisonnement entre le secteur privé-public-associatif et il est nécessaire de légitimer la présence de la structure par quelques actions ponctuelles.

[86] Op-site 53.
[87] Op-cit 1.
[88] Op-cit 4.

4. CONCLUSION PARTIELLE

Nous avons donc vu que les différents secteurs cohabitent à Castelnau-le-Lez pour proposer une expérience sportive la plus riche possible à la population football. Il n'y a pas de concurrence entre le club de football de la commune et le Soccer5, car pour les acteurs locaux, ce n'est pas le « même sport ». De plus, avec pour objectif de privilégier les deux parties, celles-ci ont décidé de signer un partenariat pour asseoir l'activité Soccer5 sur la ville et proposer des offres préférentielles pour les licenciés au club.

Cette non concurrence, elle se note tout d'abord par la différence dans les attentes du pratiquant. Le pratiquant en club recherchera une logique de progression et de compétition, tandis que le pratiquant au soccer recherchera une logique de détente et de loisir.

Les ponts qui lient le club de Castelnau au Soccer sont à l'image des relations menées entre l'entreprise et la commune. Avec *« un besoin réciproque de se faire connaitre […], il y a des passerelles entre les institutions »*[89]. Cette cohabitation et ces bonnes relations que mènent le Soccer avec les autres instances sportives de la commune, il faut les conserver pour que chacun trouve sa place sur le territoire castelnauvien. Pour cela, il faut « *proposer quelque chose de différent […] pas forcément sur le même créneau avec des activités connexes »*[90]. La concurrence est donc moindre, car l'activité proposée n'existait pas à Castelnau.

On distingue donc que l'activité Soccer va être ciblée par les pratiquants loisirs, et l'activité fédérale va elle se baser sur la recherche de progression et de compétition. Le choix pour le pratiquant de venir au soccer ou en club se fait donc selon l'attente qu'il a de l'activité. Face à la baisse de licenciés à la fédération, le football loisir ne serait-il pas un terrain à investir pour redorer l'image du football et capter un nombre de pratiquant plus important ?

[89] Op-cit NBP 52.
[90] Op-cit NBP 52.

C. LA PRATIQUE DU FOOTBALL EN SALLE EST UNE ACTIVITE COMPLEMENTAIRE A LA PRATIQUE ORGANISEE FEDERALE : VERS « UN RAPPROCHEMENT MILIEU FEDERAL-MILIEU PRIVE ».

Après avoir montré que le soccer n'est pas, pour l'instant, concurrentiel à l'activité associative sur un territoire donné, notamment du à des motivations différentes de la part des pratiquants nous allons voir que leurs activités sont complémentaires. Face à une perte de licenciés fédéral, la question va donc être de connaître la raison de ces baisses d'effectifs, mais également d'imaginer dans quelles mesures les structures privées et publiques seraient susceptibles de se rapprocher.

L'activité n'entre pas en concurrence avec le milieu fédéral car la pratique est totalement libre et ne nécessite aucun engagement de la part des pratiquants. Cependant, la baisse du nombre de licenciés (tous sports) en France est du à l'explosion des pratiques auto-organisées depuis la fin des années 1970. Les gens y voient un espace de détente entre amis et privilégie une pratique au soccer sans contrainte, et sans engagement, à la pratique en club ou l'on s'engage sur une saison. Il renvoie une image différente du football, dont l'image est actuellement dégradée. Un espace que le milieu fédéral tente de réinvestir par différents biais.

1. LE SOCCER, UNE PRATIQUE QUI NE SOUFFRE PAS DE LA MAUVAISE IMAGE FEDERALE.

Selon une enquête INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique)/Ministère des sport datant de 2000, 91% des français de 15 à 24 ans déclarent pratiquer une pratique sportive en club de manière volontaire[91]. Par ces chiffres, il faut comprendre que la majorité des personnes en France pratiquent une activité sportive, et 9 sur 10 le font au sein d'un club. Sachant que le public majoritaire du soccer concerne la tranche des 25-35 ans, il va être intéressant de savoir pourquoi ces personnes se dirigent vers le milieu privé plutôt que vers le milieu associatif.

Cette possibilité de pratique sans *« le passage obligé du club »*[92] est de plus en plus répandue en France du fait notamment d'une offre sportive de plus en plus conséquente. Il faut donc évaluer les raisons de ce désintérêt pour la pratique en club. Pour ce faire, les questionnaires nous informent que les 20% des pratiquants Soccer, licenciés en club, privilégient tout de même leur club. De plus, d'après le questionnaire, les non-licenciés venant au soccer trouvent à environ 30% que la pratique fédérale seraient plus importante que le soccer à leurs yeux. La question va être alors de savoir pour quelles raisons ces 30% ne sont pas adhérents d'un club plutôt que leur pratique occasionnelle au soccer. Nous allons notamment nous baser sur les discours de Robert Gadea et François Lanot, représentants de la Ligue Languedoc-Roussillon. Pour eux, la pratique fédérale souffre actuellement de sa mauvaise image et de ne plus posséder à elle seule les droits du football. Depuis plusieurs années, les compétitions loisirs sont en perte de vitesse au sein de la Fédération, et elles sont investies par d'autres terrains alors qu'avant ils étaient « *les seuls détenteurs des droits du Football. Maintenant c'est plus possible »*[93]. L'arrivée de nouveaux promoteurs de l'offre football freinerait donc la Fédération sur certains de ses axes de développement.

Dans ce but, la FFF a réagi par son président avec pour but de reprendre en main le football loisir à travers un courrier adressé aux Ligues : *« Le président de la Fédération Française de Football souhaite que notre Fédération reprenne en main le football loisir qui s'oriente vers des* ***fédérations fantômes, des associations incompétentes, des organisations motivées par le seul aspect lucratif*** *»*. Les structures privées sont donc visées par ce

[91] William Gasparini et Sandrine Knobé, « Le salut par le sport ? effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion », Médecine et hygiène/Déviance et société, 2005/4-Vol 29, p. 445 à 461.
[92] Op-cit NBP 91.
[93] Op-cit NBP 56.

communiqué, la fédération voyant en ces pratiques une concurrence importante dans sa quête du football loisir. Cependant, plus que les structures privées, ce sont « les associations sauvages » montant des « compétitions parallèles » qui sont visées notamment parce que les clubs *« cèdent des créneaux d'utilisation de leurs installations sportives sans se soucier de leur propre responsabilité en cas d'accident, responsabilité qui est la même que la commune propriétaire des installations sportives »*. En région parisienne nous trouvons par exemple la FLA (Football Loisir Amateur) qui propose de monter son équipe pour participer à un championnat de football à 7 ou à 11[94]. Celle-ci, pour proposer ses activités, est affiliée à la FFSE (Fédération Française du Sport Entreprise) qui lui permet d'avoir un cadre légitime. En France, ces associations sont de plus en plus nombreuses et dispersées sur le territoire. Pour eux, la véritable concurrence concernerait donc des associations parallèles qui organiseraient leurs propres championnats ?

Sur le territoire montpelliérain, la « fédération fantôme ou association parallèle » est la Fédération Montpelliéraine de Football à 7. Elle recense 93 équipes de football d'un minimum de 12 joueurs qui s'organisent en championnats de 5 poules[95]. Cette organisation représente donc une concurrence de plus de 1300 joueurs potentiels pour le District de l'Hérault. Anciennement affiliée à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), elle fonctionne aujourd'hui de manière totalement autonome et propose une licence à 35€ (beaucoup moins cher que les clubs). De plus, on peut inférer une difficulté supplémentaire pour les compétitions fédérales à pouvoir libérer des terrains pour organiser des compétitions « football loisir ». Face à cela, la difficulté que retrouve la Ligue Languedoc-Roussillon, se trouve dans les représentations qu'ont les pratiquants de la FFF : *« les gens n'arrivent pas à faire la passerelle entre la Fédération, qui est pour eux le carcan, l'organisation »* alors *« qu'ils ont la sécurité: feuille de match, assurance et une couverture. Après le reste, ça ne change pas du foot loisir »*.

L'objectif majeur de la Ligue dans les prochaines années se trouve donc ici, dans l'investigation d'un terrain quasi-inoccupé pour l'instant qui est une *« perte réelle un espace de liberté qu'il reste, c'est ce foot loisir que l'on va essayer de récupérer »*. Nous avons auparavant vu que le football loisir était le cœur de cible des structures Soccer5, notamment par sa capacité à accueillir ses pratiquants selon leurs disponibilités. Le soccer ne semblait pas en concurrence avec la Fédération, notamment de part la motivation non-compétitive du

[94] Site web www.football-loisir-amateur.fr, consulté le 10 Juin 2014.
[95] Site web www.fmfa7.fr, consulté le 20 Mai 2014.

pratiquant. Avec ces associations, sortes d'organisateurs de compétitions parallèles, le paysage serait donc plus complexe, incluant un triptyque proposant des activités football pour la population « structures privées-instances fédérales-fédérations fantômes ».

2. LE MILIEU FEDERAL : UN ESPACE QUI PEINE A DEVELOPPER LE FOOTBALL LOISIR.

La concurrence du football fédéral ne serait donc pas le Soccer, qui possède ses propres terrains, mais les « organisations sauvages » ? Ces organisations, basées sur le football loisir, ne viendraient-elles pas en concurrence au structures privées ? Aujourd'hui, ces nouvelles formes de pratiques « sauvages » posent problème. Par exemple, en Bretagne, à Merdrignac, les vétérans ont formé une association loisir parallèle à leur ancien club et ceci pose problème pour le club historique de la ville (affilié à la FFF), au niveau de l'occupation des terrains, l'attribution de subventions[96].

Il faut donc prendre en compte un sport qui comporte aujourd'hui deux volets, *« une industrie dédiée à des applications et des besoins sportifs de masse (le sport-loisirs) qui ne peut se comparer à une industrie ou la performance technique constitue l'intentionnalité principale du progrès (le sport-performance) »*[97]. Le Football performance est entièrement géré par la Fédération tandis que le football-loisir est investi par les structures privées et les Fédérations fantômes. Suivant l'objectif de récupérer des « licenciés » au sein de la Fédération de Football à 7, le directeur, Robert Gadea a organisé un système permettant de jouer avec une licence fédérale, mais n'imposant pas de « contrainte » à ses pratiquants : *« une liste avec les numéros de téléphone, il n'y a pas d'obligation, les gars s'appellent.[…] Ce système là était intéressant pour moi, de faire une boite aux lettres, avec des téléphones de responsables, vous êtes libre ce soir, j'ai un demi terrain, on va jouer, mais on y est pas arrivé. C'est un peu un échec pour moi ! ».*

Face à ce refus, il ne comprend *« pas de concurrence dans le foot privé mais plutôt dans le foot loisir, car le foot privé, c'est une structure ou les gens payent ».* Les gens payent pour accéder aux infrastructures et profiter d'une offre de service. Ce n'est *« pas le même*

[96] Site web www.ouest-france.fr, « débat autour de la création d'une association de football loisir », consulté le 10 Juin 2014.
[97] Op-cit NBP 4.

sport ». Peut-être, *« le sport privé pourrait être une concurrence au futsal. Mais comme on ne joue pas dans les mêmes dimensions, le futsal c'est un terrain de hand. Le jour ou il y aura des salles avec des terrains grands comme un terrain de hand, un petit terrain »*. Pour la Fédération comme pour le Soccer, la différence d'espace de jeu est fondamentale pour considérer que les deux systèmes n'entrent pas en concurrence.

Cette non-exclusivité des droits du football pour la Fédération[98] pose aujourd'hui problème par la main mise par les fédérations fantômes sur le football loisir : « *Les relations entre les éléments reconnu et la FFF, tout ça a été modifié. Vous verrez les sanctions qui à l'époque pouvaient être prises, et qui maintenant n'existent plus. C'est une loi européenne. Bruxelles a obligé la Fédération Française de Football à modifier ses règlements généraux : obligée d'ouvrir à la concurrence l'offre du football. C'est-à-dire que maintenant le football n'est plus l'exclusivité de la fédération. La décision a été prise par l'assemblée fédérale il y a deux ans »* selon François Lanot.

Pour William Dodeuil, responsable du centre Soccer5 de Montpellier-Castelnau, l'activité est surtout concurrentielle sur une tranche d'âge particulière. La création de la Soccer5 Academy, qui permet aux enfants de participer à un entrainement Soccer, encadré par un diplômé d'état football, soit le mercredi, soit le samedi ; *« Du 6-12 ans, c'est l'école de foot pour eux, c'est là ou les premier gamins commencent à faire du foot. C'est comme ça, eux feront des stages aussi, nous on va faire des stages. A un moment donné, on sera en concurrence, ça c'est sur ! »*.

La concurrence ne serait donc pas forte sur les catégories séniors, mais surtout chez les enfants. De plus, les catégories jeunes sont fondamentales pour la Fédération, sachant que les enfants sont autant de licenciés potentiels au sein des catégories supérieures. L'objectif actuel pour la Ligue en Languedoc-Roussillon est alors de s'ouvrir *« au loisir pour permettre de se développer »*.

Il va maintenant être intéressant de voir dans quelles mesures les domaines « football loisir », par ses centres privés et associations parallèles, et « football compétition » par la FFF, vont pouvoir se rapprocher. Il en va de trouver des éléments communs et des pistes de développement qui puissent être favorables à chacun. Le but commun pour la fédération et le Soccer est de récupérer un maximum de pratiquants loisirs, adhérents actuels des associations parallèles.

[98] Site web www.fff.fr, Règlements généraux, Article 6, consulté le 20 Mai 2014.

Fédération Française de Football
Football Loisir
Football privé et associations parallèles

3. DANS UN BUT PROJET COMMUN DE DEVELOPPEMENT, UN RAPPROCHEMENT DES INSTANCES FEDERALES VERS LE MILIEU DU FOOTBALL LOISIR EST-IL ENVISAGEABLE?

« Dans un contexte caractérisé par une montée en puissance des niveaux de satisfaction et d'exigence produits, imaginer, concevoir et commercialiser des biens novateurs et des activités nouvelles devient alors un impératif de survie pour toutes les firmes présentes sur le marché »[99]. Pour exister et continuer d'attirer des pratiquants, les organismes et entreprises sportives sont en perpétuelle remise en question pour proposer des activités toujours plus attrayantes. Nous avons auparavant vu que le football loisir et de compétition sont, à Montpellier, investis par des structures soit d'ordre public, soit d'ordre privé.

Pour Serge Guiseppin, président du FC Castelnau-Le-Crès, le football privé récupère un *« nombre de zappeurs qui n'ont pas envie de supporter les contraintes d'une équipe, d'un coach et d'un cadre »*. La question serait pour la fédération qui veut développer son football loisir d'imaginer une forme de pratique plus libre, non quadrillée et non contraignante. De plus ce problème d'image dont souffre le football fédéral dans lequel on y voit une organisation rigide serait néfaste au développement du football loisir, qui relève lui une image opposée. Dans ce but de développement réciproque, un rapprochement des structures privées et du football fédéral ne serait-il pas envisageable? Par quel biais? Avec quel public? Dans les compétitions organisées par le soccer, la majorité des participants sont des licenciés qui y voient un complément du football à 11. Pour Robert Gadea *« c'est des mecs qui jouent en DH, en championnat à onze le dimanche »*, le but ne serait donc pas de se rapprocher sur un public compétiteur, mais un public plus jeune. Cependant, les résultats de nos questionnaires nous affirment que la large majorité des pratiquants Soccer licenciés (80%) jouent à un niveau départemental. Ceux-ci voient en le Soccer une manière moins contraignante de se préparer pour leur compétition fédérale ? Selon notre questionnaire, aucun interrogé voit en le soccer, un espace d'entrainement à la pratique fédérale.

D'après le directeur de développement de la Ligue, l'objectif serait de se rapprocher des structures privées dans le cadre du *« foot d'animation. Après il faudrait la surface. Si on arrive à s'y approcher pour le foot d'animation, ça peut être intéressant. La plupart des gens du foot que vous avez, la plupart des gens sont des licenciés à onze. Sur l'enveloppe globale, dans les période scolaire, ça peut être intéressant de faire des tournois à l'intérieur, il*

[99] Op-cit NBP 4.

faudrait voir le coût, qu'il y ait un rapprochement ». L'idée d'un rapprochement de la fédération vers les structures privées est donc envisagée par les dirigeants de la Ligue. Elle serait de se rapprocher du soccer via le football animation, l'école de football. Celle-ci se destine aux enfants de 6 à 12 ans. Aujourd'hui, selon eux, il n'y a « *pas d'école pour apprendre à mieux jouer au Soccer, enfin au foot en salle. Donc, nous on ne s'intègre pas du tout dans ce schéma la. Vous n'avez pas d'école qui fait que tous les mercredi, tous les jeudi, tous les vendredi, les petits vont au Soccer pour faire leur championnat »*.

Du côté du soccer, la vision n'est pas totalement différente. Pour le directeur du centre de Montpellier, qui s'apprête à fusionner avec UrbanFootball *« on sera en concurrence »*. Dans plusieurs centres Soccer5 en France, la soccer5 academy fonctionne bien ; *« pour des gamins c'est le top. C'est sécurisé, ils n'ont pas froid. Tu peux faire jouer beaucoup d'équipes. Les district mettent en place des journées futsal. Tu as un gymnase, un terrain pour 8 équipes. Les gamins jouent toutes les heures et demie. A Clermont, on avait 4 terrains, 1 terrain pour 4 équipes, le temps de jeu et de latence entre les matchs… Ca n'a rien à voir. Les parents sont aux anges, ils peuvent regarder, ils n'ont pas froid, ils sont au chaud. Je pense qu'à terme les fédés seront obligées de se rapprocher de ça »*. Les conditions d'accueil au soccer5 sont donc un argument de poids, appréciées des parents lorsque des manifestations sont organisées sur les centres. D'ailleurs, les résultats des questionnaires nous montre qu'à Montpellier, 65% sont satisfaits ou très satisfaits de l'accueil et des conditions de jeu au Soccer5.

Pour William Dodeuil, les Fédérations *« seront obligées de se rapprocher de structures telles que celles-ci car on sera le plus grand réseau »*. La perspective de fusion avec UrbanFootball pour créer UrbanSoccer serait donc un élément de plus, favorable à un rapprochement avec la Fédération. Le plus grand réseau de football en salle en France, avec 32 centres et un maillage sur tout le territoire. Il est donc intéressant de noter ici que la perspective d'un rapprochement des structures privées auprès des Fédérations est envisageable, notamment via le football animation, pour permettre aux enfants de profiter de conditions de jeu haut de gamme. On y voit ici la perspective pour le soccer d'attirer des pratiquants dès leur plus jeune âge, population qui serait susceptible de jouer dans ces centres par la suite. De plus, l'idée de la fusion du groupe Soccer5 et cette croissance promise ouvrirait des portes pour de futurs projets. Nous imaginerons par la suite dans quelles mesures le soccer et la fédération pourraient nourrir leurs relations pour en imaginer des perspectives d'évolution avant de conclure.

4. CONCLUSION PARTIELLE

Nous avons donc pu voir que l'activité soccer n'entre pas en concurrence avec l'activité fédérale et que les deux parties y voient des points de ralliement. En effet, les acteurs remarquent une difficulté pour le football organisé à développer son espace football loisir, qui peut être un terrain à investir lors des années futures pour une augmentation du nombre de licenciés. Depuis l'explosion du système historique amène aujourd'hui la fédération à prendre en compte l'évolution de la demande des pratiquants.

Cette évolution se destine par l'envie de liberté des footballeurs et amène à penser un terrain de football loisir, plus libre. Cette pratique libre est aujourd'hui l'axe de développement principal de la Fédération. Elle est en perte de licenciés et compte investir le milieu du loisir pour attirer de nouveaux adhérents. De son côté, le soccer attire également un « public football » sachant que ce sport à part entière est un dérivé du football lui-même.

Dans ce but, un rapprochement des milieux privé et associatif n'est pas à écarter. A Castelnau, outre le partenariat entre le club de la commune et le Soccer5, on peut imaginer une rencontre avec la Fédération pour drainer d'un côté, les licenciés vers le Soccer, et de l'autre, les pratiquants loisirs vers la Fédération. Aujourd'hui, le danger pour le milieu fédéral n'est pas le soccer en lui-même mais les associations « sauvages » qui organisent des compétitions parallèles. Le danger pour le soccer est aussi de voir celles-ci attirer des pratiquants loisirs. Par exemple, à Montpellier, il y a environ 1 300 adhérents à la Fédération Montpelliéraine de Football à 7 qui organise elle-même ses compétitions.

Dans ce paysage à trois, il va maintenant être question d'imaginer des perspectives d'avenir pour que chacun y trouve « sa place » et ne pas empiéter sur le territoire du voisin.

6. CONCLUSION ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Pour conclure, nous allons tout d'abord, comme nous avons pu le faire dans chaque partie avec nos hypothèses, reprendre notre problématique pour la recentrer dans le cadre que l'on s'était fixé au départ. En effet, notre problématique était une mise en lumière de l'étude préalable que nous avions mené sur le paysage football du territoire castelnauvien.

A partir de l'étude des relations entre le Soccer et la municipalité, le Soccer et les instances fédérales, le Soccer et le club de football de Castelnau, nous allons démontrer que le Soccer n'est pas concurrence aux activités existantes mais il semble que celui-ci soit complémentaire à l'activité proposée sur la ville. Le schéma initial n'est alors pas dégradé, mais étoffé.

L'objectif de nos hypothèses était alors de confirmer ou d'infirmer notre problématique, à travers une étude basée sur une somme d'entretiens avec des acteurs locaux. Notre analyse nous a alors apporté les résultats suivants.

Au cours de l'étude, nous avons pu mesurer l'importance que porte la Mairie pour le sport à Castelnau et son avis favorable à l'installation de la structure Soccer5 sur son territoire. Doté d'un potentiel industriel d'une zone d'activité neuve à proximité du Soccer5, la commune y voit une activité supplémentaire pour ses habitants mais également un objet qui renforce l'attractivité de la commune. De plus, l'activité du football à cinq n'étant pas proposée sur le territoire, elle n'entre pas en concurrence directe avec le tissu associatif local et permet à la la municipalité d'être doté d'un outil de plus, sans devoir investir celui-ci. On remarque que des ponts existent entre le Soccer5 et la municipalité de Castelnau-le-Lez, notamment via son Service des Sports, pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

Il existe un partenariat avec le club de football de la ville, sachant que le soccer et celui-ci agissent sur un même secteur. Une cohabitation existe et le but est de con-vivre avec un objectif de développement commun. On remarque que les motivations des pratiquants au soccer ne sont pas les mêmes que les motivations des pratiquants en club. Les adhérents en club cherchent un climat compétitif de progression tandis que ceux du soccer, un espace de

détente et de loisirs. Dans cette quête de loisirs, le soccer élargie son offre pour proposer des activités différentes du football à 5, sur la base du multi-activités.

Malgré ceci, les associations, affiliées aux fédérations, agissent sur un même secteur : le secteur football. Souvent, les pratiquants du soccer sont d'anciens licenciés fédéraux. Aujourd'hui faisant face à une baisse de licenciés, la Fédération Française de Football souhaite regagner ce territoire inoccupé, à savoir le football loisir. Pour eux, la concurrence ne vient pas des firmes privées, dans lesquelles le pratiquant doit payer à chaque fois qu'il vient, mais de « fédérations fantômes » (qui vivent sous la Loi association 1901), qui organisent des compétitions loisirs parallèles à celles organisées par la Fédération.

Avec cet objectif de conquête du milieu « football loisir » et cet objectif de croissance pour la Société Soccer5, l'idée d'un rapprochement des deux parties n'est pas à exclure. La Fédération Montpelliéraine de Football à 7 (« fédération fantôme ») regroupe plus de 1 300 joueurs potentiels pour les deux organismes. De plus, l'exemple n'est pas seulement montpelliérain, mais c'est un mode de fonctionnement de plus en plus répandu en France. Dans le but d'un meilleur fonctionnement, il va donc falloir imaginer une nouvelle place pour le « football loisir », sachant que le schéma initial n'est pas respecté.

L'organisation actuelle ne fonctionne pas avec 2 pôles distincts mais sous un triptyque « Milieu fédéral-milieu privé-association parallèle ». L'objectif va maintenant être d'imaginer les bases d'un fonctionnement rationnel qui pourrait permettre à tous les acteurs de remplir leurs objectifs. Les associations parallèles sont aujourd'hui un danger pour le football fédéral, mais également pour les structures privées, qui ne sont plus les seuls détenteurs du football loisir.

Il sera donc question d'étudier et repenser les relations Fédération-Soccer, Fédération-Associations parallèles et Soccer-Associations parallèles, sachant qu'aujourd'hui, le détenteur minoritaire du football loisir est la Fédération Française de Football. Pour imager notre étude, nous continuerons de nous baser sur la parole de nos personnes ressources. Les relations entre la Ligue Languedoc-Roussillon et la Fédération Montpelliéraine de Football à 7 ne sont pas bonnes, et les deux parties semblent s'être cloisonnées à ne pas fonctionner ensemble. Pour repenser le système et avoir le point de vue de tous les acteurs, j'ai donc décidé de rencontrer Romain, membre du comité directeur de la Fédération de Football à 7, puis d'avoir un feedback avec William Dodeuil lors d'un entretien informel, pour penser ce triptyque.

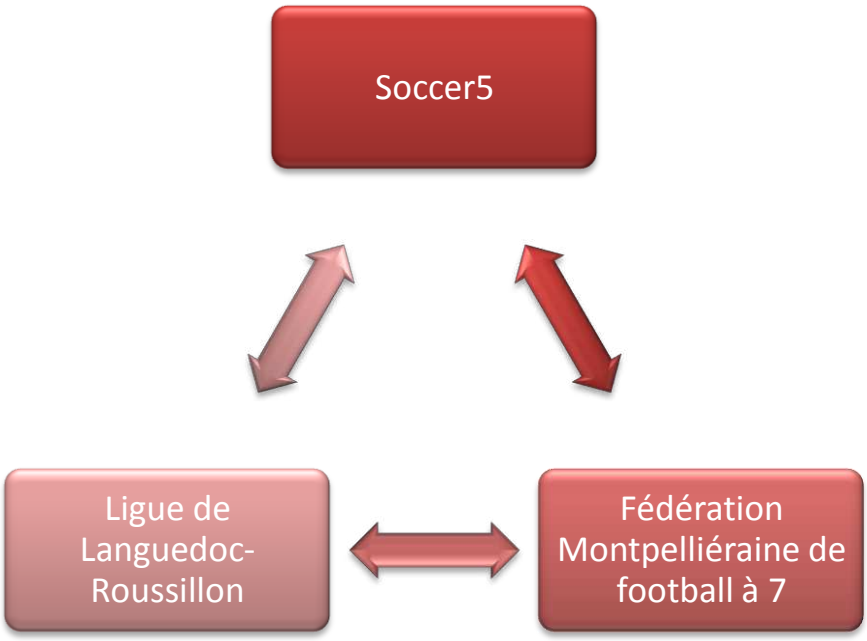

De part notre étude préalable, les relations entre le soccer et le football fédéral ne sont pas fermées, ils pourraient se rapprocher, dans un premier temps pour *« une découverte de l'esprit et de l'espace »*[100].

Perspectives Soccer5 – Football Fédéral

Comme nous avons pu le voir ci-avant, un rapprochement des deux parties est envisageable. En effet, avec pour but d'attirer plus de licenciés dans les structures privées (Seulement 20% de la fréquentation à Castelnau), et de proposer une offre plus large pour la Fédération, les portes ne sont pas fermées à un partenariat.

Les relations pourraient se concrétiser sous plusieurs axes, avec pour axe principal le football animation. Les deux parties sont favorables à un échange dans une limite de coût et d'organisation.

Perspectives Football Fédéral – Associations parallèles

Pour les dirigeants de la Fédération Montpelliéraine de Football à 7 (FMFA7), il est inconcevable de se rapprocher de la Fédération, car leurs objectifs seraient de récupérer une organisation déjà construite, base de nouveaux licenciés pour la Fédération. Pour la Fédération de Football à 7, le danger de se rapprocher du Football Fédéral serait de perdre des

[100] Op-cit NBP 56.

licenciés, notamment face à la mauvaise image que renvoie le football actuellement. Ce rapprochement considérerait in fine, l'entrée dans *« un carcan, une organisation »*. Avec la volonté pour les dirigeants de la Ligue Languedoc-Roussillon de se rapprocher de la FMFA7, des discussions ont été entamées entre les deux parties, mais celles-ci n'ont pas abouti, les dirigeants de la FMA7 ne voyant aucun intérêt à un éventuel partenariat. En reconquête du football loisir, la Ligue a proposé de *« les mettre dans un système qui est fédéral qui leur ouvre le droit à des droits d'assurance mais leur méthode de mise en place des compétitions nous intéressait puisque c'était du loisir, du festif, il n'y avait pas de compétition propre »*. Cette proposition n'a pas eu de débouché puisque les membres du comité directeur de la FMFA7 ont refusé d'intégré le système fédéral.

Pour les dirigeants de la Ligue Languedoc-Roussillon de football, le problème actuel provient de leur détachement de *« la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), ils ont voulu prendre leur indépendance mais ce n'est pas légal, notamment en matière de sécurisation des joueurs […] Il faut que cela se fasse de manière organisée. Alors, on a essayé de discuter avec eux en leur disant, vous venez chez nous, on vous met dans une commission, et vous dirigez cette commission. Ils ont dit d'accord, mais nous les 350€ qu'on prend par licence de joueur, qui nous les payent ? Nous la licence d'un joueur sénior c'est un coût de 21€ et ça inclue l'assurance »*. Pour eux, le problème rencontré par la FMFA7 ne serait donc pas une perte de licenciés au profit de la Fédération mais un problème d'ordre économique. Pour la FMFA7, le prix de la licence proposé était beaucoup plus important que les 21€ mentionnés.

Perspectives Soccer5 – Associations parallèles

Pour le soccer, le montage de ces associations parallèles ou plus communément « Fédérations fantômes » représente un véritable danger car elles agissent sur le même terrain, à savoir le football loisir et sont présentes partout en France. Elles fonctionnent sur le même fond de commerce, à savoir « loisir, convivialité et fair-play ». A Montpellier, les relations ne sont pas coupées entre les 2 parties. En effet, le Soccer5 à pris en charge un tournoi organisé par la Fédération Montpelliéraine de football à 7 regroupant plusieurs centaines de joueurs. L'objectif pour le soccer est d'attirer ces pratiquants, à la recherche d'un football loisir dans ses Leagues, sachant que le fonctionnement des championnats organisés par la FMFA7 est similaire. Ces joueurs engagés dans une équipe au sein des « associations parallèles » sont

donc des clients potentiels à conquérir pour le Soccer malgré que le nombre de joueurs soit différent, d'un côté et de l'autre. L'idée d'un rapprochement entre les 2 parties fut pensé, pour créer un championnat parallèle, mais l'association ne serait pas acteur de son organisation. En effet, la location des terrains entrainerait une forte hausse du prix de la licence qui est aujourd'hui de 35€, alors qu'aujourd'hui, les matchs se jouent sur des terrains prêtés gracieusement par des clubs ou municipalités, ou des accords de principes entre les équipes pour la location de terrain. Des perspectives de tarifs préférentiels pour les licenciés FMFA7 sont envisageables.

Perspectives d'évolutions

Dans ce système à trois nous avons donc pu voir que le Soccer est le point de rattachement des deux autres pôles du triptyque ; le soccer noue des liens avec la Fédération française mais également avec la FMA7 par des opérations ponctuelles. La question est de repenser la place concurrents directs, notamment par le fait d'un espace de jeu, d'un nombre de joueurs différents. Cependant, le football fédéral aimerait occuper l'espace football loisir, occupé par les entreprises privées (Soccer5) et les associations parallèles. Pour y voir une cohabitation ou des rapprochements, il faudrait repenser le système, tout en gardant « le fond de commerce », la marque de fabrique de chacune des institutions.

Imagination de partenariats :

Comme avec le club de Castelnau-le-Crès, nous pourrions imaginer un partenariat entre le Soccer et les deux structures, sachant que les relations entre la Fédération Montpelliéraine de Football à 7 et la Ligue de Football sont coupées. Le Soccer serait donc le point de rapprochement des licenciés fédéraux et licenciés football à 7.

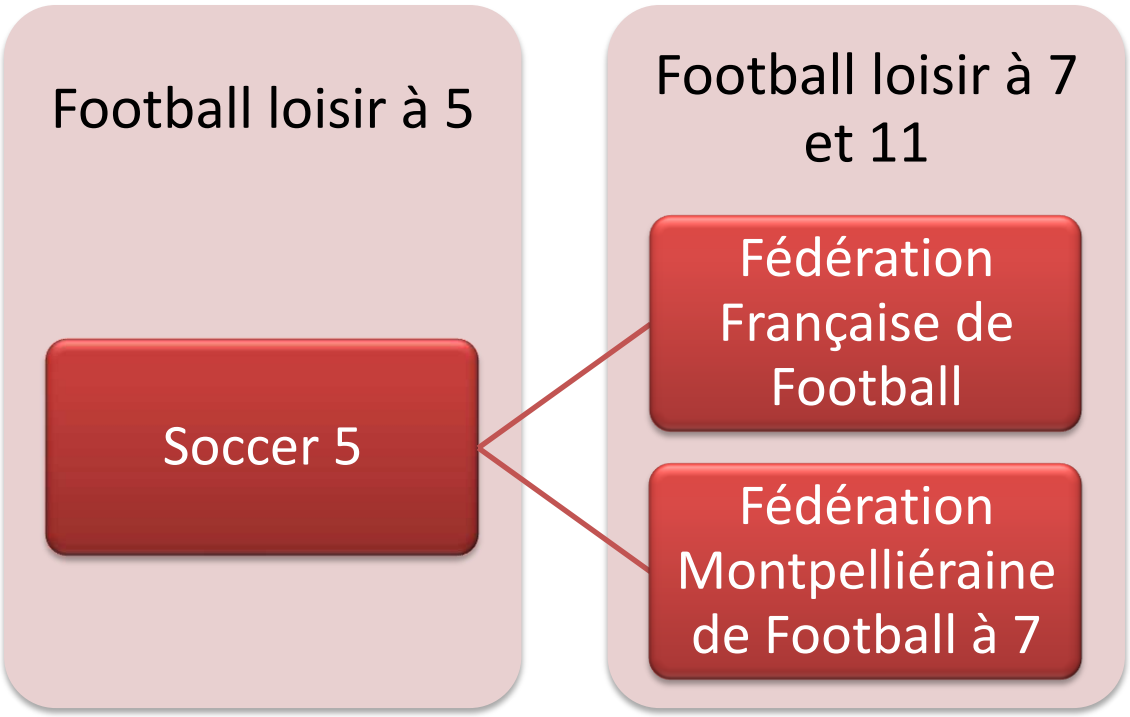

Dans les deux cas de figures, nous partons du constat que l'objectif commun des 3 institutions est de conquérir le football loisir. Ensuite, le Soccer5 vise un croissance économique, ce qui n'est pas forcément vrai au sein des autres institutions.

Partenariat Soccer5 - football fédéral :

- Séances football animation (Pour les écoles de football)
- Tournoi ponctuels pour les licenciés
- Organisation d'une ligue football loisir (1 jour par semaine) avec la FFF.
- Organisations de séminaires dans les locaux Soccer5

En l'échange de :

- Tarifs préférentiels au Soccer pour les licenciés FFF.
- Communication par image (Web, réseaux sociaux, flyers, licences)
- Prêt de matériel.

Partenariat Soccer5 - football à 7 :

- Organisation du tournoi annuel FMFA7
- Organisation d'une ligue spéciale licencié FMFA7 à des tarifs préférentiels
- Organisation des réunions de début et fin de saison au Soccer5

En l'échange de :

- Tarifs préférentiels au Soccer pour les licenciés FMA7.
- Communication sur les licences FMA7 et son site web.

Pour appuyer notre conclusion, nous allons nous baser sur *Le football « sauvage » : d'une autre pratique à une pratique autrement,* de Christophe Mauny et Christophe Gibout[101]. Le terrain de football est donc plus complexe qu'il n'y parait. Aujourd'hui, de nombreuses organisations s'attachent à le faire grandir en exploitant toute les formes de jeu que l'on peut lui soumettre. Un des axes principaux auxquels nous avons pu nous intéresser est le versant loisir du football. Nous avons pu remarquer que le football fédéral n'entre pas pour l'instant dans ce cadre, se formalisant *« en deux temps successifs et alternés : l'entrainement et la compétition […] imposée par l'encadrement de l'équipe »*. Pour innover et se distinguer de ce cadre, cette organisation rigide tente aujourd'hui de conquérir un football loisir occupé par deux acteurs principaux : les entreprises privées et les organisations parallèles. Celle-ci propose un football ou la sociabilité repose sur *« un paradoxe proximité-distance »*. Un paradoxe qui inclut lors des rencontres, une connaissance ou non de son partenaire et de son adversaire. Ce football, plus que pour satisfaire un objectif commun que l'on peu retrouver au sein d'une équipe de football, se distingue par *« le désir de tenter, de réussir pour marquer sa propre satisfaction […] de la faire reconnaitre par les autres pour exprimer sa distinction »*.

Si dans la pratique fédérale, on *« joue un match, les seconds jouent une partie »*.Le sport n'est plus qu'une question de performance, de résultats, de progression. Il s'adresse et s'adapte aujourd'hui à toutes les populations. Le milieu du sport se diversifie et laisse donc place à de nouvelles pratiques. Nous pouvons parler de sport adapté, de sport loisir, de sport de compétition, de sport nature… Ces différents axes se partagent aujourd'hui sous différentes institutions, entreprises, organisations. Des instances qui se vouent une certaine concurrence, sachant qu'elles occupent un même secteur d'activité. Elle sont aussi parfois complémentaires, car le secteur d'activité reste vaste.

[101] Op-cite 59.

A travers cette étude, nous remarquons donc que le sport devient un large terrain de bataille. Il est aujourd'hui en pleine évolution et occupé par de nombreux acteurs qui s'attachent à conserver leurs adhérents et leur attractivité. En zoomant sur le milieu du football, nous avons pu voir qu'il est aujourd'hui occupé par de multiples acteurs qui se partagent aujourd'hui « les parts du gâteaux ». Pour optimiser son fonctionnement actuel, il est semble t'il nécessaire d'envisager de nouvelles choses, de nouvelles perspectives, par exemple autour d'une table ronde entre les acteurs du football de la région montpelliéraine. La création de passerelles entre les différentes instances et la redéfinition de la place de chacun parait indispensable.

7. BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Christian Pociello, « Sport et Sciences Sociales », Paris, Vigot, 1999, p.183.

Jean François Bourg et Jean François Nys, « Financement des clubs sportifs et stratégies des collectivités territoriales : nouveaux modèles, nouveaux enjeux », Presses Universitaires du Sport, Mars 2006

Jean Paul Callède, « Les politiques du sport en France », Presses Universitaires de France, L'année sociologique, Février 2002, p.437 à 457.

Jean-Philippe Acensi & Gilles Vieille-Marchiset, « Le sport ne sert pas qu'à faire des champions ! », Les carnets de l'info, 2010.

Léopold Paquay et al, l'analyse qualitative en éducation, Pédagogie en développement, De Boeck Université, 2006, pages 219 à 249.

Patrick Bayeux, «Dans Guide de l'élu délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive », Presses Universitaires du Sport, 2002.

Ville de Castelnau-le-Lez, Castelnau Passion, 3ème trimestre 2013.

William Gasparini et Sandrine Knobé, « Le salut par le sport ? effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion », Médecine et hygiène/Déviance et société, 2005/4-Vol 29, p. 445 à 461.

ARTICLES

Benoît Vitkine, Journal Le Monde, édition du 3 février 2010.

Christophe Mauny et Christophe Gibout, « Le football sauvage : d'une autre pratique à une pratique autrement… », EDP Sciences/Movement & Sport Sciences, 2008/1 n°63, p.53 à 61.

Dieter Hillairet, « Existe-t-il un milieu innovateur dans l'industrie du sport ? », De Boeck Supérieur/innovation. 2002/2, N°16.

Emmanuel Bayle, « Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveau d'analyse et spécificités des pratiques managériales », STAPS, 2007/01, n°75.

Frédéric Grosjean, « Un football des champs et un football des villes : analyse géographique du service football dans un cadre régional », STAPS, 2006/4, n°74, p 85-98.

Frédéric Grosjean, « La diffusion du football en Franche-Comté : la spatialisation du cycle de vie d'un service sportif », STAPS, 2005/2, n°68, p 41-54.

Guénhaël Le Quilliec, « Des offices du sport pour quoi faire ? », Acteurs du sport, N°125, Janvier 2011.

Guillaume Richard, « Application du concept de milieu innovateur dans la filière sports-loisirs : étude de cas dans l'industrie des articles de sport Rhône alpine », Armand Colin, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2007/5 décembre, p.831-859.

Marina Honta, « Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles, Le cas de la ville de Mérignac (Gironde) », De Boeck Université, STAPS, 2004/1, N°63.

Marina Honta, « Les nouveaux territoires du sport : des changements d'échelle sous influence », Lavoisier/géographie,économie,santé, 2007/4, pages 403 à 418.

Michel Desbordes, « Le marketing technologique dans l'industrie du sport ou la nécessité de gérer une double complexité des produits », HEC Montréal. 2001/2 (Vol 26), p 27-36.

Olivier Le Noé, « Le Football, enjeu local », Pouvoirs, 2002/2, N°101.

Patrick Desprez, « Le football français à perdu 500 000 licenciés en quatre ans », La Dépêche, 21 Novembre 2011.

ENQUETES

GARCIA-ANDREOTTI Stéphane. « Le Concept Five A Side Football : Etude du marché des centres privés de Football à 5 en France & dans le Monde ». Janvier 2012.

INSEE. Evolution et structure de la population, commune de Castelnau-le-Lez. Mise à jour le 28 Juin 2012.

INSEE, licences sportives et autres titres de participations en 2012, 2012.

IPSOS, « Les français et les salles de remise en forme »

Cour des comptes, « sport pour tous et sport de haut-niveau : pour une réorientation de l'action de l'Etat », rapport public thématique, Janvier 2013.

SITES INTERNET

Site web football à 5 : Number5.fr

Site officiel Soccer5 : www.soccer5.fr

Site web Urban Football : www.urbanfootball.fr

Site web Fédération Française de Football, règlements généraux : www.fff.fr

Site web Fédération Française de Football, Ligue Languedoc-Roussillon : www.languedoc-roussillon.fff.fr

Site web officiel FC Castelnau-le-Crès : castelnaulecresfc.fr

Site web Fédération Montpelliéraine de Football à 7: www.fmfa7.fr

Site web Football Loisir Amateur en Ile de France : www.football-loisir-amateur.fr

Site officiel de la commune de Castelnau-le-Lez : www.castelnau-le-lez.fr

Site web ville de montpellier : montpellier.fr

Site web de Montpellier Agglomération : montpellier-agglo.com

Site web ville ludique : www.villeludique-et-sportive.fr

Site web association Georges Frêche : georgesfreche-lassociation.fr

Site web Comité International Olympique : www.olympic.org/fr/football

Site web acteurs du sport : www.acteurs du Sport.fr

Site web Journal Ouest-France : www.ouest-france.fr

Site web recrutement : www.jobintree.com

8. GLOSSAIRE

CFA: Championnat de France Amateur

DH: Division d'Honneur

EPS: Education Physique et Sportive

FCCC: Football Club Castelnau-Le-Crès

FFSE: Fédération Française de Sport Entreprise

FFF: Fédération Française de Football

FLA: Football Loisir Amateur

FMFA7: Fédération Montpelliéraine de Football à 7

FNOMS: Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports

FSGT: Fédération Sportive et Gymnique du Travail

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

INSEP: Institut National du Sport et de l'Education Physique

IPSOS: Institut Politique de Sondages et d'Opinions Sociales

IS: Impôt sur les sociétés

OMS: Office Municipal des Sports

PH: Promotion d'Honneur

SARL: Société à responsabilité limitée

UMP: Union pour un Mouvement Populaire

9. ANNEXES

Annexe 1 : Règlement Soccer5

Annexe 2 : Répartition des licenciés à Castelnau-le-Lez

Annexe 3 : Questionnaire pratiquant Soccer5

Annexe 4 : Guides d'entretiens

- Entretien avec Guilhem Castel, directeur du service des sports de Castelnau.
- Entretien avec William Dodeuil, manager du Soccer5 Montpellier-Castelnau.
- Entretien avec Serge Guiseppin, président du FC Castelnau-le-Crès.
- Entretien avec Robert Gadea et François Lanot, directeur de développement et secrétaire général de la Ligue Languedoc-Roussillon de Football.

Annexe 5 : Convention de partenariat FC Castelnau-Le-Crès – Soccer5

Annexe 1 : règlement Soccer 5

Annexe 2 : répartition des licenciés à Castelnau-le-Lez. Source : service des sports de la ville de Castelnau-le-Lez, 2014.

ASSOCIATIONS	EFFECTIFS	
	2011/2012	2012/2013
ACADEMIE JACQUES LEVINET	204	**100**
ANANDA CHETAN YOGA	50	**52**
A PLEIN CŒUR	117	**107**
ASSOCIATION SPORTIVE DU CES	115	
BAD IN LEZ	385	**427**
BUJINKAN NINTJUTSU DOJO	35	**25**
CASTELNAU AÏKIDO	75	**73**
CASTELNAU BASKET	265	**350**
CASTELNAU LE CRES FC	511	**482**
CASTELNAU MUSCULATION	319	**380**
CASTELNAU PETANQUE	332	**222**
CLUB ESCRIME CASTELNAU	86	**71**
CORYPHEE	93	**97**
CORPS EN ACCORD	100	**115**
DETENTE ET NATURE		
DREAMQUICHE FOOTBALL Castelnau		**8**
FLYING DRAGONS CASCADE	142	**149**
GALATEE	20	**78**
GENDARMERIE	26	
GENDARMERIE RUGBY LES CENTURIONS		**15**
GYM SPORT LOISIRS	438	**458**
ITTCA Montpellier Méditérannée	23	**20**
JOGGING CASTELNAU	97	**118**
JUDO 34	319	**335**

LA CASTELNAUVIENNE	70	**63**
LA GAULE		
LE CHAMPIGNON BLEU	12	
LIGUE LR DE JUDO	50	**50**
MARCHE A SUIVRE		
MUC Roller	38	**48**
MUNICIPAUX DE CASTELNAU	14	**42**
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		
RYU AIKIDO HARAGEI	23	**24**
SAINT GELY KICK BOXING	50	
SEIDOKAN MONTPELLIER KENDO	30	**23**
SOUFFLE INDIGO	20	
TAEKWONDO	75	**75**
TEMPS DANSE CREATION	75	**81**
TENNIS CLUB CASTELNAUVIEN	500	**500**
UTT	60	**130**
Danse Jazz MJC	69	**66**
Danse Contemporaine MJC	8	**7**
Danse Classique MJC	129	**96**
Danse orientale MJC	25	**16**
Dane GIL MJC	35	
Gym(regad) MJC	82	**74**
Gym enfant MJC	32	**28**
Yoga MJC	25	**27**
Chorea forme MJC	12	
Tous à la barre		**8**
Volley MJC	96	**47**
Tennis de table MJC	112	**136**
Viet Vo Dao		**4**
Combat médiéval	7	**11**
TOTAL EFFECTIFS	**5401**	**5238**

Annexe 3 : QUESTIONNAIRE PRATIQUANT SOCCER 5

Qui êtes vous ?

1) Sexe : Homme Femme

2) Age :

- *6 – 18 ans*
- *18 – 21 ans*
- *21 - 25 ans*
- *25 – 30 ans*
- *30 – 60 ans*
- *60 ans et plus*

3) Catégorie socioprofessionnelle :

- *Agriculteurs exploitants*
- *Artisans, commerçants et chefs d'entreprise*
- *Cadres et professions intellectuelles supérieures*
- *Professions Intermédiaires*
- *Employés*
- *Ouvriers*
- *Etudiants*
- *Autres (Précisez) :……..*

4) Secteur :

Montpellier *Sète* *Béziers* *Autre (Précisez) :……..*

5) Fréquence de pratique sportive *(Une seule réponse possible)* **:**

- 1. Tous les jours
- 2. Plusieurs fois par semaine
- 3. Plusieurs fois par mois
- 4. Une fois par mois
- 5. Je ne pratique pas

6) Etes vous licencié dans un club de Football ?

OUI *NON*

Si OUI, à quel niveau ?

Départemental *Régional* *National*

7) La pratique du Soccer est plus importante pour vous que le football en club :

OUI *NON*

Pour définir votre expérience SOCCER 5 :

8) Votre Fréquentation au Soccer *(Une seule réponse possible)* **:**

- *Plusieurs fois par semaine*
- *Une fois par semaine*
- *Plusieurs fois par mois*
- *Une fois par mois*
- *Ponctuellement*
- *C'est la première fois que je viens*

9) Pour vous venir à Soccer 5, c'est d'abord *(Une seule réponse possible)* **:**

- *Un espace de détente*
- *Un entraînement*
- *Le football entreprise*
- *Les compétitions Soccer5*
- *Un moyen de jouer au football « ou je veux, quand je veux »*

10) Vous jouez le plus souvent *(Une seule réponse possible)* **:**

- Entre amis
- Entre collègues de travail
- En famille
- Entre footballeurs

11) Participez vous aux compétitions Soccer5 ? OUI NON

Si oui, à quelle fréquence : (Une fois) 1 2 3 4 5 (Tous les mois)

12) CLASSEZ VOTRE EXPERIENCE SOCCER 5 (sur une échelle de 1 à 5)

(Très satisfait) 1 2 3 4 5 (Pas du tout satisfait)

……..

NOM : ……..

Prénom : ……

Numéro de téléphone : ……..

Adresse-mail : ……

Accepteriez-vous d'être contacté pour un possible entretien : OUI NON

Le STAFF du centre vous remercie d'avoir participé à notre questionnaire, à bientôt dans notre centre SOCCER5 Castelnau-le-Lez/Montpellier.

SARL Soccer 5 Castelnau-le-Lez

400, avenue Marcel Dassault

34070 Castelnau-le-Lez

QUI ETES VOUS?								
Sexe	Homme	Femme						
	54 (96%)	2 (4%)						
Age	6 - 18 ans	18 - 21 ans	21 - 25 ans	25 - 30 ans	30 - 60 ans	60 ans et +		
	0%	4 (7%)	21 (38%)	22 (39%)	9 (16%)			
Catégorie Socio-professionnelle	Agriculteurs exploitants	Artisant, commerçants et chef d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Etudiants	Autres
	0%	2 (4%)	12 (21%)	0%	18 (32%)	6 (11%)	14 (25%)	4 (8%)
Secteur	Montpellier	Sète	Béziers	Autres				
	51 (91%)	1 (1%)	0%	4 (8%)				
Fréquence de pratique sportive	Tous les jours	Plusieurs/sem	Plusieurs/mois	Une fois/mois	Je ne pratique pas			
	4 (8%)	42 (75%)	9 (16%)	1 (1%)	0%			
Licencié dans un club de football	Oui	Non						
	11 (20%)	45 (80%)						
Si oui, Quel niveau	Départemental	Régional	National					
	10 (18%)	1 (1%)	0%					
Soccer > Fédéral	Oui	Non						
	29 (52%)	27 (48%)						
EXPERIENCE SOCCER5								
Fréquentation	Plusieurs/semaine	Une fois/semaine	Plusieurs/mois	Une fois/mois	Ponctuellement	Première fois		
	6 (11%)	24 (43%)	12 (20%)	5 (10%)	7 (12%)	2 (1%)		
Soccer5 c'est:	Espace de détente	Entrainement	Football entreprise	Compétitions Soccer5	Le football "ou je veux quand je veux"			
	23 (41%)	3 (6%)	4 (8%)	2 (1%)	24 (42%)			
Avec qui:	Amis	Collègues de travail	En famille	Entre footballeurs				
	40 (71%)	11 (20%)	1 (1%)	4 (8%)				
Compétitions Soccer5:	Oui	Non						
	14 (25%)	42 (75%)						
Notez votre expérience Soccer5	1	2	3	4	5			
	20	16	9	7	4			

Annexe 4 : Guides d'entretiens.

Mesure de la concurrence secteur privé, secteur fédéral, secteur public : l'exemple de l'implantation du Soccer 5 Montpellier-Castelnau Le Lez

Guides d'entretiens :

Entretien n°1 :

Guilhem Castel, directeur du Service des Sports de la ville de Castelnau-le-Lez

Partie 1 : présentation générale de l'organisation sportive à Castelnau-le-Lez	✓ Présentation de l'acteur : Guilhem Castel, définition du poste ✓ Présentation de l'organisation sportive à Castelnau : modèle (Service/OMS), projet politique sportive. ✓ Le paysage sportif Castelnauvien : Associations ? Licenciés ? Structure privée ? un territoire propice à l'installation d'une telle structure ? Pourquoi ?
Partie 2 : Une nouvelle donne, l'arrivée d'investisseurs privés	✓ L'arrivée d'investisseurs privés ? l'exemple du Soccer5 Montpellier. ✓ Y voit-on une concurrence avec le secteur public ? ✓ L'idée de faire cohabiter les clubs avec cette structure ? Objectif pour la commune d'accueillir cette société ?
Partie 3 : Vers une cohabitation ou une scission entre secteur privé et secteur public ?	✓ Quel futur pour le soccer Castelnau ? ✓ Vers une mixité privé public, ou une cohabitation ? ✓ Les centres privés tels que le soccer 5, ne feraient-ils pas concurrence en terme de licenciés, de qualité, aux associations sportives ?

Benoît Le Gall (BLG): *Tout d'abord, je vais vous demander de vous présenter, donc vous, votre poste à Castelnau?*

GC (Guilhem Castel): Donc moi, Guilhem Castel, je suis directeur du Service des Sports, je gère le Service des Sports dans son ensemble, donc à la fois la mise en place d'animations sportives sur la commune, des manifestations, la relation avec les associations sportives de la ville, la maintenance, et l'entretien des équipements sportifs. La gestion du personnel. Le service comprend environ une vingtaine de personnes sur la filière, employés tous à temps complet. Après, il y a différentes filières dans le service des sports, donc la filière administrative, trois personnes. Ensuite, cinq éducateurs sur la filière animation et sportive. Et ensuite vous avez, une dizaine de personnes sur la filière technique, la maintenance, l'entretien des bâtiments, et hygiène, sécurité des bâtiments sportifs.

BLG: *Cela fait longtemps que vous êtes sur ce poste ?*

GC: Cinq ans sur ce poste !

BLG: *Avant vous étiez déjà sur Castelnau ?*

GC: Alors avant j'étais en région parisienne, en Seine-Saint Denis au Conseil Général, Service des Sports et des Loisirs et je gérais les relations partenariales avec les clubs de haut niveau de la Seine Saint Denis qui avait une quinzaine de clubs de haut niveau. Ensuite on gérait également toute la partie aide au niveau jeune. Les équipes par exemple, moins de 15,17 nationaux.. Pour promouvoir et aider les équipes de jeunes sur des championnats de France, des championnats régionaux.

BLG: *Et pourquoi ce changement ?*

GC: Pourquoi ce changement car il y a eu cette opportunité et que j'avais envie de gérer un service des sports. Je suis originaire de Montpellier. Un retour dans mon pays, l'occasion de voir plus large. Moi j'étais plus particulièrement intéressé sur la partie manifestations et équipements sportifs, qui m'intéresse particulièrement. Penser un équipement sportif de demain et puis gérer le quotidien des équipements sportifs.

BLG: *C'est une priorité ici en plus ?*

GC: L'avantage c'est qu'effectivement Montpellier est une agglomération sportive donc effectivement ça inclue une ambition d'avoir de bons équipements sportifs. Sur Castelnau, on

a la chance d'avoir des clubs de haut niveau, que ce soit en basket et en Badminton, Judo. Il y a des clubs référents qui jouent à un niveau régional voir national.

BLG: *Le club de Volley par exemple ?*

GC: Après le club de volley de Montpellier fait quelques matchs ici effectivement, il joue donc dans la salle honneur. Il a fait une dizaine de matchs cette année. Entre les villes de Castelnau et de Montpellier et du club, il n'y a pas de partenariat à proprement parler, sur la base juridique en tout cas. C'est une mise à disposition de la salle honneur pour le club mais ça ne va pas au-delà de ça.

BLG: *D'après ce que j'ai lu sur les bouquins que j'ai feuilleté et les sites internet que j'ai visité, c'est l'agglomération montpelliéraine qui s'occupe des clubs professionnels, et les communes qui gèrent leurs associations sportives donc amateurs ?*

GC: Oui, tout à fait, on peut le schématiser ainsi sur Montpellier. Il y a souvent un chef de file pour gérer le haut niveau. Là, à Montpellier c'est l'agglomération qui a des contrats d'objectifs avec les assos. Je crois qu'il y a 22 ou 23, ce qui est important. Nous on est des petites villes on va dire, donc on ne peut pas supporter (des villes de 15 000 ou 16 000 habitants) des budgets importants des clubs professionnels. Après voilà, il faut rentrer dans des partenariats importants, des montages juridiques différents avec des fusions. Pour le Basket à Lattes, ça existe effectivement. Le club joue en Ligue féminine.

BLG: *On va revenir à nos moutons, même s'il est important et intéressant de savoir toutes ces choses là. Les associations sportives donc amateurs sont gérées par l'OMS à Castelnau ?*

GC: Non, l'OMS ne gère rien au niveau des associations sportives de la ville. L'OMS c'est un soutien logistique sur des manifestations sportives. Quelles soient organisées par le service des sports dans le cadre d'une manifestation scolaire, l'OMS nous apporte une contribution. Après, dans le cadre de la fête du sport, au mois de Juin, l'OMS nous aide également. Après, les relations avec les associations, on a une personne dans le service qui gère tout ce qui est .. de la gestion administrative du partenariat jusqu'à l'étude des projets des associations.

BLG: *Vous êtes donc le seul organe décisionnaire du sport à Castelnau ?*

GC: Voilà tout à fait. L'OMS est juste là pour soutenir. Un soutien financier matériel et logistique mais pas plus.

BLG: *Dans le paysage sportif actuel, on voit beaucoup d'investisseurs privés arriver. Par exemple, une salle de musculation qui vient d'ouvrir, le Soccer5, j'aimerai en savoir un peu plus de la politique sportive à Castelnau, quels objectifs pour les associations ? Pourquoi accepter la venue d'investisseurs privés, je pense que vous avez le choix ?*

GC: Moi, je parle de la politique sportive de la commune. La politique sportive de la commune elle s'oriente sur le sport pour tous, c'est notre priorité. C'est permettre à tous les castelnauviens de pratiquer une activité de leur choix dans les associations de la ville. C'est donner les moyens financiers aux associations pour qu'elles puissent proposer ces activités la. On a un contrat, une convention avec les associations sportives car elles remplissent une mission de service publique. Donc en contrepartie on les aide financièrement, structurellement et sur des manifestations ponctuelles, ça c'est notre objectif principal. Après, dans le cadre de la politique sportive, on cherche à proposer du sport pour les séniors, donc là on propose des activités comme l'aquagym..

BLG: *Les séniors sont un axe particulier ?*

GC: Oui, c'est un axe particulier ! Les séniors, et adultes..

BLG: *.. Du fait de la population ?*

GC: Effectivement, du fait de la population. Après c'est du fait que l'on regarde ce que font les autres associations, on essaye de trouver un créneau. Par exemple, la marche nordique c'est une activité qui n'existait pas sur la ville et que l'on a mis en place. On l'a mis en place dans une premier temps avec un prestataire de service puis on a formé un éducateur de la ville qui intervient maintenant sur la ville en doublons. Ils sont deux a intervenir, donc à la fois un prestataire et un éducateur. Ca nous permet d'avoir un retour de la part de la ville, et de l'implication du service de la municipalité. C'est une activité estampillée municipale. C'est un créneau important pour garder une image sportive, active, dynamique de la ville. Nous avons proposé une activité qui n'était pas proposée par une association, donc la pour le coup, on est pas venu en concurrence. Forcément, c'est une activité concurrente par rapport à un segment, on va dire la marche, mais la marche nordique en tant que telle n'était pas proposée, donc on est pas venue sur une activité associative.

BLG: *Il y a un engagement de la part des adhérents?*

GC: Non, ils s'inscrivent. C'est une adhésion, ils payent comme une inscription à l'année mais sur trois mois. Ca marche comme ça. Nous on a un budget à part, une régie la dessus et qui nous permet de voir combien on récupère en recettes etc… Comme autre activité, on a l'école municipale de natation, la pour les plus jeunes. Le but c'est d'apprendre aux enfants la nage, avec 5 niveau, d'un niveau débutant au plus confirmé. Les enfants s'inscrivent sur un cycle annuel et chaque année, selon leur niveau, ils évoluent.

BLG: *Au niveau de la commune, vous essayez donc de balayer un grand nombre ..*

GC: On essaye de ratisser large en effet, on part du plus jeune au plus âgé. On essaye de proposer des activités pour tous le monde sans être trop en concurrence avec les associations. La actuellement, on va travailler sur un projet sportif. Il va être de tenir compte de ce qui existe et de proposer des activités soit nouvelles, soit innovantes, soit prendre un créneau qui existe pour le coupler avec d'autres activités. On étudie ça actuellement. C'est les axes principaux, après évidemment, on a un bel outil qui est ici le palais des sports. Donc l'idée c'est de le faire vivre, soit par les associations, soit en direct. Nous on peut être sollicité par des associations extérieures à la ville, qui nous sollicitent pur avoir le Palais des Sports, et à ce moment là, on regarde s'il y a un intérêt à accueillir la manifestation en question et s'il y a un intérêt, on regarde. En terme de retombée, de notoriété pour la ville, s'il y a un intérêt, on peut y donner suite, pas forcément tout le temps. C'est un équipement très utilisé par les associations donc il faut aussi prendre en compte les exigences associatives donc on ne peut pas faire toujours ce que l'on veut..

BLG: *Vous êtes décisionnaire de tout au niveau sportif ?*

GC: Alors, moi je ne suis pas décisionnaire. Je suis là pour proposer des choses et ensuite la décision appartient à l'adjointe aux sports, l'adjointe déléguées au maire en charge des questions sportives. Moi je propose, je conseille, je suis un outil d'aide à la décision. Voilà c'est répondre au quotidien sur le terrain sur les questions sportives mais je suis avant tout un outil d'aide à la décision, je ne prend pas la décision finale.

BLG: *Et pour en revenir au Soccer5 ?*

GC: Le Soccer5, moi je ne suis pas intervenu dans ce dossier. Je pense qu'il y a eu un local qui s'est libéré, anciennement orchestra sur Castelnau. Ensuite Soccer5 à du se positionner sur ce dossier, je ne sais pas exactement comment ça s'est fait. Ensuite je pense que la Mairie.. Oui, moi j'ai été sollicité pour donner un avis sur de réelles opportunités… et en l'occurrence,

j'avais plutôt un avis favorable car Soccer5 c'est une offre de service, c'est un service sportif donc évidemment pour un responsable des sports, qu'il y ai un service sportif qui se propose au niveau de la commune… sans que nous on intervienne et qu'on ai à le gérer, c'est toujours intéressant. Après, il faut aussi regarder l'intérêt de la population, et l'intérêt de la population, on est sur une ville dynamique, jeune, le Soccer5, c'est du foot en salle et ça marche très bien. J'ai donc émis un avis favorable sur l'accueil du Soccer5 et puis ensuite c'est.

BLG: *Il y avait des objectifs de la part de la Mairie pour accueillir une structure sportive plutôt qu'autre chose ?*

GC: Non… Non, en tous cas moi on ne m'a pas sollicité dans ce sens là. Moi j'ai donné un avis positif dans la mesure ou je voyais d'un très bon œil l'installation d'un Soccer. L'idée c'est que nous on travaille en partenariat avec les associations mais aussi avec le secteur privé donc c'est vrai que nous avons eu des ponts et partenariats qui se sont établis avec le Soccer5. Sur le Téléthon, après ça va être sur des action transversales de type solidarité, santé etc… On peut se rejoindre sur des manifestations et des choses qui tiennent à cœur à peu près à tout le monde. Effectivement, Soccer5 nous a aidé, proposé des offres pour des lotos etc… Après, ça, ce ne sont pas des choses qui conditionnent l'installation du Soccer5, ce sont des choses qui sont venues après coup. Il y a un besoin réciproque de se faire connaitre, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. L'objectif d'un partenariat, ça va aussi dans ce sens là. Il y a des passerelles entre les institutions.

BLG: *Vous n'avez pas peur d'une concurrence avec le club de Castelnau, même si nous savons que ce n'est pas la même chose ?*

GC: Non, je pense que ça n'a rien à voir. Aujourd'hui, quelqu'un qui a envie de jouer au foot à 11, il va s'inscrire dans un club, c'est une logique de compétition, c'est le mouvement fédéral donc il y a des compétitions, des entrainements par semaine, des règles. Un cadre très important qui au contraire au Soccer5 c'est tout l'inverse. Il peut y avoir des compétitions effectivement, ca peut se mettre en place. Mais il n'y a pas les mêmes contraintes. Quand on joue en loisir, quand on veut, ou on veut, avec qui on veut, on choisi avec qui on joue. Il y a une liberté qu'il n'y a pas en foot. Et en foot, quand on s'inscrit en début de saison, il y a une forme d'engagement.

BLG: *En Bretagne, donc moi, je suis étudiant à Brest, on observe une baisse du nombre de licenciés, due aux conditions climatiques mais aussi à des nouvelles formes de foot qui se mettent en place ?*

GC: Est-ce forcément lié à ça, car il y a actuellement une image du football qui est très mauvaise. La baisse des licences de foot peut se voir aussi par rapport à ça, c'est que le football actuellement avec toutes les dérives qu'il y a au niveau professionnel ne renvoie pas une bonne image. On voit sur les terrains de sport des agressions tous les week end sur tous les terrains de France. Il y faudra regarder les chiffres précisément mais il y en a énormément. Je crois que les commissions de discipline des ligues et districts ont du travail. Après, je pense que la Fédération Française de Foot, elle pâtie de l'image que le foot renvoie, qui n'est pas une bonne image. Les parents, moi je le vois quand je discute avec eux sur des actions de découvertes et de sports, on voit que le football fait partie des sports les moins en vue et les plus critiqués par rapport à tout ça et voilà. La Coupe du Monde en 2010…

BLG: *Et malgré tout, ces structures privées, même si l'on parle de football en salle, ça renvoie à une image globale du football, quand on parle de Soccer5, ça renvoie plus à l'image du football à première vue, qu'à l'image du Five a Side Football. Comment se fait-il que dans les structures fédérales, on aurait une baisse du nombre de licenciés et qu'au niveau privé, on aurait une augmentation des fréquentations en France ?*

GC: Moi j'ai pas la réponse précise à cette question, si je l'avais, je pense que les acteurs de Fédération de Foot se saisiraient de la chose. Après je pense que c'est différent dans le sens que de jouer à 5 ou à plus dans une telle structure, la base… la plupart du temps on le fait pour le loisirs. Après, vous essayez de mettre en place des compétitions, ce qui est très bien. Moi je pense qu'il y a une liberté qu'on a pas en s'inscrivant sur une année. On s'inscrit en foot, on s'engage au mois de Septembre et devons rester dans l'équipe jusqu'en Juin. Une équipe de football, ça va jusqu'à 20 joueurs maximum, mais on s'engage jusqu'en Juin. Vous pouvez très difficilement dire en cours d'année, j'arrête. Sinon, il faut le justifier car derrière, il y a du monde qui compte sur vous. Pour la plupart les parents on payé la licence pour les petits. Ensuite, l'éducateur, il compte sur vous. Il a du faire des choix en début de saison par rapport d'autres personnes de l'équipe. Il a certainement éliminé des personnes de son équipe peut être pour vous faire plaisir ou vous intégrer dans l'équipe parce que vous avez le niveau. Donc à partir de là, quand on prend la décision de s'engager sur une année, on a plus la liberté que l'on peut avoir sur le Soccer5. On y va en semaine, le week end avec des copains, on y va

quand on a envie d'y aller et quand on a pas envie d'y aller, on appelle le responsable et l'on dit, bien désolé je ne serai pas là.

BLG: *Justement, avec un œil critique, je m'entraine dans le club de Castelnau. La, par exemple, moins de monde à l'entrainement cette semaine, avec beaucoup de paramètres à prendre en compte (examens…) et les gens nous disaient, bien moi je ne viens pas à l'entrainement, je vais plutôt aller au Soccer5, une heure avec mes copains. En fin de compte, on rentre dans une certaine concurrence…*

GC: De toutes façons, il y a forcément une concurrence dans le sens ou quoi qu'il arrive, c'est du football. La concurrence, elle existe, on ne peut pas dire qu'elle n'existe pas, maintenant, il y a différents segments. La c'est du football, mais ce n'est plus du football en plein air. L'identité du football, c'est un terrain de foot, 2 cages, en extérieur. La, on est on est en intérieur, les règles sont différentes. Evidemment, ça reste un ballon, une confrontation entre 2 équipes, l'objectif est le même. Mais il y a de la concurrence, vous avez également à côté les arcades qui proposent de la musculation et du fitness, c'est des la concurrence aussi. Pour les associations foot c'est aussi de la concurrence, toutes les activités sont concurrentes. Mais après à un degré moindre selon les activités et les attentes aussi. Voilà, l'attente d'un footballeur à onze en extérieur et puis l'attente d'un footballeur de Soccer5 n'est pas la même. Même si l'objectif du ballon c'est de mettre un but, ça c'est une attente sportive. L'attente, il faut la voir au sens large, les dépenses ne sont pas les mêmes. L'intensité n'est pas la même sur un terrain au soccer qu'un terrain de football. Des efforts répétés, des distances plus courtes. C'est différent. Le public n'a pas les mêmes attentes. Après, sur les bienfaits de l'activité, les recherches par rapport aux amis, des personnes vont rechercher un côté plus compétitif vers le sport fédéral plutôt que vers le Soccer. La reconnaissance n'est pas la même qu'en Soccer qui est encore peu connu. Quelqu'un qui joue à un niveau régional à un bon niveau peut avoir son nom dans le journal, sa photo. Aujourd'hui, il n'y a pas de retour presse sur le Soccer5, alors que tous les niveaux régionaux, c'est épié. L'équipe première de Castelnau Le Crès, il y a un résumé du match avec une photo de joueur, un commentaire.

BLG: *Mais nous pouvons également voir une cohabitation entre les clubs et justement ces structures privées ?*

GC: Complètement, il y a une forme de concurrence mais après il y a forcément une forme de cohabitation car l'un n'empêche pas l'autre et au contraire ; On peut très bien s'entrainer au

Soccer5 pour ensuite y faire des entrainements spécifiques pour que ce soit bénéfique le samedi sur un match. La cohabitation existe.

BLG: *A l'avenir, ces infrastructures privées, je parle de Castelnau mais pas que, on va parler dans un sens général. Ne va-t-on pas vers une baisse du public vers une hausse du privé ?*

GC: Tout dépend de la politique sportive menée par la commune car c'est surtout les communes. Après, une baisse, moi je ne l'espère pas, je prêche pour ma paroisse mais je n'espère pas que. Je pense que ce qui est important, c'est de maintenir une activité publique car il y a certains publics que vous ne pourrez pas forcément avoir. Les couts sont plus importants. Nous on voit bien que les couts pour l'aquagym proposés par des structures privées sont beaucoup plus importants que ce que l'on pratique nous. Nous, on ne cherche pas la rentabilité que va rechercher une entreprise. L'entreprise va vouloir faire des marges et c'est normal. Les machines, le personnel, l'entretien, le fonctionnement du bâtiment. Toutes les charges dues à l'exploitation d'un équipement. Nous aussi, on a de plus en plus une recherche d'équilibre, on ne peut pas dire que l'on fait tout à perte, on recherche quand même à rentabiliser nos activités. Nous sommes moins exigent car notre survie n'en dépend pas mais l'entreprise, ça survie en dépend. Nous la vie de l'équipement en dépend, mais c'est retomber sur nos pieds, pouvoir innover, proposer quelque chose qui fonctionne, on va moins regarder le bénéfice. Déjà, si l'on arrive à l'équilibre, c'est très bien. On aura pas les mêmes objectifs. Le profit, s'il y en a, on le réinvestit sur des équipements, des projets.. Il faut que le privé et public cohabitent. Quand on met en place une activité d'animation publique, on est obligé de regarder ce que fait le privé, de regarder les coûts qu'ils pratiquent. Les acteurs du privé, il va falloir que l'on regarde ce qu'ils font, de quelle manière il le font, soit pour proposer quelque chose de différent, soit être sur le même créneau mais pas forcément sur le même créneau avec des activités connexes.

BLG: *Au niveau des décisionnaires, ils mesurent l'impact de ce que cela pourrait avoir au niveau concurrence-cohabitation ?*

GC: L'impact évidemment, mais maintenant, nous on ne propose pas beaucoup d'animations publiques, elles sont importantes pour nous car en fonction des équipements qu'on a, elles nous permettent de les faire vivre. Nos équipements c'est nos ressources, après, l'animation qu'on y met, c'est un plus. Après, on regarde l'impact, mais l'impact ne doit pas non plus nous démobiliser et nous freiner su l'arrivée d'entreprises privées. Parce que les besoins évoluent. On ne va pas refuser une entreprise sportive de s'implanter sous prétexte que

derrière nous développons la même chose, on essaye de le voir différemment. Il faut le voir de manière complémentaire. Par contre si demain, un concurrent de Soccer5 décidait de s'implanter sur Castelnau, je pense que le Maire y réfléchirait à deux fois. La c'est une autre question. Ce serait très concurrentiel pour deux entreprises, risque de confusion, et même de perte des deux. Et se tirer une balle dans le pied.

BLG: *Donc mon but dans mon mémoire, je pense que vous l'avez compris, ça va être de mesurer cette concurrence entre le privé et le public, les associations. (40 associations pour 5000 licenciés)*

Entretien n°2 :

William Dodeuil, responsable du centre Soccer 5 de Montpellier – Castelnau (Lieu de stage)

Partie 1 : présentation générale de la Société Soccer 5, l'exemple de Castelnau-le-Lez	✓ Présentation de l'acteur : William Dodeuil ✓ Présentation de la structure : histoire , chiffres, fréquentation ✓ Le territoire montpellierain : un territoire propice à l'installation d'une telle structure ? Pourquoi ?
Partie 2 : La cohabitation entre structure privée et les clubs de football	✓ La fréquentation au Soccer : des licenciés ? Des pratiquants réguliers ? ✓ Le partenariat avec le club de Castelnau-le-Crès ? Quel avantages ? Quel but ? ✓ Les leagues, tournois réguliers ne font-ils pas concurrence au foot organisé, fédéral ?
Partie 3 : perspectives de développement, vers une étroite relation avec les clubs ?	✓ A terme, un partenariat avec d'autres clubs est-il envisageable ? ✓ Penses-tu qu'avec la montée du Soccer, la fusion avec urban, nous n'allons pas arriver à une saturation du phénomène soccer ? ✓ Quel est le ressenti des élus, des fédéraux de votre arrivée sur Montpellier ?

Benoît Le Gall (BLG): *Salut Will, donc en deux mots, est-ce que tu pourrais te présenter? Ton parcours, ta personne ?*

William Dodeuil (WD): Alors oui, j'ai 29 ans, je suis originaire de Clermont-Ferrand. J'ai vécu toute mon enfance en Auvergne et intégré le Soccer5 il y a maintenant 3 ans. D'abord en tant que Staff polyvalent comme peuvent l'être Ju et tous les autres salariés et il y a maintenant un an, quand j'ai su que le Soccer5 allait ouvrir un centre à Montpellier, j'ai postulé pour être responsable sur le centre de Montpellier. Mon parcours après au niveau universitaire, je suis passé en STAPS. J'ai ensuite arrêté pour passer directement du côté professionnel, donc au Clermont-Foot ou j'ai pu continuer à me former. J'ai passé un BE1 Foot et un diplôme d'agent de développement de club sportif.

BLG: *C'est une formation universitaire aussi?*

WD: Oui, en STAPS à Lyon par alternance en fait. C'est des formation assez spéciale car on allait une fois par mois à Lyon et tout le reste se faisait directement dans le club avec des missions bien précises et des dossiers à rendre avec des cours bien précis. 1 jours par mois.

BLG: *La structure, le soccer5, si tu pouvais nous présenter un peu son histoire ?*

WD: Soccer5, cela part de 5 amis qui sur Clermont-Ferrand il y a 10 ans ont voulu aller faire un foot sur un terrain municipal et ils se sont fait virer par le gardien. Ils se sont dit, c'est quand même dingue de ne pas pouvoir jouer entre pote quand on veut, ou on veut. Donc ils se sont renseigné, ils sont allé en Angleterre, ou le concept existait déjà, donc de terrains de foot indoor. Ils sont revenu à Clermont et ont décidé de monter un terrain. Un terrain sur une structure. Tout fait de leurs mains. Ils ont monté ce premier terrain, donc des débuts pas évident, concept nouveau, le deuxième en France après celui de Rennes.

BLG: *Rennes 1998 ?*

WD: 1998, le premier à Rennes, le deuxième à Clermont et le troisième à Montpellier, Le Temple. Qui s'est monté en 2005 ou 2006. Ca a plutôt bien fonctionné, ils ont décidé de faire un deuxième terrain, qui a aussi bien fonctionné. Qui a aussi bien fonctionné. Ca a pris de l'ampleur. Et une connaissance à eux à aimé le projet, c'est un business man de Clermont-Ferrand, Jean-Philippe Rey, PDG de la société, qui a décidé d'investir dans la société en rachetant la majorité des parts aux associés et en se développant. Aujourd'hui on est à 16

centres et à l'heure actuelle, on fusionne avec Urban, le deuxième groupe intégré de France, à savoir Urban Football pour devenir UrbanSoccer à partir de Septembre 2014.

BLG: *Sur le rachat, ils ont racheté Rennes lorsqu'ils se sont créé ?*

WD: Ils se sont associé plutôt à Rennes. Ils ont fait Saint-Etienne assez rapidement donc 3-4 ans après Clermont. A partir du moment ou Jean-Philippe Rey a racheté c'est allé vite. Ils ont fait Saint Etienne, Bordeaux, Lyon et après ils se sont importé dans d'autres ville, Dijon, Grenoble, Limoges, trois à Lyon et Lille, Marne-la-Vallée, Montpellier qui sont les trois derniers qui sont sorti !

BLG: *Et pourquoi Montpellier, est-ce que tu le sais ?*

WD: Montpellier car gros potentiel d'entreprises. En fait Jean-Philippe, le PDG actuel, travaillait pour Baboo, et c'est lui qui recherchait les zones ou le Soccer pouvait s'implanter. Il connait très bien les secteurs ou il y a du potentiel d'activité pour les entreprises et donc c'est lui qui aide Julien, enfin qui est en relation avec Julien pour savoir ou l'on s'implante et quand on s'implante. Le but n'est pas d'aller sur des petites villes, en dessous de 100 000 habitants mais plus sur des grosses villes de 3, 400 000 habitants minimum et qu'il y ait un potentiel pour pouvoir monter des structures telles que celles-ci avec 8 à 10 terrains.

BLG: *Et la concurrence à Montpellier, il y avait déjà des centres existant…*

WD: Il y avait déjà 4 centres existant. La concurrence… Etant le plus grand réseau intégré de France, la concurrence, ça ne leur fait pas peur, les petites structures à terme vont s'essouffler et avoir du mal. Nous en fusionnant avec Urban, ça nous permet une capacité de développement au niveau national. Par rapport aux autres centres de Montpellier, on a déjà une offre beaucoup plus complète. Avec les centres de loisirs, de la salle de séminaire. Voilà, beaucoup plus complet car une expérience plus importante puis des reins très solides. Même si sur certains centres, il peut y avoir des difficultés, la machine elle tourne, parce qu'il y a une grosse structure qui permet d'enchainer. Le Temple est là depuis 8 ans, et il n'y a pas énormément de concurrence car leurs terrains sont saturés. Ils n'ont plus de place, c'est pratiquement impossible de réserver. Enfin c'était impossible de réserver et ils ont trouvé cet endroit ou il n'y a aucun centre sur Montpellier à une dizaine de kilomètres aux alentours et à fort potentiel d'entreprises à côté.

BLG: *Est-ce que la réussite sportive de Montpellier à influé dans le choix de venir à Montpellier ?*

WD: Je ne pense pas. Je ne pense pas que ce soit un des facteurs déterminant, car quand ils ont ouvert à Dijon, à Toulouse, à Limoges, le facteur n'était pas la réussite sportive de la ville mais plutôt le potentiel économique et structurel de la ville, la manière dont elle est constituée. Le but est de trouver des villes à fort potentiel avec des populations assez importantes et des entreprises car notre cœur de cible reste quand même les entreprises. Les personnes qui travaillent, c'est les trentenaires notre cible, même si l'on va du tout petit donc 6 ans jusqu'au personne d'une cinquantaine d'année, soixantaine d'année maximum. Le potentiel et le cœur de cible reste quand même des personnes de 25 à 35 ans, à 40 ans qui travaillent, ont des moyens, et qui viennent jouer soit le midi soit le soir entre amis, collègues. Des étudiants, il n'y en a pas énormément. Il y en a un petit peu, c'est aussi une cible importante. Dans le futur, si nous, on les accroche là… mais la cible prioritaire ça reste les entreprises.

BLG: *Des gens qui ont de l'argent donc ?*

WD: Pas forcément mais surtout parce que ça découle beaucoup de choses l'entreprise. C'est des personnes qui travaillent, ont des moyens. C'est la tranche d'âge ou notre cible est la plus importante. Maintenant les étudiants sont aussi une cible sur le long terme et surtout sur Montpellier qui est une grosse ville étudiante. Toulouse également, Clermont aussi.

BLG: *Pour en revenir aux populations qui fréquentent le Soccer, comme tu le sais, mon sujet de mémoire, ça va être la concurrence milieu privé, milieu fédéral. Donc par rapport à ton expérience passée, à Clermont, les gens qui viennent au Soccer, sont licenciés ou non, à ton avis ?*

WD: Moi, je pense que la majorité c'est des personnes qui ont arrêté le foot, qui en ont marre de la mentalité du foot et qui viennent là parce que c'est beaucoup plus ludique. Tu touches plus souvent le ballon que si tu es sur un terrain à 11. C'est très bon pour le cardio, donc pour la santé. Après, ça reste quand même du loisir et non de la compétition. Après quand on fait du foot au niveau fédéral, on est sur un objectif de montée-descente avec un classement, c'est un peu différent en terme de mentalité. C'est différent en terme de mentalité et nous on veut se démarquer du foot fédéral pour cela. Les règles sont différentes du foot, c'est pour ça que les ballons ne sont pas les mêmes. La mentalité pour nous est très importante et ça reste, tu as

pu le voir sur nos tournois, ça reste un fond de commerce très fort. C'est pas du foot, c'est du Soccer. Et le Soccer est très différents dans la mentalité. Quand les patrons ont monté les premiers centres, ça a été dans leur idée de se démarquer du foot fédéral car il y a beaucoup de gens avec les histoires qu'il y a eu sur la Coupe du Monde, sur la mentalité qui peut entourer le foot. Beaucoup de gens rejettent un petit peu le foot, et l'idée était de se dire, nous on ne fait pas du foot, on fait autre chose. On fait un loisir sportif qui se rapproche du foot mais pas avec les mêmes règles, pas avec la même mentalité et on donne beaucoup d'importance au fair-play. Dans le foot moderne, le fair-play n'a aucune incidence sur les résultats et nous c'est une incidence directe. Et nous c'est hyper important. C'est un avis personnel mais je pense qu'à terme, la fédé sera obligée de se rapprocher de structure comme celle-ci. Et j'en ai eu l'expérience à Clermont, pour des gamins c'est le top. C'est sécurisé, ils n'ont pas froid. Tu peux faire jouer beaucoup d'équipes. Les district mettent en place des journées futsal. Tu as un gymnase, un terrain pour 8 équipes. Les gamins jouent toutes les heures et demie. A Clermont, on avait 4 terrains, 1 terrain pour 4 équipes, le temps de jeu et de latence entre les matchs… Ca n'a rien à voir. Les parents sont aux anges, ils peuvent regarder, ils n'ont pas froid, ils sont au chaud. Je pense qu'à terme les fédés seront obligées de se rapprocher de ça.

BLG: *Et vous des fédés ?*

WD: Je pense que nous on ne se rapprochera pas, ce sera eux qui feront la démarche.

BLG: *Avec une perte de licenciés aux niveaux de la fédé…*

WD: Alors nous, avec l'académie, on fusionne avec Urban. Urban est en partenariat avec le PSG, il y a des stage PSG-UrbanFootball. Nous on a des gros stages à Rennes avec le Stade Rennais notamment. C'est des partenariats avec des clubs. Je pense qu'à terme, les fédés seront obligées de se rapprocher de structures telles que celles-ci car on sera le plus grand réseau.

BLG: *Est-ce que vous pouvez imaginer faire des compétitions fédérales au sein des locaux ?*

WD: C'est pas les mêmes terrains, pas les mêmes surfaces. Je ne suis pas décisionnaire, c'était un avis personnel sur moi ce que je pensais car ça fait un peu plus de 20 ans que je joue au foot et je suis licencié au niveau de la fédé. Après, est-ce que ça va se développer ? C'est difficile à prévoir et apprécier. Je pense qu'ils vont devoir se rapprocher de nous car on attire plus de deux ou trois millions de pratiquants à l'année. Ca commence à prendre une ampleur

énorme, c'est en plein développement. Comment ça va s'articuler, qui va se rapprocher de qui, ça va être difficile à dire.

BLG: *Tu ne penses pas justement que cette expansion du Soccer ne va pas être nocive au foot fédéral ?*

WD: C'est pas le même sport, ce que je te disais tout à l'heure. C'est pas la même mentalité, c'est du loisir.

BLG: *Mais pourtant, vous faites également des compétitions ?*

WD: Oui mais avec toujours le même état d'esprit, le même fond de commerce. Après, il y a des organismes tels que Galaxy Cup ou là c'est la compét. Mais c'est ponctuel, c'est pas nous en tant que Soccer5 ou UrbanFootball qui organisons cet événement. Nous on organise nos Leagues, mais nos Leagues, le but est toujours le même. Mais il n'y a pas de récompense.. La récompense c'est un lot une finale nationale avec des beaux lots certes, mais nous quand on démarche et vend ça, la base c'est convivialité, fair-play et esprit d'équipe. C'est notre fond de commerce, ce qui détache du foot actuel.

BLG: *Est-ce que tu pourrais revenir sur le partenariat que vous avez monté avec Castelnau (Le club) à l'ouverture du Soccer j'imagine ?*

WD: Alors oui, moi étant donné que j'ai rejoins le club de Castelnau en tant que joueur, ça a facilité l'approche. On part du constat ou l'on arrive sur une nouvelle ville avec des concurrents, le but est de se faire connaitre. La structure est à proximité du stade, du siège, du club. L'entente avec le président est bonne. Le but était de se dire, est-ce que l'un et l'autre ne peuvent pas trouver un intérêt commun à travailler ensemble. Nous se faire connaitre auprès des licenciés. Avoir une trame ou un socle de personnes qui soient petits, jeunes ou vieux qui seraient de futurs clients potentiels pour nous. Ensuite c'est du donnant donnant. Le but était de faire des réductions aux personnes licenciées au club. Des réductions sur les parties, les anniversaires. D'un autre côté c'était, nous nous faire connaitre, faire de la pub gratuitement avec de l'échange.

BLG: *Ca fonctionne bien pour l'instant ?*

WD: Ca a fonctionné moyennement étant donné que le président était en campagne politique et au niveau de l'investissement on a pas pu faire tout ce que l'on voulait.. Maintenant, on a ouvert fin Octobre, le partenariat a été fait courant décembre, donc obligatoirement, la saison

est déjà bien entamée. On verra l'an prochain comment on fera. Le but à terme est de s'associer à ce club car il est à côté, de créer des stages, des événements en commun en gardant nous notre étiquette Soccer5 avec tout ce que ça comporte en terme de mentalité, de comportement. Après le club, nous si on est pas satisfait, on arrêtera. On a pas besoin d'eux. Eux n'ont pas besoin de nous pour vivre. Maintenant si ça peut arranger les deux structures, l'association de Castelnau et nous notre société, pourquoi pas !

BLG: *Est-ce qu'il est envisageable de faire les entrainements l'hiver, de bloquer 2 terrains par exemple..*

WD: Totalement gratuit ?

BLG: *Oui ?*

WD: Non, car nous nous sommes une structure privée et notre but est d'être rentable. On ne peut pas se permettre de lâcher gratuitement.. Après il y a des offres, des tarifs exceptionnels, toutes les équipes du club ont été invitées gratuitement pour faire connaitre le centre.. Maintenant faire des terrains libres ou réservés pour le club.. A terme je ne pense pas car ce n'est pas notre intérêt. Maintenant faire des tarifs oui. S'ils veulent faire un tournoi sur une journée, il y aura un tarif bien spécifique car il y a une convention. C'est de la négociation, de l'échange. Qu'est qu'ils nous donnent en échange si on leur laisse nos terrains gratuits.

BLG: *Vous pensez vous associer avec d'autres clubs de la région ou juste Castelnau ?*

WD: Castelnau c'est la proximité. Le but n'est pas de s'associer avec 50 clubs. S'associer avec les clubs oui, mais ce n'est pas notre objectif. On reste sur la pratique du football, même si elle est différente car ce ne sont pas les mêmes règles tout à fait. C'est pas la même mentalité. Ca reste du foot avec des règles spécifiques. Maintenant, faire 50 000 partenariats, quel est l'intérêt pour nous ? Faire des offres à destination des clubs oui, mais faire des partenariats à destination de tous les clubs, non !

BLG: *Et le Montpellier Hérault ?*

WD: On a eu l'expérience sur d'autres centres, à Saint Etienne et à Rennes notamment. Rennes, je ne connais pas trop donc je ne vais pas trop en parler. Saint-Etienne, il y avait des stage ASSE qui étaient organisés au Soccer. La particularité de Saint-Etienne c'est que le centre de Saint-Etienne touche Geoffroy-Guichard. Maintenant, l'intérêt des clubs pro pour nos structures est relativement faible et ils s'en occupent pas. Nous quand on a invité le

responsable communication du MHSC, il était surpris pas les installations. Maintenant ce qu'il veut lui c'est venir gratuitement et nous on a aucun intérêt. Est-ce que le fait d'être associé à Montpellier va nous amener des clients ? Le sujet est là. Est-ce que si on a marqué partenaire officiel de Montpellier, ça va nous apporter des clients ? Je ne suis pas sur.. Ce qui va nous amener des clients c'est la qualité des infrastructures, des terrains de l'accueil, du service. Voilà, c'est ça qui va nous pérenniser la clientèle. Le fait d'être partenaire du MHSC si on est pas bon dans .. je ne suis pas sûr que ça nous amène de la clientèle. Etre partenaire, c'est une image. L'amélioration de l'image passe par le service que l'on vend, être partenaire du MHSC peut nous permettre de connaitre d'autres entreprises, d'avoir des passerelles plus simples avec certains entrepreneurs, certaines entreprises peut-être car eux ont beaucoup de partenaires sur la ville. Maintenant, est ce que ça va nous amener plus de clientèle, de particulier, j'en suis pas sur ! Ce n'est d'ailleurs pas notre priorité.

BLG: *Revenons un petit peu sur la fusion avec Urban, sachant que le milieu est plus ou moins saturé sur les grandes villes, quel avenir y vois-tu à cette fusion ?*

WD: Alors nous, on en sait pas beaucoup en tant que manager. La fusion à été annoncée courant Février. Ils sont en train de restructurer un peu tout, ils sont en train de refaire les offres. L'offre va changer, le nom va changer. Le mode de fonctionnement peu changer. Les 2 plus gros groupes français de foot à 5 se regroupent. Comme je te le disais et comme tu le disais tout à l'heure, ça commence à être saturé sur les grosses villes. Donc les petites structures vont avoir du mal à vivre ou à survivre s'ils n'ont pas les reins solides. On devient le plus gros réseau français, sans concurrence en terme de taille, d'offre.. Le seul concurrent c'est le Five et c'est franchisé, donc c'est totalement différent. Je pense qu'à terme on est le leader national et que l'on va renforcer notre leadership avec cette fusion. Ensuite se développer sur les pays européens. C'est un peu le but de cette fusion, se développer su les autres marchés européens. On a 4 centres en Belgique. Ils veulent passer à une cinquantaine de centre en France, donc ça veut dire une vingtaine d'ouverture assez rapide et ensuite, une fois que le maillage est tissé, c'est la qualité du service, des installations et infrastructure et qui à terme donnera la possibilité à Urban et Soccer5 d'être pérenne et dans le temps, de faire son business. Ou ils veulent se développer, je ne sais pas ! Après, ils ne veulent plus se baser que sur du foot indoor mais sur des complexes de loisirs sportifs. Ils se donnent la possibilité de ne pas faire que du foot. Alors c'est déjà le cas, on fait du multi-activité pour les entreprises, mais ils se donnent la possibilité de faire autre chose. Ils nous ont vendu ça : certes le Soccer est notre base de travail, notre fond de commerce mais peut-être qu'à terme

ce sera modifié. Tu as pas mal de sports, je pense au padel notamment qui se développent et ils se donnent le droit de faire des activités telles que celles-ci pour développer l'offre, être plus complet et attirer un maximum de monde, et des publics différents.

BLG: *Tu as rencontré les dirigeants fédéraux ?*

WD: J'ai eu le CTD au téléphone qui m'a dit qu'il passerait au centre mais je ne l'ai jamais vu. Je ne vais pas lui courir après. Je pense que début Septembre je le recontacterai.

BLG: *La peur d'une concurrence ?*

WD: Non je ne pense pas, pour l'instant on ne les concurrence pas, on a rien pour les petits. La, ou ils vont pouvoir peut-être se poser des questions, je dis bien peut-être c'est à partir du moment ou l'on va ouvrir à des stages, à l'école de foot, c'est-à-dire les Mercredi, les Samedi. Les gamins pourront venir faire des séances pendant 2h30 sur nos terrains, encadré par un moniteur.

BLG: *Ca va fonctionner comme un club ?*

WD: A la séance, comme un cours de tennis, un club équestre. Tu viens tu achètes ta séance. Ou alors une carte de 10 séances. Ca a été mis en place à Saint-Etienne, à Rennes. C'est en train de se mettre en place à Clermont. C'est ce que l'on appelle la Soccer5 Academy en fait. Des entrainements de soccer. Les gamins viennent quand ils veulent, il y a deux séances semaines.

BLG: *La on entre dans une concurrence…*

WD: C'est concurrentiel surtout sur les âges sur lesquels on cible. Du 6-12 ans, c'est l'école de foot pour eux, c'est là ou les premier gamins commencent à faire du foot. C'est comme ça, eux feront des stages aussi, nous on va faire des stages. A un moment donné, on sera en concurrence, ça c'est sur !

BLG: *Et avec cette manière là de fonctionner, le soccer ne deviendra t'il pas à terme, par ces propres compétitions, équipes..*

WD: Il y a déjà beaucoup de tournoi, la Galaxy Cup, Umbro Cup..

BLG: *Je veux dire plus régulièrement, avec les leagues qui se déroulent toutes les semaines ?*

WD: Non, après c'est encore un avis personnel, car je ne suis pas la direction. Maintenant, faire des entrainements, c'est possible. Je pense qu'ils ne se ferment pas la porte à cela, car si c'est une demande du client, il y a beaucoup de demandes sur plusieurs centres, pourquoi pas. Mais ce n'est je ne pense pas la priorité d'une structure telle que Soccer5.

BLG: *Il n'y aura donc pas de forme d'engagement, comme pour les leagues.. je veux dire une adhésion comme dans un club ?*

WD: Non non non, ce sera un engagement sur des engagements sur des événements ponctuels. Au bout de six mois, si les mecs ils veulent arrêter la League, il faut leur laisser le choix, sinon tu te fermes des portes à mon avis.

BLG: *La véritable différence avec les clubs est donc la ponctualité/engagement ?*

WD: On est pas affilié à la fédé donc leur mode de fonctionnement dépend de la fédé, si la fédé décide, ils sont obligés de l'appliquer. Le problème d'être affilié c'est que tu es bloqué. Tu as un cahier des charges. C'est comme une société. Nous on mise sur l'expérience que l'on a.

BLG: *Concernant la fusion, quel avenir?*

WD: On sait ou l'on va mais avec aucune précision. On connait le nom, on connait la marque.

BLG: *Et la politique ?*

WD: Le problème qu'il y a : tu as Jean-Philippe, actionnaire majoritaire et tu as Cédric et Julien qui sont directeurs généraux de la société Soccer5. Tu as Nicolas et Victor qui sont les créateurs d'UrbanFootball. Jean Philippe rachète 51% des parts d'Urban et possède aujourd'hui la majorité sur l'ensemble des 2 groupes. Les deux anciens propriétaires d'Urban sont actionnaires mais deviennent Directeurs Généraux, c'est-à-dire qu'on passe à 4 Directeurs Génaraux qui se répartissent des tâches. Maintenant eux, ils faut qu'ils élaborent une politique commune pour être en accord, et avec le PDG également bien évidemment. Après, c'est présenté aux salariés. Fin Juillet ce sera présenté aux salariés et là, nous sauront ou l'on va car tous les ans, on a une réunion nationale. Et là pour le coup à Nice cette année on saura ou l'on va.

BLG: *Merci beaucoup William.*

WD : De rien Benoît, j'espère que ça pourra t'aider et si tu as d'autres questions n'hésites pas.

Entretien n°3 :

Serge Guissepin, Président du Castelnau-le-Crès FC (Club partenaire du Soccer 5 Montpellier)

Partie 1 : présentation générale du Club Castelnau-le-Crès FC	✓ Présentation de l'acteur : Serge Guissepin ✓ Présentation du club : histoire, licenciés, statuts ? ✓ Avez-vous été décideur de l'installation d'un tel projet à Castelnau ?
Partie 2 : l'arrivée du Soccer 5 sur la commune. Entre concurrence et partenariat ?	✓ Vers une relation étroite entre le club de Castelnau et le Soccer5 ? ébauche de partenariat.. ✓ Quels intérêts peut avoir une telle structure pour votre club ? ✓ N'avez-vous pas peur que cela engendre une perte de licenciés au sein du club ?
Partie 3 : Possibilités d'évolutions. L'arrivée de telles structures n'entrainera t'elle pas la mort du système fédéral ?	✓ A terme, la pratique fédérale ne serait elle pas en danger avec la croissance de telles structures ? ✓ Sachant qu'un partenariat existe avec le club de Castelnau, vous voyez vous investir ces lieux en cas d'intempéries, de problèmes de terrains… ? ✓ Ne va-t-on pas vers un système footballistique à double vitesse ? Privé/fédéral, comme au tennis par exemple ?

Benoît Le Gall (BLG): *Bonjour Serge, moi pour me présenter donc c'est Benoît Le Gall, je suis en STAPS à Brest, en Master 2. Dans le cadre de mon stage au Soccer5, je suis en train de faire une étude sur la concurrence, ou cohabitation, entre le secteur sportif privé et le milieu fédéral. C'est pour cela que j'ai voulu vous rencontrer, en tant que président du Castelnau-le-Crès, pour voir si justement il y a une concurrence ou cohabitation entre le club et la structure. Je vais donc, s'il vous plait, vous demander de vous présenter.*

Serge Guiseppin (SG): Serge Guiseppin, 54 ans, Président du Castelnau-le-Crès, mon activité professionnelle, je viens de l'arrêter, je suis un jeune retraité, et je me concentre cette saison sur le club principalement ; pour lui donner les moyens de se structurer et de passer les paliers, car sans structure on ne peut pas passer les paliers. Ensuite, je vais dire que j'ai une bonne connaissance du milieu socio-économique, car ça fait 30 ans que j'use mes fonds de culottes sur les bancs de Montpellier dans l'économie, en tant que chef d'entreprise et d'ailleurs, je connais très bien le milieu du football, professionnel aussi car j'ai participé et œuvrer dans ce système là au Monptellier Hérault.

BLG: *Pour revenir un peu sur le club de Castelnau, pourriez-vous nous faire un descriptif général du club, de son histoire récente ?*

SG: Oui bien sûr, alors son histoire récente c'est la fusion de 2 clubs, Castelnau FC et Le Crès, fusion qui est venue d'une grande cohérence car l'un, Le Crès avait des séniors qui jouaient en CFA mais n'avait pas de formation. De deux, Castelnau était lui performant mais que chez les jeunes et en formation. Les 2 clubs ayant des difficultés d'infrastructures, donc de disponibilité de terrains, liés à des difficultés financières importantes et là plus particulièrement du Crès qui en CFA n'arrivait plus à assumer le statut. Ils ont été rétrogradés pour des raisons financières la première fois, on fusionné. Et ce club est un club important ; important à trois titres. Le premier, en terme de nombre de licenciés. C'est certainement le plus gros club en terme de licenciés dans le Languedoc Roussillon. On est à 538 licenciés, donc à 10 licenciés près, ça se joue entre Lattes, Béziers et nous. En terme de résultats, c'est compliqué, quel degré on y apporte à l'équipe séniors ? Notre équipe séniors est pas à un niveau exceptionnel car aujourd'hui en DHR, mais en terme de club, nous sommes le meilleur club du Languedoc-Roussillon en terme de résultats. Pour exemple, nous sommes présents dans toutes les finales en district chez les jeunes, dans le football animation. En foot à onze, notre équipe de 15 ans est deuxième derrière le MHSC. Elle n'a perdu que 2 matchs contre le MHSC. Derrière, le troisième club est Nîmes, une structure professionnelle qui est à 10 points

de nous. En 17 ans, on est en national. En national en Languedoc-Roussillon il y a les 2 clubs pros, Perpignan et nous mais Perpignan descend, est dernier. Ensuite, en 19 ans , on est premiers de la structure 19 ans pour la deuxième année consécutive. Il reste deux matchs qui devraient nous maintenir à la meilleur place. On a été élu meilleur club formateur cinq fois sur les sept dernières années en Languedoc Roussillon avec trois trophées cette saison écoulée sur les cartons bleus (Fair-play). C'est-à-dire qu'on peut quand même gagner et avoir des cartons bleus. C'est un club brillantissime, eu égard à nos opposant que sont des villes comme Béziers, Perpignan, Alès, Narbonne, Carcassonne. On a pas du tout les mêmes moyens, on a pas du tout les mêmes infrastructures, on a pas du tout les mêmes budgets, on a pas du tout les mêmes villes et néanmoins, on est à chaque fois devant.

BLG: *Et comment expliquez-vous cette réussite, vous pensez que c'est la proximité de Montpellier, la politique d'éducateurs ?*

SG: Je pense que ça tient à trois critères. Le premier critère historique. L'historique du club de Castelnau, qui est plus connu que le club du Crès, comme véritable club formateur. Le deuxième critère, c'est que le bassin de Montpellier génère un certain nombre de joueurs et le MHSC les récupère mais je pense que la ville dispose de plus de talents pour fournir plus qu'une équipe, donc on en bénéficie. La troisième raison c'est que les éducateurs, on a mis en place, surtout depuis l'année dernière, un cadre de travail digne, ou moins structuré qu'un centre professionnel, qu'un centre de formation parce qu'on a pas le droit mais en tous les cas, on y prend le chemin de professionnaliser totalement la formation de nos jeunes et particulièrement nos 17 et 19 ans. On a quelques projets complémentaires. A terme, on va continuer d'avoir ces résultats.

BLG: *Pour en revenir à l'installation du Soccer, ou j'effectue mon stage, est-ce que vous, en tant que président du club de Castelnau, vous avez été sollicité sur le projet, pour l'installation, votre avis ?*

SG: Oui, je suis très positif sur l'installation de ce type de produits car ça correspond à l'air du temps, dont Castelnau n'est pas doté. Qui plus est, la marque Soccer5 faisant de belles réalisations, ça n'a apporté qu'une valeur ajoutée. Ce que l'on fait nous par rapport au Soccer5, je pense que l'on est dans 2 schémas totalement différents. Bien que le foot en salle est en train de se développer en terme de licenciés, mais le foot en salle, on est sur un effet de mode, un effet structure, un effet plaisir, on est pas sur un effet championnats, sur un effet progression. Vous n'avez pas d'école pour apprendre à mieux jouer au Soccer, enfin au foot

en salle. Donc, nous on ne s'intègre pas du tout dans ce schéma la. Vous n'avez pas d'école qui fait que tous les mercredi, tous les jeudi, tous les vendredi, les petits vont au Soccer pour faire leur championnat. Ce n'est pas le cas.

BLG: *Il y a pourtant des structures ou cela existe ?*

SG: Oui, mais pour le moment, c'est pas encore le cas à Montpellier et je pense que nous sommes dans le cadre loisir et on aura du mal à atteindre le cadre championnat fort. Rien ne peut remplacer le football en herbe. Ce sera un complément, autre chose.

BLG: *538 licenciés à Castelnau. Par le passé, il y en avait plus ou moins ?*

SG: On a progressé. On a volontairement ouvert il y a 2-3 ans à 60-80 licenciés de plus. La ville a une poussé démographique importante donc on a volontairement ouvert à plus de licenciés et on refuse 200 à 300 licenciés chaque année. Des gens qui viennent d'eux même et que l'on ne prend pas.

BLG: *Revenons sur votre objectif de partenariat avec le Soccer5 ?*

SG: L'objectif est très simple. C'est une première année, donc il mérite d'être développé et approfondi. L'objectif du partenariat, c'est d'apporter au Soccer cet image que le club a en terme de sérieux, de savoir-faire, en terme d'image. Deux, d'être aussi un vecteur de communication pour le Soccer5. Et trois, permettre à l'ensemble des adhérents du club de faire un certain nombre d'actions au Soccer.

BLG: *Vous pensez persévérer dans ce partenariat ?*

SG: On est dans des balbutiements et je pense que dans les années à venir, l'année prochaine en tout cas, on va pouvoir accélérer d'une manière très conséquente. Tout d'abord le Soccer maintenant comme à avoir un fonctionnement et une maitrise du sujet. Nous on va pouvoir optimiser ce que l'on a pas fait la saison passée.

BLG: *Au niveau de la formation des jeunes, vous avez déjà envisagé des pistes dans ces perspectives ?*

SG: Si vous voulez, un produit pour qu'il soit mieux vendu et commercialisé, il faut lui développer sa notoriété, lui développer les bienfaits, et démontrer l'attractivité tarifaire. On va s'atteler à ces trois segments pour que le produit Soccer soir un produit attractif et très utilisé par les parents.

BLG: *.Vous y voyez donc une complémentarité entre le Soccer et le club de Castelnau ?*

SG: Totale !

BLG: *Cette augmentation de la fréquentation du Soccer, sans contrainte, et cette baisse du nombre de licenciés en général. Vous n'y voyez pas une relation de cause à effet ?*

SG: Il y a toujours un lien de cause à effets. Aujourd'hui le football amateur présente un certain nombre de contraintes. La contrainte c'est que les footballeurs sont exigeants et demandent de plus en plus d'être non pas rémunéré mais dédommagé. En gros c'est une rémunération déguisée pour pouvoir fréquenter et jouer. En contrepartie, les clubs sont de pus en plus exigeants avec leurs joueurs. Normal, ce qui fait que globalement, on demande 3 ou 4 entrainements semaine plus les matchs. Tout ceci, sont des contraintes d'un championnat. Et arrivé à un moment, on va dire entre 27 et 35 ans, on ne supporte plus les contraintes et on a envie de jouer au football comme en loisir. Ou on veut, quand on veut, comment on veut, avec qui on veut. Ce qui n'est pas le cas du championnat fédéral. Donc aujourd'hui, le développement du Soccer en salle est un fil naturel, du sport fédéral, une suite logique. Ca récupère un certains nombre de zappeurs qui n'ont pas envie de supporter les contraintes d'une équipe, d'un coach et d'un cadre. Donc ça colle à l'air du temps.

BLG: *Les équipes de plus petit niveau qui n'ont pas forcément de contraintes d'entrainements , vous ne pensez pas que le Soccer récupère ces personnes là ?*

SG: C'est possible.

BLG: *On arriverait alors peut être à une concurrence ?*

SG: Oui mais moi personnellement, je ne peux parler qu'en tant que président du club de Castelnau-le-Crès, il n'y a absolument aucune concurrence. Je demande aux joueurs séniors et particulièrement aux 19 ans d'être attentifs car le foot en salle est sujet de blessures plus importantes que le foot traditionnel et puis c'est comme tout, quand on joue un championnat ou l'on joue la tête, il faut avoir des exigences et l'exigence c'est de ne pas faire n'importe quoi. On fait des recommandations.

BLG: *Vous y voyez un moyen de faire progresser votre club ? Le club anglais les utilisaient dans le passé pour développer la vivacité à travers la formation des jeunes.*

SG: Non car le ballon n'est pas le même, les surface et les attitudes ne sont pas les mêmes. L'espace n'est pas le même. Si on veut développer un travail en particulier, il faut faire des ateliers spécifiques. Merci !

Entretien n°4 :

Robert Gadea, directeur de développement Ligue Languedoc-Roussillon de Football

Partie 1 : La Ligue Languedoc Roussillon, paysage footballistique	✓ Présentation de l'acteur : Robert Gadea ✓ Présentation de la Ligue : en terme de licenciés, de nombres de clubs, de niveaux ? Compétitions ? ✓ Le territoire Montpellierain : la présence de 3 structures de ce type sur Montpellier : concurrence ou complémentarité ?
Partie 2 : L'évolution de la pratique club sur les 10 dernières années (Arrivée du Soccer en France)	✓ Evolution du nombre de licenciés, de clubs ? ✓ L'arrivée du Soccer (année 2000) n'a pas freiné le système fédéral ? ✓ Vous organisez un championnat de Foot en salle fédéral : l'expansion de l'offre de foot en salle n'est pas contradictoire à votre politique ?
Partie 3 : Les possibilités d'évolution : vers un partenariat avec les structures privées ? Une concurrence ?	✓ Voyez vous la possibilité d'un partenariat avec les structures privées ? ✓ A quelles fins ? Compétitions ? entrainements ? Compléments ? ✓ Quel avenir pour le soccer ? Pour le football fédéral en Languedoc-Roussillon ?

François Lanot (FL): Aujourd'hui le monopôle du marché du football n'appartient plus exclusivement à la Fédération Française de Football. Alors ça veut dire quoi ? Ces fédérations qui se montent, ces associations et qui organisent des compétitions souvent dans un but lucratif. Elles sont légales.

Benoît Le Gall (BLG): *Vous parlez donc des structures privées par exemple?*

FL : Alors ce ne sont pas les structures privées ou il n'y a pas vraiment de compétitions, ce sont des gens qui viennent payent et qui viennent.

Robert Gadea (RG): On parle surtout des competitions à 7 ou à 8 qui se jouent sur des demis terrains. C'est une association qui prête un jeu de chasuble et qui fait un tournoi un peu comme le ferait une pétanque avec …

FL : Ici on parle sur Montpellier de la Fédération Montpelliéraine de Football à 7, même s'ils ont fait du bon travail jusqu'à maintenant, mais à un moment donné, ils étaient rattachés à la FSGT, ils ont voulu prendre leur indépendance mais ce n'est pas légal, notamment en matière de sécurisation des joueurs. Eux, ils prennent de l'argent aux clubs qui participent à leurs compétitions. Ils prennent le prix d'une licence par joueur. C'est pas exactement une licence et cette licence la ne les couvre pas. C'est une association, elle s'appelle FMF à 7. Nous on demande à toute association de prendre une assurance comme le font toutes les associations, ce n'est pas suffisant, si vous avez un joueur qui se brise la jambe. Si un jour il arrive quelque chose, comment ils vont pouvoir garantir des dommages éventuels causés ? C'est impossible. Alors nous, il est de notre rôle, Fédération Française de Football d'arriver la dessus et de dire attention. Il faut que cela se fasse de manière organisée. Alors, on a essayé de discuter avec eux en leur disant, vous venez chez nous, on vous met dans une commission, et vous dirigez cette commission. Ils ont dit d'accord, mais nous les 350€ qu'on prend pas licence de joueur, qui nous les payent ? Nous la licence d'un joueur sénior c'est un coût de 21€ et ça inclue l'assurance.

BLG: *Votre but était donc d'intégrer cette association de foot à 7 et de la rendre fédérale en fait ?*

RG: Ce n'est pas la rendre fédérale. On gardait leur esprit loisir, leurs méthodes loisirs mais on sécurisait les joueurs par le fait d'être licencié à la Fédération Française de Football, ce qui leur donnait droit à l'assurance et couvrait les problèmes qui peuvent se passer. Ayant la possibilité de prendre l'individuel la dessus. La responsabilité s'ils blessent quelqu'un, ils

n'ont que leur propre responsabilité civile qui marche, personnelle, qu'ils ont pas leur habitation. S'ils sont locataires, mettons quelqu'un qui vit avec une autre personne, vous savez qu'en assurance, il faut qu'on ait sa propre assurance, vous n'êtes pas couvert par l'assurance de la personne avec qui vous vivez en colocation. Tous ces gens qui sont hors assurance sont un danger pour les autres quand ils jouent. C'est ce truc là que l'on voulait régulariser, les mettre dans un système qui est fédéral qui leur ouvre le droit à des droits d'assurance mais leur méthode de mise en place des compétitions nous intéressait puisque c'était du loisir, du festif, il n'y avait pas de compétition propre. C'était pas le système fédéral avec des compétitions, points, des montées et descentes, c'est juste un espace de rencontre. La différence entre eux, et les salles, les salles c'est tout à fait différent. Les salles c'est comme quand vous allez dans un magasin, vous payez un droit d'entrer. C'est assuré, vous êtes assuré à l'intérieur.

FL : Malheureusement avec le football sauvage, ce que fait le FM à 7, dans ce football sauvage, il n'y a pas ces gardes fous. Il n'y a pas de gens qui ont un Brevet d'Etat, pas de garanti pour les joueurs. S'ils y a un blessé qu'est ce qu'il se passe ? Trois ou quatre fois, des joueurs de chez nous étaient blessés et ils ont fait passer ça sur leur licence.

RG : C'est la ou il y a la dangerosité, c'est que ça se développe de plus en plus dans toutes les villes de France. Le mec qui a un commerce avec une structure, il a un commerce, c'est un commerçant, il vend son matos, vous venez jouer vous jouez ! Vous venez un gars de 20 ans avec un gars de 35 ans, on peut jouer avec des gars de 50 ans, il n'y a pas ce problème là ! Le souci qui est rencontré par ce foot je dirai, à un moment donné, il peut se poser la question de dire : quel est le devenir des terrains ? Car ces installations, les clubs qui ont des installations sportives avec des équipes séniors qui s'entrainent, ils ont d'énorme difficultés à trouver des créneaux pour s'entrainer. Ces gens la qui font du sauvage, ils arrivent à avoir des créneaux. On ne sait pas comment mais si, on sait comment. Plus vous êtes nombreux, plus vous avez de joueurs, plus vous avez d'électeurs. Donc le secteur politique entre en jeu. Demain, on se met à l'encontre d'une mairie en disant mais attendez, moi j'ai plus de licenciés et le créneau de 20-22… Le samedi matin c'est noir de monde. C'est le concours de boules à la mêlée. II y en a sur Lunel, Nîmes, Ales. Nous notre souhait c'est d'étendre tout ça. On a tenté de mettre en place un foot loisir. On a que 12 équipes (Foot à 7 ou 8), on a mis en place un système avec une charte mais on arrive pas à développer car il y a à mon avis une réticence des gens au système fédéral. Nous on leur demande de remplir une feuille de match à remplir, une exigence. On a créé, des feuilles de match spéciales, un règlement souple, auto-arbitrage, pas

de tacle pas, de hors-jeu, pas de contrainte. Mais on a pas eu de succès parce que les gens ont encore la réticence de se dire que c'est fédéral. Ils y voient une contrainte. Alors ou ? J'ai même fait une liste avec les numéros de téléphone, il n'y a pas d'obligation, les gars s'appellent. Si demain dans une liste il y a une équipe pas sympa, vous ne l'appelez pas, vous ne jouez pas. Ce système là était intéressant pour moi, de faire une boite aux lettres, avec des téléphones de responsables, vous êtes libre ce soir, j'ai un demi terrain, on va jouer, mais on y est pas arrivé. C'est un peu un échec pour moi !

BLG: *Et cela, comment vous l'expliquez ?*

RG: La peur de la fédération. C'est l'aspect fédéral qui les gêne.

BLG: *Et au niveau du foot à onze. Vous n'avez pas de baisse de licenciés ?*

RG: On a eu une baisse il y a un moment donné il y a 3-4 ans. C'est normal car on a fait une purge de nos fichiers. Il y avait des licenciés qui restaient dans les clubs. Il y avait un système ou on envoyait les licences au club et le club nous validait les licences et nous les renvoyait les licences non utilisées avant le 31 Décembre. On facturait au club les licences. On ne les voyait jamais, des licences qui n'existaient plus. Maintenant c'est géré avec un système ou ils scannent leurs licences donc ils payent leur licence quand ils l'envoient. Il y a donc une épuration de ces licences perdues. On est vraiment à 70 000 licenciés, ce qui correspond à notre Ligue. La perte réelle, l'espace de liberté qu'il nous reste, c'est ce foot loisir que l'on va essayer de récupérer. Le futsal, on s'en occupe depuis deux-trois ans, on l'a développé. On a un championnat dans les 4 districts. C'est-à-dire que chaque district à un championnat et en Ligue on a un autre championnat qui donne l'accession au championnat national. Il y a 6 équipes dans le Gard, 12 dans l'Héraut et dans l'Aude et 8 équipes dans les Pyrénées Orientales. En Ligue, on a 12 équipes. Donc, il y a des accessions… On a un nombre d'équipes intéressant en futsal mais ça se développe. La difficulté c'est les salles avec des créneaux. La on s'arrange avec la Mairie de Montpellier ça va, les clubs qui vont évoluer en Ligue ont déjà évolué en district, donc ils obtiennent des créneaux, car ils ont un rodage de structure. La le loisir on arrive pas, mais je pense que c'est pas parce qu'on s'en occupe pas, on a appelé les clubs, on a essayé de le mettre en place. D'autres départements comme les PO ont essayé. On a un championnat à onze, foot loisir entreprises, on a que 9 équipes. Il faut savoir que dans les entreprises, on a pas d'entreprise qui jouent. Dans les autres Ligues, ils vont lancer un championnat entreprise à 7. Pourquoi ? Parce que les entreprises organise des inter-service dans les salles privées.

BLG: *Au soccer, on a effectivement beaucoup d'entreprises qui viennent, beaucoup de particuliers. Le foot privé organise également ses championnats. Je sais qu'il y a des centres sur Montpellier qui l'organise 5 fois/semaine, nous vu qu'on est un centre nouveau, on le fait une fois par semaine pour l'instant, mais on va tenter de développer ça. Des tournois ponctuels. Du coup, moi je me demandais, je me posais la question en tant que stagiaire au Soccer5, de la concurrence entre ces structures privées et les championnats fédéraux ?*

RG: Il n'y a pas vraiment. Chacun a sa place. Les gens viennent dans le foot à onze de championnat pour la compétition. Ils ont un club, un village dans lequel depuis tout petit, ils ont joué. Après, ce qui se passe, c'est qu'un certain nombre de joueurs, soir ils n'ont pas le niveau pour jouer, ou ils en ont marre que le week end.. ils se sont mariés ; les jeunes étudiants qui font leurs études, ils sont loin de leur club, ils ne veulent pas se remettre dans un club. Ils en ont marre de se dire qu'il faille aller s'entrainer le Lundi, Mercredi et Vendredi… ils ont des potes et qu'est ce qu'ils font ? Ils se regroupent et se disent on va jouer mercredi, appellent et réservent un créneau. Après, il y a les entreprises, il peut y avoir les entreprises. Se réunissent créent un inter-service, on fait un petit truc, voilà ;

BLG: *On rentre donc dans une certaine forme de concurrence. Vous vous organisez d'un côté vos championnats entreprises et nous ?*

RG: Oui mais ce n'est pas un championnat entreprise… Nous c'est des grosses entreprises qui avaient l'habitude de faire du championnat à onze, qui faisaient le championnat de France et tout, et la on a de moins en moins. Donc, on a ouvert au loisir avec pour permettre de se développer. La difficulté que l'on a je l'ai expliqué, c'est que les gens n'arrivent pas à faire la passerelle entre la Fédération, qui est pour eux le carcan, l'organisation. Mais ils n'y ont pas gouté. Le seul truc c'est qu'ils ont la sécurité avec nous : feuille de match, assurance et une couverture. Après le reste, ça ne change pas du foot loisir. C'est pour cela que je dis que la solution c'est la boite d'adresse et de contacts. Si on avait 15-20 ou 30 noms sur Montpellier ça démarrerait de suite. Le problème c'est que l'on a 7-8 clubs parce que les gars ont envie… C'est une peur de la structure.

FL : Article 6 des règlements généraux de la FFF, si vous avez l'occasion d'aller sur internet, regardez les règlements généraux. Les relations entre les éléments reconnu et la FFF, tout ça a été modifié. Vous verrez les sanctions qui à l'époque pouvaient être prises, et qui maintenant n'existent plus. C'est une loi européenne. Bruxelles a obligé la Fédération Française de Football à modifier ses règlements généraux : obligée d'ouvrir à la concurrence l'offre du

football. C'est-à-dire que maintenant le football n'est plus l'exclusivité de la fédération. La décision a été prise par l'assemblée fédérale il y a deux ans.

BLG: *Les personnes ont profité de ce texte la pour créer leur association ?*

RG: Non, elle existait mais je ne pense pas que les gens le savaient. C'est-à-dire que le problème, c'est que nous on met en avant la Fédération. Nous, c'est les Ligues et les Districts. Pour combattre et essayer d'attirer ces équipes là, nous mettions en avant que nous étions les seuls détenteurs des droits du Football. Maintenant c'est plus possible. A mon avis c'est un danger car demain, une association qui fait du tambourin pourrait ouvrir une section football.

BLG: *La Fédération de football à 7 s'était rapprochée de nous pour faire sa journée tournoi.*

FL : Le président de la FFF, lorsqu'il souhaite justement le développement de la pratique loisir football, ne s'attaque pas aux structures établies qui présentent des garantis mais nous demande de contacter et de reprendre en mains cette pratique sauvage et non-organisée. Les garçons du foot à 7, on les a rencontré. Nous dans l'organisation de nos compétitions, on demande aux clubs d'être en association et de s'affilier, l'affiliation est gratuite et on ne prend aucun frais d'engagement. Eux, ils prennent je crois que c'est 350€, donc c'est une association à but lucratif.

RG: Ca n'a pas vraiment d'effet, jusqu'au jours ou il y aura un pépin. Une grande bagarre.

FL : Le jour ou il y aura un pépin, on ira également rechercher la responsabilité du propriétaire du terrain ou de la commune qui a concédé le terrain. Ou la Mairie, ou le club qui a un créneau pour le foot sauvage.

BLG: *Pour vous, la concurrence n'est pas dans le foot privé mais dans le foot loisir.*

RG: Non, moi je ne vois pas de concurrence dans le foot privé mais plutôt dans le foot loisir, car le foot privé, c'est une structure ou les gens payent. Moi je dis, ce n'est pas le même sport, c'est du sport en salle. A la limite, le sport privé pourrait être une concurrence au futsal. Mais comme on ne joue pas dans les mêmes dimensions, le futsal c'est un terrain de hand. Le jour ou il y aura des salles avec des terrains grands comme un terrain de hand, un petit terrain, un truc… Mais les gens viennent au foot en salle pour jouer… c'est pas le même genre. Vous avez les quartiers etc… Les clubs, c'est des gens qui aiment vraiment le futsal, tandis que la vous jouez et il y a le niveau… Dans le futsal il y a quand même un nivellement des valeurs : on vient pour s'amuser. On vient suer un bon coup, dès qu'on a des équipes… Je sais, j'ai été

à Montpellier Hérault pendant 16 ans. On allait chez Castro, il n'y a pas une équipe qui jouait contre nous ! Ils n'auraient jamais joué, ils se seraient fait chier auraient pris leurs affaires et seraient partis. A un moment donné, le but c'est de jouer des gens du même niveau que vous, vous amuser.

BLG: *Et les compétitions que l'on organise dans les Soccer ?*

RG: Le gars qui fait ça pour s'amuser, il va s'inscrire à la compétition. Il va être éliminé et ne restera plus que les adeptes du football.

BLG: *Nous organisons également des Ligues, sur le même calendrier que les compétitions fédérales, phase aller/retour, avec des lots au final… Vous ne pensez pas que cela puisse concurrencer?*

RG: Non, ce n'est pas le même sport. Souvent c'est des joueurs de foot à 11, qui ont déjà une licence à la Fédération. Je les vois les gens. C'est des mecs qui jouent en DH, en championnat à onze le dimanche.

BLG: *Et à l'avenir, est ce que vous pensez vous rapprocher de ces structures ?*

RG: Ca va être le but de nos relations, il faut que l'on essaye de voir. Surtout, pour le foot animation. Pour les petits. Car après, il faut les dimensions de terrains. Si vous faites des U6 à U13-14 à l'intérieur d'une salle, la dimension n'est pas importante. Mais dès que vous allez vous mettre dans une compétition pour essayer de faire développer votre pratique foot en salle, il vous faut au moins une dimension de terrain de hand.

BLG : *Par quel biais vous pensez vous rapprocher au niveau des structures privées par le foot animation ?*

RG : Foot d'animation. Après il faudrait la surface. Si on arrive à s'y approcher pour le foot d'animation, ça peut être intéressant. La plupart des gens du foot que vous avez, la plupart des gens sont des licenciés à onze. Sur l'enveloppe globale, dans les période scolaire, ça peut être intéressant de faire des tournois à l'intérieur, il faudrait voir le coût, qu'il y ait un rapprochement. Il y a tout ça à voir.

BLG : *Au Soccer5, pas pour le moment car nous sommes sur une ouverture, mais sur d'autres centres dans beaucoup de villes, ils ont mis des académies en place, ce qui permet également aux enfants de jouer sans contrainte. Ils payent 10 séances encadrées par un*

Brevet d'Etat, vont venir soir le mercredi, soit le samedi sur des créneaux mis en place faire leur séance, quand ils veulent. Cela ne peut pas concurrencer ?

RG : Ca peut concurrencer, tout dépend de l'état d'esprit du joueur. Selon le niveau ou vous jouez vous faites du foot loisir à travers la compétition ou vous jouez. Dès qu'il y a la sanction de dire, il y en a que 7 qui jouent, 3 qui sont remplaçants et je veux gagner ; ca vient de l'éducateur. Si vous avez un éducateur qui dans le cadre du développement veut que le temps de jeu soit égale pour tous, c'est la psychologie de l'éducateur. Nous on met en place à l'heure actuelle au niveau du foot animation ce que l'on appelle le « temps mort entraineur ». A la mi-temps, il y a un temps dans lequel il est obligé de repartir avec une nouvelle équipe et les remplaçants rentrent, pour l'obliger à faire des changements. Ce temps mort, on interdit à l'éducateur de diriger par le temps mort. Il y a également une obligation que 50% du temps de jeu chaque joueur joue. Ca vient d'une nouvelle philosophie pour ne pas perdre de licenciés. Car le problème du licencié. Je viens jouer. Je viens voir mon petit jouer. Je viens le samedi après-midi, j'ai pris mon temps, je me déplace j'emmène. Je joue 3 minutes sur 30. Ca va une fois. La deuxième c'est : tu vas faire du tennis, du judo, tu vas aller dans une salle, faire un peu de trucs et voilà. Alors que quand tu payes dans une salle. J'ai payé, je vais jouer. On ne va pas me sortir. Si je vais sortir car je suis fatigué, je ne vais pas sortir parce qu'on ne me fait pas jouer. C'est une démarche psychologique qu'il faut avoir pour mettre en place dans la formation des éducateur une autre démarche de gestion du football. Et cela c'est important. La perte des licenciés vient aussi de là. On avait commencé dans le foot animation à faire des plateaux, des championnats et puis des trucs, la difficulté était quand il arrive à treize ans, de ne pas l'empêcher de faire de la compétition. Il faut avoir deux démarches, il faut mettre en place, jusqu'à 13 ans, cette philosophie. Puis après, former les éducateurs, dans un état d'esprit différent, pour l'évolution du football. Il y a plusieurs vitesses à l'intérieur des compétitions, district, ligue, fédération. Le gars qui joue en fédéral ou régional, son but c'est de faire de la compétition. Tout ne vient pas du joueur, mais de notre formation des éducateurs. Une formation bien définie. La il n'y a pas de pression car ils doivent jouer à un niveau égal. La franchise, c'est dire à un joueur tu n'as pas le niveau pour jouer là, prend ton sac et va signer dans ce club là, tu vas jouer 90 minutes. A la fin il garde le licencié qui s'en va.

BLG : *Dans cette démarche de foot animation, qu'est ce que vous pensez organiser avec le foot animation ?*

RG : Ca dépendra des rapprochements que l'on va faire. Si dans le foot animation le district de l'Hérault va organiser, après il y a le cout. Le cout, c'est les clubs qui vont y participer qui vont prendre en charge et non la Ligue. La Ligue, c'est structurel, il faut voir les règlements, ce serait déjà une découverte de l'esprit et de l'espace.

BLG : *J'ai eu mes réponses, c'est parfait, je crois qu'en plus vous avez une réunion ?*

RG : J'ai en effet commission d'appel, si ça vous a aidé. Vous savez ou nous trouver, vous me passer un coup de fil et si je suis libre, je vous reçois sans souci.

BLG : *Merci beaucoup.*

Annexe 5: Partenariat Soccer5/FC Castelnau-le-Crès

CONVENTION DE PARTENARIAT

Soccer5 France / Castelnau Le Crès

IDENTITE DES PARTIES COCONTRACTANTES :

Entre l'association Castelnau Le Crès F.C. :

Castelnau Le Crès F.C.
Les Arcades,
1756, avenue de l'Europe
34170 CASTELNAU LE LEZ
Représentée par son président Serge Guiseppin,

Ci-après dénommée «**Castelnau Le Crès**»
D'une part,

Et la société :

SOCCER5 France
SARL au capital de 656 440 Euros,
Située 13 rue de Sarlièvres, 63 800 COURNON
Dont le n°SIRET est 491 537 999 00022
Représentée par Jean-Philippe REY,

Ci-après dénommée «**SOCCER5**»
D'autre part.

Dans le cadre du fonctionnement des centres SOCCER5, il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DE LA CONVENTION :

- Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre SOCCER5 et l'association Castelnau Le Crès.

- Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des 2 cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les 2 parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

2. ENGAGEMENT DE SOCCER5 :

-Toutes les équipes du club (de U6 aux séniors) et les dirigeants sont invitées à découvrir une heure de Soccer (heures creuses ou week end jusqu'au 19 ans et en soirée pour les séniors et dirigeants)

-Réduction de 10% sur le prix des anniversaires sur présentation de la licence de Castelnau

-Tarif préférentiel sur présentation de la licence de Castelnau 7 euros au lieu de 8 en heures

pleines et 5 euros au lieu de 6 en heures creuses

-Nombre de terrains offerts à l'année: 5 heures en heures creuses et week-end

-Prix sur la location de terrain pour l'organisation de tournois 9h-15h30 sur 6 à 8 terrains un samedi et/ou un dimanche durant le mois de janvier ou février (50% de réduction sur le prix de réservation)

-Mise à disposition de la salle de séminaire pour une soirée par trimestre (entreprises partenaires du club).

-Prix sur l'organisation de stages (prix par enfant 5 € au lieu de 7.5 € pour demi journée, 10 € au lieu de 15 € pour journée) 9h30-12h, 14h-16h30 avec un minimum de 15 enfants

3. ENGAGEMENT DE Castelnau Le Crès :

-Site internet Castelnau Le Crès :

1. Bannière des partenaires, animée avec le logo de Soccer5 et le lien de votre site
2. Un bandeau de pub du type format 600*300 (ou autre) avec des pubs réalisées par votre entreprise en format flash ou autre ! Celle-ci sera régulièrement changée en fonction de votre offre et dans notre site un positionnement qui changera régulièrement.
3. Une fois/mois dans notre rubrique « sport new » la présentation en publi-reportage d'une offre ou d'un évènement du Soccer5
4. Dans notre newsletter envoyée à nos membres par mail chaque mois la reprise des informations et de la pub avec lien dedans !
5. Coordonnées de tous les clubs de Foot du LR avec mails et contacts qualifiés.

-Positionnement de 4 bâches sur les quatre stades (Fournier(x2), Robert et Gamay) de format 200 par 400. Celles-ci seront réalisées par nos soins avec votre bon à tirer.

-Création d'un tournoi en janvier sur un samedi. Celui-ci pourrait être basé sur 6 ou 8 terrains.

- Un forfait complémentaire pour déjeuner sportif sur place.

-Créer un stage sur trois jours ou une semaine à destination des jeunes durant les vacances scolaires.

-Distribution de flyers au sein du club par l'intermédiaire des éducateurs à tous les licenciés.

4. CLAUSES PARTICULIERES :

- Résiliation :

Chacune des parties pourra toutefois résilier la convention, de plein droit, à tout moment sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles.
Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendrier.

- Modifications :

A la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront parties intégrantes.

- Confidentialité :

Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord express et écrit de l'autre partie.

5. DUREE :

Cette convention est conclue dans un premier temps pour une période d'essais de 8 mois soit du 01 novembre 2013 au 31 juin 2014.

A l'expiration de cette période, les 2 parties feront un bilan de la période d'essais.
En cas de reconduction, de nouvelles conditions seront élaborées entre les 2 parties.

Fait à Cournon d'Auvergne, en deux exemplaires originaux, le ……..,

Pour SOCCER5	**Pour Castelnau Le Crès**
Jean-Philippe REY	Serge Guiseppin

Apposer la signature et le cachet de l'association

10. TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

1. La société Soccer 5 10

A. Présentation générale 10
B. Les services proposés par la structure 13
C. La fusion avec Urban Football 14
D. Le profil du pratiquant Soccer 5 18
E. Le soccer, une pratique en pleine expansion 20

2. La commune de Castelnau-Le-Lez 22

A. Présentation générale 22
1. Géographie 22
2. Le rayonnement sportif montpelliérain 23

B. Etat des lieux politique 26
1. Politiques sportives territoriales 26
2. Les mutations de l'offre sportives en France des années 1960 à nos jours 27

C. La politique sportive à Castelnau-le-Lez 29
1. L'organisation sportive à Castelnau-le-Lez 29
2. Le rôle de l'OMS, en parallèle de la municipalité 30

D. Le paysage sportif castelnauvien 32
1. Les associations sportives 32
2. Les équipements sportifs présents sur la commune 34

3. Le paysage footballistique fédéral en Languedoc-Roussillon 36

A. Une vie football dynamique 36
B. Un nombre important de licenciés 37
C. L'émergence de nouvelles compétitions 38

4. Méthodologie générale 40

A. Problématique 40
B. Hypothèses 42
C. Méthodologie 44

5. Résultats et analyses 49

A. Le soccer : une nouvelle activité qui permet la pratique auto-organisée pour tous sur la commune 50
1. Le soccer, un sport nouveau qui permet la pratique auto-organisée « où je veux, quand je veux » 51
2. Une nouvelle pratique qui renforce la volonté de la commune de Castelnau-le-Lez de proposer une activité pour tous. 53
3. Une pratique basée sur la liberté et le bien être qui ne concurrence pas le paysage associatif 55
4. Conclusion partielle 57

B. Le Soccer5 de Montpellier-Castelnau noue des relations fines avec le club de la commune, favorables aux deux parties 58
1. Le FC Castelnau-le-Crès, une assise importante sur le territoire montpelliérain : vers un rapprochement avec le Soccer5. 59
2. Le « football privé » et le « football public » : des publics cibles différents. 61
3. Un terrain de plus en plus grand et diversifié : un complexe de sport-loisir 63
4. Conclusion partielle 65

C. La pratique du football en salle est une activité complémentaire à la pratique organisée fédérale : vers « un rapprochement milieu fédéral-milieu privé ». 66
1. Le soccer, une pratique qui ne souffre pas de la mauvaise image fédérale. 67

2. Le milieu fédéral : un espace qui peine à développer le football loisir. 69

3. Dans un but projet commun de développement, un rapprochement des instances fédérales vers le milieu du football loisir est-il envisageable? 72

4. Conclusion partielle 74

6. Conclusion et propositions de solutions 75

7. Bibliographie 83

8. Glossaire 87

9. Annexes 88

10. Table des matières 136

LA DIVERSITE DE LA PRATIQUE FOOTBALL SUR LE BASSIN MONTPELLIERAIN: un fonctionnement football fédéral-football privé concurrentiel ?

RESUME : « Varié ». Voilà un terme par lequel on pourrait qualifier le paysage football sur le bassin montpelliérain aujourd'hui. La commune de Castelnau-le-Lez, limitrophe à la ville de Montpellier est l'exemple type de cette diversité des pratiques footballistiques actuelles, de par son club de football et son centre privé de football à cinq. Dans l'optique de zoomer sur l'activité sportive à Castelnau, ce mémoire vient éclairer les nouvelles pratiques qui ne sont plus exclusivement fédérales. Quels sont les impacts de l'installation de structures privées ? Cette recherche va démontrer que le football à cinq ne concurrence pas la pratique fédérale mais qu'elle en ressort complémentaire. Comment cela se traduit-il réellement sur le terrain ? On remarquera que fonctionnement actuel ne se base pas sur un système bilatéral mais triangulaire, la véritable concurrence venant de fédérations parallèles qui créent leurs propres compétitions loisir. Dans quelles mesures ces fédérations sont-elles une concurrence ? Ne serait-ce pas une des raisons majeures de la perte de licenciés à la FFF ? Ne seraient-elles pas la principale concurrence des centres privés qui investissent le football loisir ? Cette recherche va alors tenter d'apporter des réponses, en se basant sur des travaux portant sur les concurrences interinstitutionnelles. Enfin, nous dresserons le constat d'un triptyque marquant les clivages entre la FFF et ces fédérations parallèles, dont les possibilités de rapprochement avec le football privé sont minimes.

ABSTRACT: *"varied". Varied is a term which we could use to define the state of football in the area of Montpellier today. The borough of Castelnau-le Lez, adjacent to the city of Montpellier, is a typical example of the current diversity in the sport of football. To take an specific example, we are going to focus on the football club in Castelnau and its private five-a-side football complex. To shed some light on the sporting activity in Castelnau, this report will focus on the new practices which are no longer exclusively federal. What are the impacts of the installation of such private complexes? This study will show that five-a-side football does not provide competition to the federal practice, but instead it is complementary. I will discuss the fact that the current functioning is no longer based on a bilateral system, it has now become trilateral. The real competition comes from the parallel federations which create their own recreational competition. In what way are these federations a competition? Aren't they the main reason why there has been a drop in the number of members of the French football federation? Don't they provide the main competition to the private centres which invest in recreational football? This work allows us to make jugement on the three-part system which characterise the divide the French Football Federation and the parallel federations. There is little hope in eradicating these divides between the private federations and the FFF.*

Mots-clés : Football – Fédération – Privé – Loisir – Concurrence
Key words : *Football – Federation – Private – Leisure - Competition*